



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



exercice 2014

www.henri-maire.fr



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



S.A. HENRI MAIRE ET SES ACTIVITÉS

S.A. au capital de 20 122 167,30 euros* divisé en 11 836 569 actions de nominal 1,70 euros

(* suite à l'augmentation de capital en date du 25 février 2015

Siège social : Château Boichailles 39600 Arbois.

Tel : + 33 (0)3 84 66 12 34 - Fax : + 33 (0)3 84 66 42 42 - Email : info@henri-maire.fr - www.henri-maire.fr

Commerce de vins, spiritueux, liqueurs – Vente directe aux particuliers – Gestion de Patrimoines agricoles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Monsieur Gilles SEGUIN

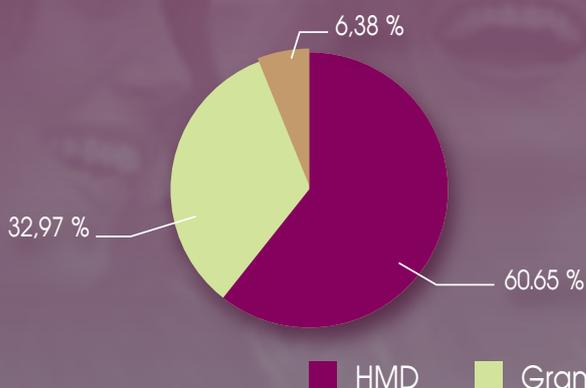
Membres : Monsieur Jean-Claude BOISSET
Madame Nathalie BERGES-BOISSET
Monsieur Patrick COUPIER
Monsieur Didier MUSIELAK
Madame Aurore LACOUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES

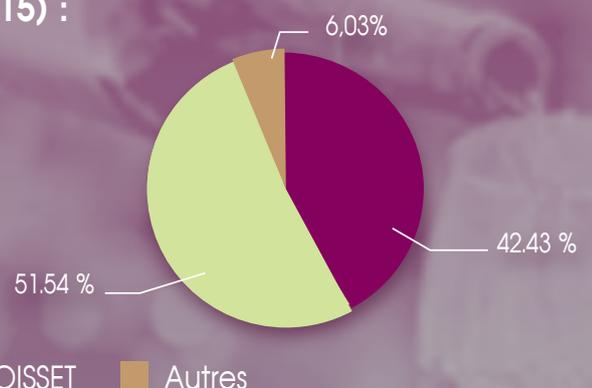
Titulaires : GRANT THORNTON représentée par Monsieur Thierry RIZZA
SA REVISION ET FINANCE – COGEFOR représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Suppléants : Société IGEC
Monsieur Christian DEGRANGE

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2014 :



CAPITAL APRÈS AUGMENTATION DE CAPITAL ET CESSIONS DE PARTS (25/02/2015) :



<u>SOMMAIRE</u>	Page
RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE	5
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	28
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	33
BILAN ACTIF	33
BILAN PASSIF	34
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	35
ETAT DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	36
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	37
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	38
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE NORMATIF	43
ETAT DU RESULTAT GLOBAL NORMATIF 2014	44
ETAT DU RESULTAT GLOBAL NORMATIF 2013	45
ETAT DU RESULTAT GLOBAL NORMATIF COMPARE	46
INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA	47
ETAT DU RESULTAT GLOBAL PRO FORMA 2014	48
ETAT DU RESULTAT GLOBAL PRO FORMA 2013	49
ETAT DU RESULTAT GLOBAL NORMATIF PRO FORMA 2014	50
ETAT DU RESULTAT GLOBAL NORMATIF PRO FORMA 2013	51
ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	52
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE	52
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	56
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	59
METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES	60
NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE-ACTIF	77
NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE-PASSIF	83
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	89
INFORMATIONS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITE DU GROUPE	95
INFORMATION COMPLEMENTAIRES	100
RAPPORT DES COMMISAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	111
COMPTES ANNUELS	114
BILAN ACTIF	115
BILAN PASSIF	116
COMPTE DE RESULTAT	117
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS	118
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE	118
METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	122
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	126
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	130
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	134

<u>SOMMAIRE</u>	Page
AUTRES INFORMATIONS	137
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE	145
RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	147
INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	148
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	162
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	165
RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DU COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014	172
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE	182
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	184
ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE	185

RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE

I- SITUATION DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

L'année 2013 avait été marquée par une forte évolution de notre groupe qui avait procédé à deux opérations majeures de croissance externe :

- D'une part l'acquisition de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFD), spécialisée dans la vente à domicile et au téléphone de vins de Bourgogne, le 30 juin 2013.
- D'autre part l'acquisition des actifs de la société Cottin Frères, qui exerçait son activité de négociant essentiellement à l'exportation, sous les marques principales Labouré Roi et Nicolas Potel, le 30 septembre.

L'année 2014 a été consacrée à la réussite de l'intégration de ces deux sociétés et au développement de synergies, qui commencent à se réaliser, comme par exemple :

- Le développement, grâce au savoir-faire de Dufouleur, d'une activité de vente par téléphone sur le fichier des anciens clients de la maison Henri Maire.
- Le développement de l'exportation de vins du Jura par DHM.

Malheureusement, la baisse de la consommation en France ainsi que l'impossibilité de recruter à des coûts raisonnables des vendeurs a significativement perturbé les réseaux de vente à domicile d'Henri Maire et de DPFD, et ne nous a pas permis d'atteindre l'objectif de retour à la rentabilité d'exploitation de la société Henri Maire, malgré une baisse remarquable des coûts de structure mais aussi des coûts commerciaux.

De son côté DHM a mis en place une politique de gestion très stricte de ses marges, et a souffert, comme toutes les maisons bourguignonnes, de la rareté de la récolte 2013, dont elle était très tributaire à cause de la faiblesse relative des stocks qu'avaient voulu constituer les cédants. Dans ce contexte, l'activité de DHM a baissé, mais son pourcentage de marge s'est significativement redressé.

L'évolution des composantes du CA (avant retraitements IFRS) est la suivante :

en k€	2013	2014	Variation 2014/2013	Variation 2014/2013 %
CA Ventes Directes	16 388	16 110	-279	-1,70%
CA BtoB France	4 361	6 236	1 875	43,01%
CA BtoB Export	6 763	16 077	9 314	137,72%
Production immobilisée	353	383	30	8,56%
CA Divers	169	17	-152	-89,76%
Total CA	28 034	38 823	10 789	38,48%

A cause de la crise de la consommation en France, le chiffre d'affaires en vente à domicile a stagné en 2014, malgré l'effet en année pleine de l'acquisition de DPFD.

Le chiffre d'affaires export augmente grâce à Labouré Roi et Nicolas Potel dont la contribution s'est exercée en année pleine.

Le chiffre d'affaires auprès des professionnels en France a été affecté par la volonté de DHM de conforter sa marge et de renoncer à une course aux volumes non rentables.

En données annuelles, l'activité du groupe présente un équilibre entre :

- L'activité export et la Vente à domicile en France (environ 41% chacun).
- L'activité de vente directe et l'activité de vente par réseaux traditionnels (40/60)
- Les vins du Jura, les vins de Bourgogne et les autres vignobles.

L'évolution du CA à périmètre constant (hors retraitements IFRS) est présentée ci-dessous :

en k€	2013	2014	Variation 2014/2013	Variation 2014/2013 %
CA Ventes Directes	18 758	16 110	-2 648	-14,12%
CA BtoB France	9 994	6 236	-3 759	-37,61%
CA BtoB Export	19 332	16 077	-3 255	-16,84%
Production immobilisée	352	383	31	8,78%
CA Divers	169	17	-152	-89,76%
Total CA	48 605	38 823	-9 782	-20,13%

Enfin, il faut signaler qu'après des années 2012 et 2013 très difficiles, la récolte dans notre domaine jurassien est revenue à des niveaux normaux, sans toutefois être abondante.

Enfin, au terme des opérations menées en 2013, le capital était réparti de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Henri Maire Développement : | 60.65 % du capital social |
| - Groupe Boisset : | 32.97 % du capital social |
| - M JL Pierre : | 3.77 % du capital social |
| - Autres actionnaires : | 2.61 % du capital social |

Le 23 décembre 2014, HMD et le groupe Boisset ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société Henri Maire serait transférée au groupe Boisset après la levée de conditions suspensives.

Le 25 février 2015, les conditions suspensives ont été levées et le groupe Boisset a pris 51% du capital de la société Henri Maire. La participation de HMD a été ramenée à 42%.

Suite à ces opérations, la société Henri Maire a bénéficié d'un financement de près de 4,3 M€ par apport en compte courant de ses actionnaires. La société a pu renégocier les conditions de ses emprunts auprès de ses derniers et notamment les conditions de l'emprunt de 5 M€ qui avait été consenti par le groupe Boisset pour l'acquisition des actifs du groupe Cottin Frères.

II. ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

1. GROUPE HENRI MAIRE

La comparaison avec l'année 2013 est faite en reclassant en éléments non courants l'influence de la variation de périmètre et la comptabilisation, selon les normes IFRS, des stocks des sociétés acquises à leur valeur future de vente. Ainsi, les éléments de marge et de résultats opérationnels courants sont comparables d'un exercice à l'autre.

Les chiffres principaux sont :

- Un chiffre d'affaires en hausse de 38.7% à 37.065 k€ contre 26.729 k€ en 2013. En comparaison, le chiffre d'affaires avant les acquisitions de 2013 s'était élevé à 15.915 k€ en fin 2012, soit une croissance à exercices comparables de 133%.

En proforma annuel, le chiffres d'affaires du groupe aurait été de 48.960 k€ en 2013.

A cause des mauvaises récoltes et de notre politique volontariste de reconstitution des marges, ce chiffre n'a pas été reconduit en 2014, tandis que le manque de vin et la baisse de la consommation en France ne nous ont pas permis d'atteindre notre objectif fixé à environ 42 M€.

- la marge sur frais variables est de 17.848 k€, contre 16.614 k€ en 2013, soit une hausse de 7%.

La baisse du taux de marge consolidé (47% contre 60%) est en partie due à un effet de mix entre les activités de ventes aux professionnels, qui représentent 69% du CA en 2014 contre 41,5% en 2013, et les activités de ventes aux particuliers, qui représentent 41% du CA en 2014 contre 58,5% en 2013.

Ce changement de mix est lui-même attribuable d'une part à un effet de périmètre (influence de la date d'acquisition de DHM) et d'autre part à la baisse relative de la vente à domicile en France.

La baisse de la marge est aussi due à une hausse très importante des provisions sur stocks.

En effet, afin de prendre en compte les conditions d'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué en fin d'année 2014 pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués.

Ainsi, pour tenir compte de la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

Par ailleurs, en raison de la forte variation des cours des vins de Bourgogne entre 2012, 2013 et 2014, des provisions ont aussi été constituées sur notre filiale DHM.

Dans ce contexte, le Groupe a pris en compte un degré de précaution significatif dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations des provisions. Ainsi, l'ensemble des provisions, constituées, a eu une incidence négative de 2 004 k€ sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 696 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013 dans un contexte où la reprise du nombre de commandes constatées en 2013 (+10,8% par rapport à 2012) laissait entrevoir une activité en hausse pour 2014, et donc des perspectives d'écoulement très supérieures.

Hors effet de ces provisions, la marge commerciale aurait donc été de 19.852 k€ (53% du CA) contre 15.918 k€ en 2013 (58% du CA), soit une hausse de 25%.

Les marges unitaires des sociétés DHM, Henri Maire, DPF et PIROU ont progressé en 2014.

- Un résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions s'établit à -40 k€ contre 479 k€ en 2013.

Toutefois, hors effet des provisions, le résultat opérationnel courant progresse de 1.947 k€ entre les deux exercices.

Cette amélioration du résultat est notamment due :

- o A une très bonne tenue des frais de personnel, qui ne progressent que de 8% alors que les acquisitions sont comptées en année pleine, et que la marge augmente de 25%. Ceci est notamment dû au plan d'économies drastiques qui a été mis en place chez Henri Maire et a notamment touché la renégociation des salaires variables des vendeurs, et à la réduction des coûts de DHM.
 - o A une réduction des impôts et taxes grâce à une renégociation menée chez Henri Maire.
- La capacité d'autofinancement hors éléments exceptionnels est positive à hauteur de 1.099 k€, alors qu'elle était négative de -376 k€ en 2013, et de -1.389 k€ en 2012.
 - Un résultat opérationnel courant consolidé après application des normes IFRS présente toujours une perte de (1.229) K€ contre une perte de (476 K€) en 2013.

Hors effet des provisions, il ressortirait en bénéfice de 775 k€ contre une perte de 1.172 k€ en 2013.

- Après retraitement en exceptionnel des impacts IFRS des variations de périmètre, le résultat net présente une perte de 4.225 k€, contre un gain de 236 k€ en 2013.

En ce qui concerne le bilan, il convient de noter les fortes variations des postes suivants :

- Les fonds propres s'élevèrent à 16.085k€ contre 20.940 k€ en raison de la perte consolidée mentionnée ci-dessus.

Ils s'établiront à 17 396 K€ après prise en compte des opérations réalisées le 25 février 2015.

- Les dettes financières non courantes se montent à 10.170 k€, contre 9.645 k€.

Elles comprennent des ressources provenant des actionnaires pouvant aussi s'assimiler à des quasi fonds propres à hauteur de 2.689 k€ pour les compte courants de HMD, 5.623 k€ pour les concours du groupe Boisset et 1.561 k€ pour les obligations convertibles émises en faveur des anciens actionnaires de DPF.

Après prise en compte des opérations du 25 février, ces apports se monteront à :

- Compte courant Boisset 7.967 K€
- Compte courant HMD 4.619 K€
- Obligations convertibles 250 K€

Il est important de noter que les concours du groupe Boisset comprennent le prêt de 5.000 k€ consenti le 5 janvier 2014, et qui a pris le relais du crédit vendeur consenti par les cédants du groupe Cottin, cette somme était en 2013 comptabilisée en « autres passifs courants ». Le montant de ce compte a donc diminué de cette somme sur 2014.

- La trésorerie était de 4.445 k€ contre 5.222 k€ en fin 2013.

2. SOCIETE HENRI MAIRE

2.1. Evolution du chiffre d'affaires – niveau d'activité

Après une année 2013 durant laquelle nous avons réussi à augmenter significativement le nombre de vendeurs et le nombre de commandes (+ 10,8% par rapport à 2012), Le chiffre d'affaires net de Henri Maire S.A. est en recul de 11.8 % à 14.347 K€ contre 16.258 K€ l'an passé.

En ce qui concerne Henri Maire, le taux de marge a progressé d'environ 2.1% par rapport à 2013.

Les frais de structure et de commercialisation sont en très forte baisse à 11.339 K€ contre 13.705 K€, grâce au plein effet des mesures prises et à la baisse d'activité impactant les salaires des commerciaux.

La politique de provisionnement des stocks exposées plus haut a un impact négatif de 1.604 K€ contre un impact positif en 2013 de 696 K€.

Le résultat d'exploitation de la Société affiche une perte de 3.110 K€ contre une perte de 1.649 K€ en 2013.

L'évolution du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente de la manière suivante :

VENTES AUX CONSOMMATEURS

Le chiffre d'affaires facturé en vente directe en France finit l'année sur un recul de 14.4%, contre un recul de 4% en 2013, 6.87% en 2012, 10.12% en 2011 et 20,2% en 2010.

Sur 2014, le nombre moyen de VRP présents à l'effectif est de 199 contre 245 en 2013, 220 en 2012 et 216 en 2011, tandis que le nombre de commandes facturées a été inférieur de 15% à celui de 2013.

La part des nouveaux clients dans la facturation se monte à 33%.

Le panier moyen facturé a progressé de 6.3% contre une baisse de 8% en 2013.

La Société a participé à 56 foires en 2014 contre 68 en 2013. Le nombre de commandes en foires a baissé de 26.3%.

Comme les années précédentes, la Société a organisé en complément des réunions autour de mini salons ou d'événements.

SALON DE DÉGUSTATION D'ARBOIS

Le chiffre d'affaires du salon de dégustation d'Arbois est en baisse de 10% à 272 k€ TTC contre 302 K€ TTC en 2013.

EXPORTATION

Un plan de développement de l'export de produits jurassiens mis en place commence à porter ses fruits avec une hausse du CA qui s'établit à 428 K€ contre 320 K€ en 2013.

LA VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION

Les ventes de ce canal de distribution ont régressé à 1.969 K€ contre 2.184 K€ en 2013, 1.95 M€ en 2012 et 1,37 M€ en 2011.

Cette baisse est essentiellement due à un changement d'organisation commerciale, à un manque de certains produits à cause des faibles récoltes et à une politique de relèvement des marges.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les ports facturés ont baissé de 22.3% après +5.6% en 2013 et +8,9% en 2012.

2.2. Analyse du compte de résultat

Evolution des frais généraux

Les principaux commentaires à propos de l'évolution de ces charges sont les suivants :

Les charges de personnel diminuent de 1.565 K€, passant de 8.004 K€ en 2013 à 6.439 K€ au titre de l'exercice écoulé.

Cette situation résulte de deux phénomènes :

- d'une nouvelle baisse des frais de personnel de structure de 212 K€ (-7%, taux semblable en 2013) ;

- une baisse de -1.261 K€ (-24%) des commissions versées aux vendeurs, en partie à cause de la baisse du nombre de vendeurs, et en partie à cause de la renégociation réussie de certains éléments de rémunération.

Les frais commerciaux, hors salaires, sont maîtrisés et baissent à 1.288 K€ contre 1.571 K€ sur l'exercice précédent, soit 9.6% du CA en 2014 contre 10% en 2013.

Les autres postes de coûts fixes sont contenus. Les charges fixes, hors salaires, passent de 3.116 K€ en 2013 à 2.775 K€ en 2014. Cette baisse s'explique en partie par les réductions d'impôts obtenus en 2014.

Comme indiqué ci-dessus, les provisions ont fait l'objet d'une nouvelle revue et une dotation nette de 1.604 K€ a donc été constatée contre une reprise nette de 696 K€ en 2013.

Le résultat d'exploitation de la Société affiche ainsi une perte de 3.110 K€ contre une perte de 1.649 K€ en 2013.

Hors influence des provisions, il se serait établi à - 1.506 k€ contre -2.287 k€ en 2013.

Les intérêts et charges financières progressent légèrement à 344 K€ contre 337 K€ en 2013.

Le résultat exceptionnel est positif à 278 K€ compte tenu de la cession des parts de la SCI du Jura pour un gain net de 500 K€.

Dans ces conditions, le résultat net avant impôt s'établit à (3.177 K€) contre (2 771) K€ en 2013.

2.3. Principales évolutions des postes du bilan

Les immobilisations financières (valeurs brutes) ont varié de 317 K€ du fait de l'acquisition de 20% de titres restants de DPF (327 K€) et de la cession des parts de la SCI du Jura (-10 K€).

Les immobilisations incorporelles brutes augmentent du fait de l'acquisition des fiches clients (197K € contre 344 K€ en 2013) et du logiciel de transport (25 K€).

Le stock de la Société passe de 13.077 K€ en 2013 à 11.290 K€ en 2014 (valeurs brutes). Cette baisse est due à l'absence de cession de la vendange 2014 (pour 1.919 K€) par les SCV qui conserveront dorénavant leurs stocks jusqu'à leur commercialisation.

L'endettement bancaire auprès du pool a baissé en 2012 à la suite de la renégociation menée en février 2012, ce qui a permis un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels. Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit n'ont pas évolué par rapport au 31/12/2013.

La société HENRI MAIRE a procédé à l'émission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche pour le solde a été émise le 4 juillet 2014.

Suite aux opérations menées le 25 avril, 655.509 OBSA ont été converties par le groupe Boisset et incorporées au capital.

	Montant brut	à 1 an au +	+ d'1 an et 5 ans au +	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 561	-	1 561	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 492	473	3 541	479
Emprunts et dettes financières diverses	5 000	5 000	-	-
Avances et acomptes	272	272	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 948	1 948	-	-
Personnels et comptes rattachés	721	721	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	869	869	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	349	349	-	-
Autres impôts, taxes et assimilées	457	457	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	137	137	-	-
Groupe associés	4 530	1 419	3 111	-
TOTAL	20 338	11 445	8 413	479
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 312	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter entièrement la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à 2.870.853,06 € au poste « report à nouveau » dont le solde négatif serait ainsi porté de (6.326.572,85) €, son montant actuel, à un montant de (9.197.425,91) €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

La SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE réalise une perte nette de 13.437,58 € après avoir stocké sa production 2014 déduction faite des moûts nécessaires à la fabrication du Macvin et à la Fine-grappe, vendus à la SA Henri Maire.

Le stock brut au 31/12/14 s'élève à 1 864 K€.

La récolte a été d'un niveau correct par rapport aux années précédentes malgré une météo peu favorable sur l'ensemble de la France.

7 hectares ont été replantés en 2014.

LA SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE BREGAND

Cette filiale, qui exploite les 4 hectares de vignes bio a poursuivi son activité avec un résultat net déficitaire de (12.721,30) €, inférieur à celui de 2013 (perte de 51 K€) après avoir stocké sa production 2014.

Le stock brut au 31/12/14 s'élève à 55 K€.

LA SOCIETE CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT HENRI MAIRE

Intégrée dans le périmètre du groupe depuis son acquisition en 2005, son unique activité consiste à louer des terres à la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE ou à d'autres agriculteurs.

Le résultat net est bénéficiaire de 5.550,70 € contre 7 111,38 € en 2013.

EURL AUGUSTE PIROU

La société AUGUSTE PIROU a connu un recul d'activité en 2014 avec un chiffre d'affaires de 1.235 K€ contre 1.373 k€ en 2013. Le résultat net est un bénéfice de 104.825,04 € contre 98 606.17 € en 2013.

SARL MICHEL TISSOT & FILS

La société MICHEL TISSOT & FILS enregistre un chiffre d'affaires en baisse à 736 K€ contre 812 K€ en 2013 et 893 K€ en 2012. En cours d'année, l'exploitation de la carte TISSOT a été confiée à un nouveau commissionnaire. L'activité a été réduite le temps de la mise en action de celui-ci.

Du fait d'une baisse des marges, le résultat net est déficitaire de 29.430,21 € contre 29.766,07 € en 2013.

SARL GEVIN

Le chiffre d'affaires de GEVIN augmente à 230 K€ pour 2014 contre 120K€ en 2013, pour une perte de (40.384,89) € contre un bénéfice de 32.059,67 € en 2013.

GEVIN a vocation à vendre des produits du terroir non issus du Jura.

SARL DHERBEY

La société DHERBEY voit son chiffre d'affaires diminuer de 86 K€ en 2013 à 60 K€ en 2014 et affiche au titre de l'exercice écoulé une perte nette de (27.153,69) € contre (22.223,60) € en 2013.

SAS DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 4.476 K€ contre 5.299 K€ en 2013 pour un bénéfice de 218.816,26 € contre 368.740,79 € en 2013 et 285.472,98 € en 2012.

Comme Henri Maire, l'activité de DPFD a souffert du recul de la consommation en France et de la difficulté à recruter des commerciaux.

SAS DOMAINES HM

La société a repris les actifs du Groupe COTTIN à compter du 1er octobre 2013, nous ne pouvons donner d'éléments comparatifs pertinents entre 2013 et 2014.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 20.449 K€ pour un bénéfice de 384.078,96 €.

V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Figurent ci-dessous les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe HENRI MAIRE peut être confronté.

1. RISQUES LIES A L'APPROVISIONNEMENT

Risques liés à l'approvisionnement

Il est crucial pour le Groupe HENRI MAIRE d'assurer un approvisionnement en raisin pérenne.

La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

Toutefois, le Groupe possède (à travers les SCV qu'il détient) une part significative des parcelles de vigne qui fournissent le raisin, le reste des parcelles étant loué à différents propriétaires.

Depuis plusieurs années, la totalité de l'approvisionnement des vins du Jura est assuré par les vignes soit détenues en propre par le groupe (80% des surfaces végétales exploitées), soit louées à long terme au travers de baux emphytéotiques.

En ce qui concerne la société DPFD, une partie importante des volumes est réalisée grâce à des contrats à long terme avec les domaines Yvan et Guy Dufouleur et le domaine Barbier. Le reste des volumes est acheté en négoce, dont une partie importante auprès du groupe Boisset, avec lequel cette collaboration est maintenue.

En ce qui concerne la société DHM, elle dispose de ses propres réseaux d'approvisionnement en négoce, puisqu'elle ne possède pas de vignes. Comme les autres négociants bourguignons, elle est exposée à la fluctuation du volume des récoltes.

Pour ce qui concerne les matières sèches, seule notre bouteille Henri Maire, qui est un modèle déposé, est produite par un fournisseur unique de premier rang (Verallia / Saint Gobain Emballages). Tous les autres modèles utilisés par les différentes sociétés du groupe sont des modèles standards.

1.2. Risques liés à la production

La maîtrise des risques liés à la production passe non seulement par la sécurité des approvisionnements mais aussi par une recherche de fiabilité en ce qui concerne les installations. Pour la société Henri Maire, tout le processus de production, de la réception des vendanges à l'expédition des bouteilles, est réalisé au Domaine de Boichailles. Ainsi, les stocks de vin sont suivis très précisément, et le personnel du Groupe peut détecter à tout moment les anomalies éventuelles et mettre en place les actions nécessaires.

Le stock de vin de la société DPF D a été centralisé à Arbois en début 2014 et les mêmes procédures sont donc suivies.

En ce qui concerne DHM, la société maîtrise aussi tous ses moyens de production et bénéficie de tous les agréments (y compris les certifications qualité IFS/BRC) garantissant le respect des normes les plus strictes.

1.3. Risques liés à l'environnement

Le Groupe maîtrise sa production de déchets, liés aussi bien à la production de vin qu'à l'emballage des produits. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, il est rappelé que le raccordement à la station d'épuration d'ARBOIS a été réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2013.

De même pour le site de DHM à Nuits Saint Georges.

2. RISQUES COMMERCIAUX ET CONCURRENTIELS

2.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Compte tenu de ses nouvelles activités et malgré les conséquences liées aux récoltes de faible ampleur, le Groupe estime ne pas être soumis de manière trop significative à ce type de risques. En effet, le Groupe élève lui-même une grande partie du vin qu'il distribue, étant ainsi son propre fournisseur. Pour son activité négoce, le risque est maîtrisé par les pratiques en place, l'expérience de la société DHM et la multiplicité des intervenants potentiels.

2.2. Risques clients

Le Groupe estime être faiblement exposé au risque clients. Ses clients en GMS et export font en effet l'objet de procédures d'assurance crédit rigoureuses. D'autre part, les clients VAD, payent comptant ou par acompte et leur grand nombre assure une bonne dispersion du risque clients.

2.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

Le principal risque lié aux stocks et à leur gestion est le risque d'invendus. Récemment, la réduction de la force de vente inhérente aux difficultés de la société a fait apparaître un excédent de capacité.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente, sur les stocks excédant les volumes couvrant les besoins identifiés sur les années à venir et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Depuis 2011, une politique a été mise en place tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins et des incidences qui en découlent sur la politique commerciale de la société, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2014 s'élève à 2.373 K€ contre 684 K€ en 2013.

2.4. Saisonnalité du chiffre d'affaires

L'activité d'Henri Maire est saisonnière. Cette saisonnalité est liée notamment aux foires aux vins importantes à l'automne qui génèrent sur l'ensemble du marché des habitudes d'achat plus fortes à l'automne et à l'importance des ventes de fin d'année en vente à domicile. Cela se traduit par une réalisation habituelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 40 à 45% sur le premier semestre et de 55 à 60% sur le deuxième semestre, avec une période de faible activité du 15 juillet au 30 août.

La saisonnalité de DPFDF est identique, tandis que celle de DHM peut dépendre de grosses opérations clientèle, tout en suivant les mêmes règles de base.

2.5. Risques liés au départ de commerciaux

Comme dans la plupart des entreprises ayant une activité commerciale, le risque de départ de commerciaux vers la concurrence ne peut pas être écarté. A ce titre, la Société veille à protéger ses activités de toute concurrence déloyale en (i) insérant, quand cela est possible, des clauses de non concurrence dans les contrats qu'elle conclue avec ses salariés et en (ii) mettant en œuvre, s'il y a lieu, toute démarche et/ou action éventuellement judiciaire, qui s'avérerait nécessaire pour faire valoir ses droits.

3. RISQUES FINANCIERS

3.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure à ce jour de faire face à ses échéances à venir.

Les crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

3.2. Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont constitués principalement de crédits renégociés auprès des établissements financiers, d'avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'un emprunt auprès de son co-actionnaire le groupe Boisset, d'un emprunt obligataire souscrit auprès des cédants de DPFDF et d'un emprunt souscrit par DPFDF préalablement à son entrée dans le Groupe.

Dans le cadre des opérations finalisées le 25 février 2014, l'ensemble des concours vis-à-vis des actionnaires, y compris le prêt contracté auprès du groupe Boisset pour l'acquisition des actifs du groupe Cottin, ont été renégociés et seront remboursables pari passu.

La totalité de l'endettement bancaire du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

3.3. Risque de change

Le risque de change du groupe concerne l'activité de DHM aux Etats Unis, qui est libellée en USD. L'encours à risque est d'environ 1,5 M€ par an. Le groupe a commencé à couvrir ce risque en 2015. Les autres facturations sont libellées en euros, ainsi que tous les achats.

3.4. Risque de crédit

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le Groupe a émis un emprunt obligataire d'une durée de vie de 6 ans avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission, les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %.

La composante dette financière de cet emprunt obligataire a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe. Ainsi, le Groupe a retenu, un taux d'intérêt effectif de 4.5 % correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié selon les modalités décrites ci-dessus (taux d'intérêt identique à celui de l'emprunt obligataire émis).

Ainsi, la composante « dette financière » s'élève à 1 561 k€ au 31 décembre 2014 et correspond à la valeur d'émission de l'emprunt obligataire. La composante « capitaux propres » représentant le reliquat du produit de l'émission devant être affecté aux BSA présente donc un solde nul.

Nous rappelons que suite aux opérations du 25 février 2015, 1.311 K€ ont été convertis en capital par l'exercice par le groupe Boisset des BSA dont il disposait.

4. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

4.1. Faits exceptionnels et litiges

Néant.

4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe n'est pas soumis à ce type de risques, étant propriétaire de ses marques.

4.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations spécifiques (Loi Evin, réglementations sur la production, la détention et la distribution de produits alcoolisés, code de la consommation...) susceptibles d'évoluer. Le Groupe estime maîtriser l'environnement réglementaire.

4.4. Risques fiscaux et sociaux

Dans le cadre de contrôles périodiques, la Société HENRI MAIRE a subi trois contrôles (DOUANES, CONTROLE FISCAL, CONTROLE URSSAF) portant sur les exercices 2008-2010.

L'ensemble des couts liés à ces contrôles a été comptabilisé et fait l'objet d'un paiement échéancé sur plus de trois années.

La société a subi en 2013 un nouveau contrôle de l'URSSAF, dont la notification définitive a été reçue. Les risques potentiels relatifs à ce contrôle ont été dûment provisionnés.

Dans le cadre du précédent contrôle portant sur 2008-2010, le Groupe a déposé un recours auprès du TASS sur la reconnaissance de la qualité de VRP-multicartes de nos VRP. La décision rendue par ce tribunal a été favorable au Groupe mais l'URSSAF a fait appel de cette décision.

4.5. Risques informatiques

La plupart des programmes informatiques utilisés par Henri Maire a été développée en interne par une équipe dédiée. La présence de cette équipe dédiée permet d'assurer une très bonne réactivité face à d'éventuelles pannes informatiques.

Les autres sociétés du groupe s'appuient sur des progiciels standards.

5. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Outre les assurances traditionnelles (RC, bâtiments, ...) le Groupe dispose d'une assurance Perte d'Exploitation la couvrant à hauteur de 23 M€.

VI. AUTRES INFORMATION

1. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le 23 décembre 2014, HMD et le groupe Boisset ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société Henri Maire serait transférée au groupe Boisset après la levée de conditions suspensives.

Le 25 février 2015, les conditions suspensives ont été levées et le groupe Boisset a pris 51% du capital de la société Henri Maire. La participation de HMD a été ramenée à 42%.

Suite à ces opérations, la société Henri Maire a bénéficié d'un financement de près de 4,3 M€ par apport en compte courant de ses actionnaires. La société a pu renégocier les conditions de ses emprunts auprès de ses derniers et notamment les conditions de l'emprunt de 5 M€ qui avait été consenti par le groupe Boisset pour l'acquisition des actifs du groupe Cottin Frères.

2. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

3. Prises de participation au cours de l'exercice

Acquisition des titres de la SAS DPF

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFD) le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1 250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. En date du 4 juillet 2014, le Groupe a acquit les 20% restant.

Cette acquisition a été financée par l'émission de la deuxième tranche d'un emprunt obligataire avec de bons de souscription en actions.

L'activité commerciale de la société DPF est intégrée à celle du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2013.

4. Informations relatives aux détenteurs du capital et des droits de vote

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et à la connaissance de la Société, seuls la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le groupe Boisset détenaient plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié et des deux tiers du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2014 et aucun actionnaire ne détenait plus des dix neuf vingtièmes du capital et des droits de vote.

5. Aliénation d'actions et participations croisées

Sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions. A ce titre, la Société détenait au 31 décembre 2014 un total de 27.060 de ses propres actions, lesquelles sont également, conformément à la loi, privées du droit de vote.

6. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d' l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié ne participe au capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

7. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions d' l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux font l'objet de l'Annexe II.

8. Informations sur l'environnement

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous indiquons les méthodes utilisées par la Société pour éliminer ses déchets.

Pour les déchets de papier, verre, carton, plastique, etc., nous récoltons sélectivement ceux-ci dans cinq bennes qui sont régulièrement enlevées par la société chargée de leur recyclage.

Pour les déchets liés à notre activité de vinificateur, nous distillons la majorité des marcs et des lies. Pour la campagne 2014, comme sur les derniers exercices, la distillation a été confiée à un opérateur spécialisé.

Pour notre activité liée à l'embouteillage, nous éliminons nos déchets par raccordement aux stations d'épuration de Nuits Saint Georges et Arbois respectivement.

9. Informations sociales

Au 31 décembre 2014, l'effectif s'élevait à :

	2014	2013
Cadres	11	11
Agents de maîtrise et techniciens	13	14
Employés/ouvriers	37	46
TOTAL	61	71

Le nombre moyens de VRP s'est élevé à 199 sur l'exercice 2014, contre 245 en 2013, 220 en 2012 et 216 en 2011.

Le montant versé au Comité d'entreprise représente 1,20 % de la masse salariale soit 55.336,81 € ; auquel s'ajoutent les remboursements des heures de délégation VRP aux membres du Comité d'entreprise et délégués du personnel pour un montant de 75.981 € hors charges sociales, et les frais de déplacements pour 17.126,75 €.

10. Dépenses non déductibles fiscalement au titre d' l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions d' l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il y a eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 des dépenses non déductibles fiscalement au titre d' l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 19.641 €.

11. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

Ces éléments figurent en Annexe III du présent rapport.

12. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices figure en Annexe IV du présent rapport.

13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en Annexe V du présent rapport.

Annexes :

Annexe I	Liste des mandats sociaux
Annexe II	Rémunération, avantages en nature et jetons de présence versés aux mandataires sociaux
Annexe III	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices
Annexe IV	Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
Annexe V	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
Annexe VI	Cours de Bourse de l'action Henri Maire de Septembre 2014 à mars 2015
Annexe VII	Chiffres d'affaires de la SA Henri Maire

ANNEXE I

4. LISTE DES MANDATS SOCIAUX

1. Monsieur Patrick COUPIER, Président-Directeur Général

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	- Henri Maire Développement (SAS) - Société de Sous-Traitance Aéronautique - DUFOULEUR PERE ET FILS DISTRIBUTION (SAS) - DOMAINES HM (SAS)
Gérant	- Verdosso Industries - Verdosso Management - Arvan C et C - Auguste Pirou - A. D'Herbey - Michel Tissot et Fils - Groupement des Expéditeurs de Grands Vins

2. Monsieur Alain FRIBOURG, administrateur

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	- CIRPACK (SAS) - Groupe CLESTRA HAUSERMAN (SAS) - FINANCIERE WI (SAS)
Administrateur	- CABCL (SA) - HENRI MAIRE (SA) - DARTESS (SA)
Gérant	- ARTHA (SARL)
Représentant légal	- E2P (SAS)

3. Monsieur Olivier MARCHAND, censeur puis administrateur

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	- MARCO POLO EQUITY
Gérant	- Bellerive Food - Bellerive Capital - OM Conseil - Etoile 7

4. Monsieur Didier MUSIELAK, administrateur

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Gérant	- ARKALON Sarl
Directeur Général	- DOMAINES HM (démission en date du 25 février 2015)

5. Monsieur Gilles SEGUIN, administrateur

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	<ul style="list-style-type: none"> - SAS ANTONIN RODET, représentant de GVJCB - SAS Les Vins SKALLI, représentant de GVJCB - SAS PONNELLE, représentant de la SFG La Vougeraie - SAS IBIS STYLES MONTELIMAR - SAS ARBOIS FINANCES (PDG) - SAS ARYANE IMMOBILIER - SAS CAPELLA HOLDING - SAS CARDINALE - SAS DJVER - SAS DUFOULEUR PERE ET FILS - SAS FONCIERE MARINONI - SAS GVER - SAS JPVER - SAS LES PASTELIERS - SAS MAISON HEBERT - SAS MFP - SAS MMT - SAS NANBER - SAS PIER INVESTISSEMENTS - SAS SNJP - SAS THUROT PARTICIPATIONS - SAS CHOREYGRAPH - SAS KID - SAS VARNIER FINANCES
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - SAS BOISSET LA FAMILLE des GRANDS VINS - SAS FIVIN 3V - SAS GVJCB - SAS SFG LA VOUGERAIE
Directeur Général et Président du CA	<ul style="list-style-type: none"> - SA ALLANTIS - SA LES DOMAINES BOISSET - SA CIE FI CITEAUX
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - SAS GMDF (SAS à CA)

5. Monsieur François-Xavier HENRY, Directeur Général Délégué, démission au 25 février 2015

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Gérant	- Néant

ANNEXE II

REMUNERATION, AVANTAGE EN NATURE ET JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux ont été les suivants :

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2014	
	Montant dus	Montants versés
Patrick COUPIER Président-Directeur Général depuis le 1 ^{er} décembre 2010		
Rémunération fixe	30.195,24 €	30.195,24 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
François-Xavier HENRY Directeur Général délégué depuis le 19 octobre 2011		
Rémunération fixe	126.525 €	126.525 €
Rémunération variable	15.000 €	15.000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €

Les membres du Conseil d'administration ont perçu les sommes suivantes :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2014
Alain FRIBOURG	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	11.154,22 €
Olivier MARCHAND	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	12 000.00 €
Patrick COUPIER	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
Didier MUSIELAK	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
TOTAL	23.154,22 €

ANNEXE III

DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHÉANCE A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

En K€	Total	Non échus	Echus	- 1 mois	1 à 3 mois	+ de 3 mois
Dettes fournisseurs 31/12/2013	2 079	1 006	646	124	130	172
Dettes fournisseurs 31/12/2014	1 846	480	251	209	607	298

ANNEXE IV

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En K€</i>	2010	2011	2012	2013	2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	9 760	9 760	9 760	19 008	19 008
b) Nombre d'actions émises	5 741 066	5 741 066	5 741 066	11 181 060	11 181 060
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 147	17 184	16 538	16 258	14 347
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 2 725	- 2 687	- 395	- 3 151	- 480
c) Impôts sur les bénéfices	- 28	- 120	- 35	- 53	- 306
d) Participation des salariés					
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	- 6 261	- 2 967	906	- 2 718	- 2871
f) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	- 0,47	- 0,43	- 0,06	- 0,28	- 0,04
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	- 1,09	- 0,52	0,16	- 0,24	- 0,26
c) Dividendes versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (Hors VRP)	108	97	84	82	68
b) Nombre de VRP	223	217	215	245	199
c) Montant de la masse salariale	7 343	7 118	6 445	6 277	5 022
d) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 227	2 201	1 953	1 727	1 415

ANNEXE V**TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

- Délégations en cours

DATE DE L'AGE	MONTANT MAXIMUM	DUREE	Résolution N°	OBSERVATIONS
<i>Du 26 Juin 2013</i>	<i>Dans la limite de 10% du capital social</i>	<i>26 mois</i>	<i>17</i>	<i>Délégation à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apport en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou des valeur mobilières donnant accès au capital</i>
<i>Du 26 Juin 2013</i>	<i>10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution</i>	<i>38 mois</i>	<i>21</i>	<i>Délégation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié, des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées</i>
<i>Du 26 Juin 2013</i>	<i>10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution</i>	<i>38 mois</i>	<i>22</i>	<i>Délégation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions au profit des membres du personnel salarié, des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>7 000 000 €</i>	<i>26 mois</i>	<i>10</i>	<i>Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>7 000 000 €</i>	<i>18 mois</i>	<i>11</i>	<i>Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>Dans la limite de 20% du capital social par an</i>	<i>18 mois</i>	<i>13</i>	<i>Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>Dans la limite de 10% du capital social par an</i>	<i>18 mois</i>	<i>15</i>	<i>Délégation à l'effet de fixer librement le pris d'émission des valeurs mobilières à émettre</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>2 040 000 €</i>	<i>18 mois</i>	<i>16</i>	<i>Délégation à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social (prenant notamment la forme de bons de souscriptions d'actions) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public</i>
<i>Du 26 Juin 2013</i>	<i>Dans la limite de 10% du capital social</i>	<i>26 mois</i>	<i>17</i>	<i>Délégation à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apport en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou des valeur mobilières donnant accès au capital</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>Emission dans la limite de 15% de</i>	<i>26 mois</i>	<i>18</i>	<i>Délégation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la</i>

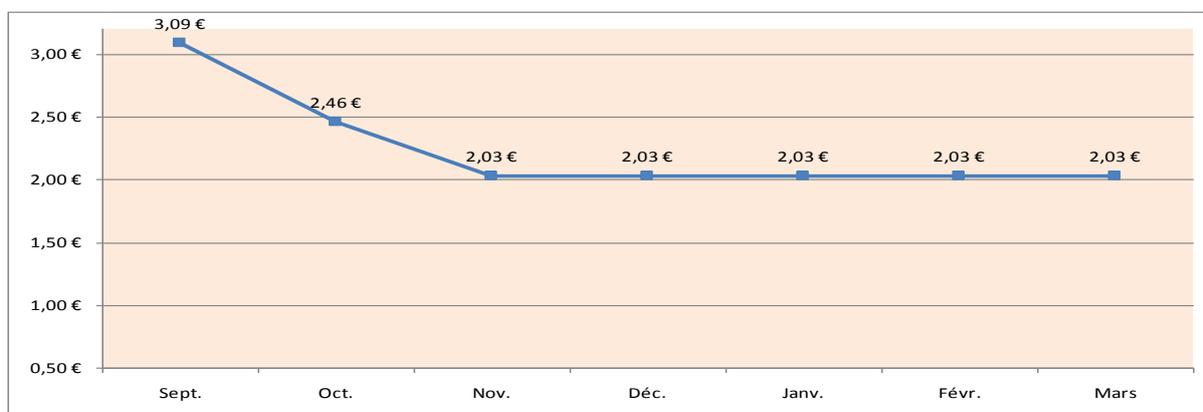
SA HENRI MAIRE

	<i>l'émission initiale</i>			<i>réalisation de l'augmentation de capital</i>
<i>Du 25 Juin 2014</i>	<i>3% du capital social au jour de l'émission</i>	<i>18 mois</i>	<i>19</i>	<i>Délégation à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents à un plan épargne entreprise</i>

- Utilisation des délégations au cours de l'exercice

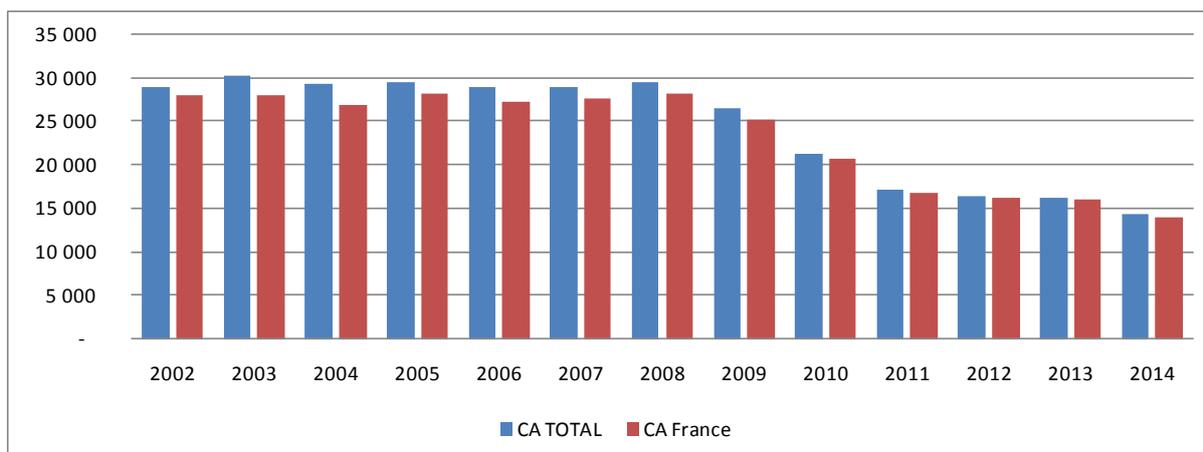
Néant

ANNEXE VI COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE DE SEPTEMBRE 2014 A MARS 2015



NB : suite à l'annonce d'un protocole de rachat des titres par la société des Vins Jean Claude Boisset, la cotation de l'action a été suspendue en date du 24 décembre 2014.

ANNEXE VII CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA SA HENRI MAIRE (en milliers d'euros)



31 décembre 2014

Etats financiers annuels consolidés

établis selon le référentiel IFRS

SOMMAIRE GENERAL

INTRODUCTION AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE
3. ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

B. ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE NORMATIF

C. INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA

D. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INTRODUCTION AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En 2013, la société HENRI MAIRE a successivement pris le contrôle de la société DPFDF et des actifs de la société Cottin Frères (voir note 1 ci-dessous), pour constituer un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus des vignobles bourguignon et jurassien et centré autour de trois pôles :

- Le plus important domaine viticole du Jura, avec environ 300 ha de vignes cultivées dont 250 ha en propriété,
- Une activité de négoce auprès de clients professionnels, essentiellement à l'exportation,
- Une activité de ventes auprès de clients particuliers en France.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société Henri Maire sera transférée au groupe Boisset après la levée de conditions suspensives.

Le 25 février 2015, les conditions suspensives ont été levées et le Groupe BOISSET a pris 51% du capital de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

Suite à ces opérations, la société HENRI MAIRE a bénéficié d'un apport de près de 4,3 M€ par apport en compte courant de ses actionnaires. La société a pu renégocier les conditions de ses emprunts auprès de ses derniers et notamment les conditions de l'emprunt de 5 M€ qui avait été consenti par le groupe BOISSET pour l'acquisition des actifs du groupe Cottin Frères.

Ces opérations sont décrites en détail ci-après.

Les opérations de croissance externe menées en 2013 ont profondément modifié la physionomie, le bilan et le compte du résultat de groupe et entraîné la comptabilisation d'écritures spécifiques qui peuvent complexifier la bonne compréhension des évolutions opérationnelles qu'a connues le groupe.

Afin de simplifier celle-ci, nous présenterons donc successivement :

- Les comptes consolidés IFRS.
- Des comptes dits « normatifs », qui ne tiennent pas compte des retraitements opérés en IFRS sur la valeur comptable des stocks, et permettent une comparaison plus aisée de la performance du groupe entre les périodes de référence.
- Enfin des comptes « pro-forma », qui illustrent ce qu'aurait été la performance passée du groupe si la société DPFDF et les actifs de Cottin Frères avaient été acquis le 1^{er} janvier 2013.

Au regard de ce qui précède, le Groupe attire l'attention du lecteur, s'agissant de l'analyse de la performance, sur la nécessité de se référer, en complément de l'examen des comptes IFRS publiés :

- Pour l'exercice 2014, aux comptes IFRS retraités (présentés dans la partie B « Etat de résultat global consolidé normatif » du présent Rapport)
- Pour l'exercice 2013, aux comptes IFRS retraités, le cas échéant pro forma (présentés également dans la partie B « Etat de résultat global consolidé normatif » du présent Rapport).

Note 1 : les opérations réalisées en 2013 et leur mode de financement sont détaillés en paragraphe 1.1 du présent Rapport Financier Annuel

A. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Rappel des principes de comptabilisation des opérations liées aux acquisitions DPF D et des actifs de Cottin Frères.

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise du secteur vitivinicole, les écarts d'évaluation calculés suite à la prise en compte à leur juste valeur des actifs sont affectés principalement aux stocks de vins et alcools (se référer à la note 2.7.1 de l'annexe).

En conséquence, la reprise de ces écarts de réévaluation sur les stocks constatés lors de regroupements d'entreprises au fur et à mesure de la consommation des stocks considérés a une incidence négative significative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société Dufouleur Père et Fils Distribution le 27 juin 2013, l'affectation du coût d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit notamment à une réévaluation brute des stocks de la société DPF D pour un montant de 705 k€.

En outre, dans le cadre de la reprise des actifs opérationnels du Groupe COTTIN par le Groupe HENRI MAIRE par l'intermédiaire de sa filiale DHM, l'affectation du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables acquis en date du 30 septembre 2013 a notamment conduit à une réévaluation brute des stocks de vins pour un montant de 3 351 k€ (se référer à la note 2.7.16 de l'annexe).

Le profit (Badwill) généré par la reprise des stocks a été comptabilisé en résultat opérationnel pour un montant de 1 988 k€ en 2013.

Dans les états financiers consolidés annuels 2014, afin de permettre une meilleure appréciation de la performance opérationnelle courante du Groupe, l'incidence de la consommation sur la période des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPF D et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « Incidence des variations de périmètre » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants » après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPF D et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidence des variations de périmètre » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Ainsi, la reprise de ces écarts de réévaluation au fur et à mesure de la consommation des stocks repris n'a pas d'incidence sur les principaux indicateurs opérationnels courants du Groupe que sont la marge commerciale et le résultat opérationnel courant avant impôt.

Au 31 décembre 2014, ces écarts de réévaluation ont été consommés pour un montant total de 2 562 k€.

Commentaires sur le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de prendre en compte les conditions d'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué en fin d'année 2014 pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, pour tenir compte de la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

Par ailleurs, en raison de la forte variation des cours des vins de Bourgogne entre 2012, 2013 et 2014, des provisions ont aussi été constituées sur notre filiale DHM.

Dans ce contexte, le Groupe a pris en compte un certain degré de précaution significatif dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations des provisions. Ainsi, l'ensemble des provisions, constituées, a eu une incidence négative de 2 004 k€ sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 696 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013 dans un contexte où la reprise du nombre de commandes constatées en 2013 (+10,8% par rapport à 2012) laissait entrevoir une activité en hausse pour 2014, et donc des perspective d'écoulement très supérieures.

Les résultats présentés ci-après doivent être analysés dans ce contexte et des notes rappellent et détaillent les incidences de ces provisions sur les indicateurs de performance du Groupe et en particulier sur le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commentaires sur les incidences des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le groupe BOISSSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

SA HENRI MAIRE

En raison de la nature des conditions suspensives permettant au Groupe BOISSET d'exercer la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détient et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, la composante « dette financière » de la dette obligataire a été maintenue en totalité en passifs financiers non courants au 31 décembre 2014, selon les principes décrits ci-dessus, pour un montant total de 1 560 k€ et n'a pas été reclassée en fonds propres pour la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET, soit un montant de 1 312 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le montant total de la dette obligataire s'élève à 1 560 k€.

Par ailleurs, suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions du prêt d'un montant de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET pour financer le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTTIN FRERES . Ce prêt qui est à échéance au 30 septembre 2015 et qui porte intérêt au taux de 5.5 % a été mis en place le 6 janvier 2014.

Cependant, en raison de la nature des conditions suspensives prévues dans ce protocole et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, ce financement a été maintenu en passifs financiers courants au 31 décembre 2014 pour son montant global, soit 5 000 k€, et n'a pas été reclassé en passifs financiers non courants comme les autres avances d'actionnaires consenties par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET.

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF		31 .12 2014	31.12.2013
(en milliers d'euros)	Notes		
Goodwill	3.1	105	105
Immobilisations incorporelles nettes	3.1	2 808	2 949
Actifs biologiques	3.2	4 187	4 168
Immobilisations corporelles nettes		5 728	5 943
Autres actifs financiers non courants		207	214
Impôts différés actifs	5.2	1 475	2 177
Total actifs non-courants		14 510	15 556
Stocks et encours	3.3	21 840	24 051
Clients et comptes rattachés	3.4	3 497	4 030
Autres actifs courants		1 836	1 596
Actifs financiers courants	3.5	376	701
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	4 445	5 222
Total actifs courants		31 994	35 600
Total actifs		46 504	51 156

PASSIF		31.12.2014	31.12.2013
(en milliers d'euros)	Notes		
Capital	4.1	19 008	19 008
Primes liées au capital		2 557	2 557
Ecart de réévaluation		1 056	1 088
Réserves consolidées		-2 311	-2 223
Résultat net part du Groupe		-4 225	236
Capitaux propres part du Groupe		16 085	20 666
Intérêts minoritaires			274
Capitaux propres de l'ensemble		16 085	20 940
Dettes financières non courantes	4.3	10 170	9 645
Provisions et autres passifs non courants	4.2	1 528	1 434
Impôts différés passifs	5.2	1 475	2 177
Total passifs non-courants		13 173	13 256
Provisions courantes		1 174	501
Fournisseurs		4 742	5 078
Autres passifs courants		4 843	10 541
Autres passifs financiers courants	4.3	6 487	840
Total passifs courants		17 246	16 960
Total capitaux propres et passifs		46 504	51 156

2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2014	31.12.2013 (retraite)*
Ventes de marchandises		37 065	26 729
Autres produits de l'activité		660	788
Produits des activités ordinaires		37 725	27 517
Coût des marchandises vendues		-19 877	-10 903
Marge commerciale (**)	6.1.1	17 848	16 614
Charges de personnel	5.1.1	-12 027	-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants		-4 748	-3 819
Impôts et taxes		-1 113	-1 225
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions (**)		-40	479
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-1 189	-955
Résultat opérationnel courant (**)		-1 229	-476
Autres charges et produits opérationnels non courants	5.1.2	277	-725
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks	5.1.2	-2 562	925
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	3.2	18	-37
Résultat opérationnel		-3 496	-313
Coût de l'endettement net		-718	-459
Résultat des activités avant impôts		-4 214	-772
Impôts sur les bénéfices	5.2	-11	986
Résultat net de l'ensemble consolidé		-4 225	214
Dont part revenant aux minoritaires		-	-22
Dont Résultat Net Part du Groupe		-4 225	236
Résultat net par action (en euros)	5.3	-0.379	0.03
Résultat net par action après dilution (en euros)	5.3	-0.354	0.027

* reclassement de la consommation des écarts de réévaluation de stocks qui étaient présentées en Coût des marchandises vendues pour 643 k€ en 2013 en Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks.

** L'incidence de la variation des provisions sur stocks est négative de 2 004 k€ en 2014 et positive de 696 k€ en 2013. Hors effet de ces provisions la marge commerciale progresse de le résultat opérationnel courant progresse de 1 947 k€.

3. ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net de l'ensemble consolidé avant part des minoritaires	-4 225	214
Variation de la valeur des terres à vignes	-32	-62
Effet d'impôt	11	21
<i>(se référer aux notes 2.7.3 et 2.7.5)</i>		
	-21	-41
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	-281	39
<i>(se référer à la note 2.7.11)</i>		
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres non transférables en résultat	-302	-2
Résultat global	-4 527	212
Dont part du groupe	-4 527	232
Dont part revenant aux minoritaires		-20

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Écarts de réévaluation	Écarts actuariels	Réserves Groupe	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres d'ensemble
Au 31 décembre 2012	9 760	-	1 150	-	-2 276	8 634	-	8 634
Variation de capital	9 248	2 557				11 805		11 805
Résultat net de l'exercice					236	236	-22	214
Mouvements sur titres d'autocontrôle					17	17		17
Variation de périmètre (Note 2)					-5	-5	294	289
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres (Note 1)			-62	37	21	-4	2	-2
Frais liés aux opérations sur le capital					-17	-17		-17
Au 31 décembre 2013	19 008	2 557	1 088	37	-2 024	20 666	274	20 940
Résultat net de l'exercice					-4 225	-4 225		-4 225
Mouvements sur titres d'autocontrôle					-2	-2		-2
Acquisition d'intérêts minoritaires (Note 2)					-52	-52	-274	-326
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres (Note 1)			-32	-270		-302		-302
Au 31 décembre 2014	19 008	2 557	1 056	-233	-6 303	16 085		16 085

Note 1: Incidence nette de la réévaluation des terres à vignes en 2013 et 2014 et de la variation de valeur liée aux écarts actuariels pour les avantages au personnel en 2013 et 2014 (cf. *Etat global des gains et pertes consolidés et se référer aux notes 2.7.3 2.7.5 et 2.7.11*).

Note 2: Prise de contrôle de la société DPF D sur le 1^{er} semestre 2013 et acquisition des intérêts minoritaires de DPF D en 2014 (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2014 et sur l'organisation du Groupe au 31 décembre 2014).

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	31.12.2014	31.12.2013
(en milliers d'euros)		<i>retraité *</i>
Résultat net de la période Part du groupe	-4 225	236
Part des minoritaires		-22
Charges nettes liées aux amortissements, provisions, abandons de créances et variations de périmètre (**)	5 995	-814
Variations des impôts différés	11	-990
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs non courants	-503	-139
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-18	37
Capacité d'autofinancement (Note 1)	1 260	-1 692
- Dont capacité d'autofinancement générée par l'activité courante du Groupe	1 099	-376
Variation du besoin en fonds de roulement (Note 1)	-2 535	2 185
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-1 275	493
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-875	-1 138
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	529	178
Variations de périmètre (nettes de trésorerie) et acquisition d'intérêts minoritaires (Note 2)	-326	-12 170
Variation des dettes sur immobilisations (Note 2)	-5 002	5 002
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 674	-8 128
Dividendes versés		
Augmentation de capital (Note 2)		11 804
Variation des comptes courants d'actionnaires (Note 2)	6 303	-1 893
Variation des dettes financières (Note 2)	-32	1 053
Mouvements sur actions propres		17
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	6 271	10 981
Variation de la trésorerie nette	-678	3 346
Trésorerie à l'ouverture	5 046	1 700
Trésorerie à la clôture	4 368	5 046

Détail de la trésorerie nette	31.12.2014	31.12.2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 445	5 222
Soldes créditeurs de banques	-77	-176
Total	4 368	5 046

* reclassement des dotations nettes aux provisions de dépréciation de stocks qui étaient présentées en Variation du besoin en fonds de roulement pour 696 k€ en 2013 en Capacité d'autofinancement et neutralisation pour un montant de 643 k€ de la consommation des écarts de réévaluation sur les stocks constatés lors des variations de périmètre pour la détermination de la capacité d'autofinancement (cf. infra).

** Dont une incidence de la variation des provisions sur stocks de -2 004 k€ en 2014 et de + 696 k€ en 2013.

Note 1: Hors incidence des coûts opérationnels non courants engagés sur l'exercice 2014 pour un montant net de 161 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante est positive de 1 099 k€.

L'incidence de la reprise sur l'exercice 2014, pour un montant de 2 562 k€, des écarts de réévaluation sur les stocks constatés lors de l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013 et de l'acquisition de la société DPF D au 30 juin 2013, a été neutralisée pour la détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice 2014 et présentée dans les flux de trésorerie générés par la variation du besoin en fonds de roulement (se référer à la note 2.7.16).

Au 31 décembre 2013, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 914 k€ et des frais liés aux variations de périmètre pour un montant de 402 k€ (acquisition des titres DPF D et reprise des actifs du groupe COTTIN), la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante est négative de 376 k€. Par ailleurs, l'incidence du profit d'un montant de 1 988 k€, résultant de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN Frères et de la consommation pour un montant de 643 k€ des écarts de réévaluation sur les stocks constatés lors de l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013 et de l'acquisition de la société DPF D au 30 juin 2013, sont neutralisées pour la détermination de la capacité d'autofinancement 2013.

Par ailleurs, l'incidence de la variation des provisions sur stocks est négative de 2 004 k€ en 2014 et positive de 696 k€ en 2013. Hors effet de ces dotations aux provisions le résultat opérationnel courant progresse de 1 947 k€.

Note 2: Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2014 correspondent principalement aux apports complémentaires en compte courant effectués par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT (1 029 k€), par le Groupe BOISSET (422 k€) et par la mise en place d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 pour le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du groupe COTTIN, qui a permis le remboursement du crédit vendeur de 5 M€ constaté au 31/12/2013.

Sur l'exercice 2013, les flux de trésorerie d'investissement et de financement sont issus de l'acquisition de la société DPF D à la fin du 1^{er} semestre 2013 et de la reprise des actifs du Groupe COTTIN Frères en date du 30 septembre 2013.

Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2014.

➤ *Variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe*

Hors incidence des coûts opérationnels non courants engagés sur l'exercice pour un montant net de 161 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante est positive (1 099 k€), soit une amélioration significative (1475 k€) par rapport à la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante du Groupe qui était négative de 376 k€ sur l'exercice 2013.

L'incidence de la consommation sur l'exercice 2014 des écarts de réévaluation sur les stocks constatés lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013 et lors de la prise de contrôle de la société DPFD le 30 juin 2013, a été neutralisée pour la détermination de cette capacité d'autofinancement, soit une incidence de 2 562 k€ au 31 décembre 2014.

Cette capacité d'autofinancement est cependant compensée par la variation du BFR liée à l'activité qui est négative de 2 535 k€. Cette variation du BFR est à comparer avec une variation positive du BFR de 2 185 k€ au 31 décembre 2013. Cette diminution du BFR est liée principalement à l'augmentation des stocks qui génère des besoins de trésorerie de 2 041 k€ sur la période (hors effet de la consommation des écarts de réévaluation sur les stocks constatés lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013 et lors de la prise de contrôle de la société DPFD le 30 juin 2013).

L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité sur l'exercice 2014 est la suivante :

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
<i>Incidence de la variation des stocks</i>	-4 603	2 734
<i>Effet de la consommation de l'écart de réévaluation des stocks</i>	-2 562	-643
Incidence de la variation des stocks bruts	-2 041	2 091
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	614	-2 688
Incidence de la variation des fournisseurs et autres crédeurs	-1 108	2 782
Total	-2 535	2 185

Au cours de l'exercice 2014, les activités opérationnelles du Groupe intégrées au cours de l'exercice 2013 contribuent à hauteur de -2 071 k€ à la détérioration du BFR. En 2013, elles avaient contribué à hauteur de 3 084 k€ à l'amélioration du BFR.

Ainsi, au total, la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe est négative à hauteur de 1 275 k€ au 31 décembre 2014, soit une détérioration de 1 768 k€ par rapport aux 493 k€ enregistrés en 2013.

➤ *Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement du Groupe*

Les investissements opérationnels du Groupe au 31 décembre 2014 ont concerné principalement les vignes (replantation et matériel agricole) et le commerce (fichiers clients). Nets des cessions d'actifs, ils représentent au 31 décembre 2014 une sortie nette de trésorerie de 875 k€.

Conformément aux accords conclus lors de la prise de contrôle de la société DPFD en juin 2013, le Groupe HENRI MAIRE a exercé le 4 juillet 2014 son option d'achat portant sur 2 223 actions représentant les 20 % restants du capital de la société DPFD pour un montant de 326 k€. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détient 100 % du capital de la société DPFD.

Par ailleurs, conformément aux accords conclus dans le cadre de la reprise des actifs du Groupe COTTIN, le Groupe HENRI MAIRE a notifié auprès du Groupe BOISSET, le 15 juillet 2014, la levée de son option de vente portant sur les 20 % du capital de la SCI DU JURA. Cette transaction a été réalisée moyennant un prix de cession de 510 k€.

La variation des dettes sur immobilisations résulte de la mise en place d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 pour le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du groupe COTTIN.

Sur l'exercice 2013, les investissements opérationnels du Groupe étaient principalement constitués par :

- La prise de contrôle en date du 27 juin 2013 de la société DPFD pour un montant net de 1 250 k€. Cette acquisition avait généré au 30 juin 2013, après prise en compte de la trésorerie acquise et du remboursement des dettes acquises, une sortie nette de trésorerie de 1 220 k€ sur la période financée par l'émission de titres obligataires assortis de bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013 ;
- La reprise en date du 30 septembre 2013 de l'intégralité des activités opérationnelles du Groupe COTTIN pour un montant net de 10 950 k€. Cette acquisition avait généré, après prise en compte d'un crédit vendeur de 5 000 k€, une sortie nette de trésorerie de 5 950 k€ sur la période.

Les autres investissements concernaient principalement les vignes (replantation et matériel agricole) et le commerce (fichiers clients). Nets des cessions d'actifs, ils représentaient au 31 décembre 2013 une sortie nette de trésorerie de 960 k€.

Nets des cessions d'actifs, les flux d'investissements du Groupe avaient généré sur l'exercice 2013 une sortie nette de trésorerie de 8 128 k€.

➤ *Variation de la trésorerie issue des opérations de financement du Groupe*

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 6 271 k€.

Sur l'exercice 2014, l'évolution de la trésorerie issue des opérations de financement reflète les effets des accords et des actions mis en place pour financer la reprise et le développement des activités opérationnelles intégrées au cours de l'exercice 2013.

Elle est notamment issue des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 2 689 k€, et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 422 k€ portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 622 k€.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement en 2014 traduit également la mise en place d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 pour le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du groupe COTTIN conformément aux accords conclus dans le cadre de la reprise desdits actifs.

Le rachat des 20 % restants du capital de la société DPF D pour un montant de 326 k€ a été intégralement financé par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

Sur l'exercice 2013, l'évolution de la trésorerie issue des opérations de financement qui est positive de 10 981 k€ (dont 1 030 k€ au titre du 1^{er} semestre 2013), est issue des mesures mises en place pour financer le développement des activités opérationnelles du Groupe HENRI MAIRE dans le cadre des différentes opérations de croissance externe réalisées au cours dudit exercice.

Ainsi, ces flux de financement s'étaient notamment traduits sur l'exercice 2013 :

- par des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, pour un montant de 1 310 k€ (960 k€ au 30 juin 2013). Au cours de l'exercice 2013, une partie de ce compte courant a été incorporée aux fonds propres de la société HENRI MAIRE pour un montant de 3 500 k€ (prime d'émission incluse) ;
- par des augmentations de capital en numéraire pour un montant de 8 305 k€ (prime d'émission incluse) ;
- et par l'émission de titres obligataires assortis de bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013

Ainsi, le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation négative de la trésorerie de 678 k€ sur l'exercice 2014 résultant principalement de l'évolution de la trésorerie liée aux activités opérationnelles du Groupe.

À l'issue des opérations de l'exercice 2014, la trésorerie nette s'élève à 4 368 k€ contre 5 046 k€ en 2013.

B. ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE NORMATIF

Modalités de présentation de l'Etat global de résultat consolidé normatif

Les principes généraux de consolidation et de présentation des Etats financiers consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été rappelés dans « introduction aux états financiers consolidés » page 29.

Afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante du Groupe et de permettre au lecteur des états financiers de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats et des performances futures du Groupe, un Etat global de résultat consolidé normatif est présenté en annexe aux Etats financiers consolidés.

Ces informations financières normatives au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 présentées ci-après reflètent les principaux agrégats de l'état de résultat global consolidé du Groupe HENRI MAIRE après retraitement de la consommation des écarts d'évaluation constatés lors de l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN et de la société DPFDF à compter du second semestre 2013 comme si les stocks acquis avaient été évalués à leur valeur comptable sans aucune réévaluation et après élimination du goodwill comptabilisé en résultat opérationnel lors de la reprise des actifs COTTIN et des incidences fiscales liées.

➤ Informations financières normatives annuelles : exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Groupe Henri Maire		Groupe Henri Maire publié 31.12.2014
	Informations financières normatives 31.12.2014	Retraitements normatifs 31.12.2014	
Ventes de marchandises	37 065		37 065
Autres produits de l'activité	660		660
Produits des activités ordinaires	37 725		37 725
Coût des marchandises vendues	-19 877		-19 877
Marge commerciale (*)	17 848		17 848
Charges de personnel	-12 027		-12 027
Autres charges et produits opérationnels courants	-4 748		-4 748
Impôts et taxes	-1 113		-1 113
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions (*)	-40		-40
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-1 189		-1 189
Résultat opérationnel courant (*)	-1 229		-1 229
Autres charges et produits opérationnels non courants	277		277
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks		2 562	-2 562
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	18		18
Résultat opérationnel	-934	2 562	-3 496
Coût de l'endettement net	-718		-718
Résultat des activités avant impôts	-1 652	2 562	-4 214
Impôts sur les bénéfices	-11		-11
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 663	2 562	-4 225
Dont part revenant aux minoritaires			
Dont Résultat Net Part du Groupe	-1 663	2 562	-4 225

(*) L'incidence de la variation des provisions sur stocks est négative de 2 004 k€ en 2014 et positive de 696 k€ en 2013. Hors effet de ces provisions, le résultat opérationnel courant progresse de 1 947 k€.

➤ Informations financières normatives annuelles : exercice clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Groupe Henri Maire Informations financières normatives 31.12.2013	Retraitements Normatifs 31.12.2013	Groupe Henri Maire publié 31.12.2013 (retraité)*
Ventes de marchandises	26 729		26 729
Autres produits de l'activité	788		788
Produits des activités ordinaires	27 517		27 517
Coût des marchandises vendues	-10 903		-10 903
Marge commerciale	16 614		16 614
Charges de personnel	-11 091		-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants	-3 819		-3 819
Impôts et taxes	-1 225		-1 225
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions	479		479
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-955		-955
Résultat opérationnel courant	-476		-476
Autres charges et produits opérationnels non courants	-725		-725
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks	-420	-1 345	925
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-37		-37
Résultat opérationnel	-1 658	-1 345	-313
Coût de l'endettement net	-459		-459
Résultat des activités avant impôts	-2 117	-1 345	-772
Impôts sur les bénéfices		-986	986
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 117	-2 331	214
Dont part revenant aux minoritaires	-22		-22
Dont Résultat Net Part du Groupe	-2 095	-2 331	236

* reclassement de la consommation des écarts de réévaluation de stocks qui étaient présentées en Coût des marchandises vendues pour 643 k€ en 2013 en Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks.

➤ Informations financières normatives comparatives au 31 décembre 2014

	Groupe Henri Maire Informations financières normatives 31.12.2014	Groupe Henri Maire Informations financières normatives 31.12.2013
(en milliers d'euros)		
Ventes de marchandises	37 065	26 729
Autres produits de l'activité	660	788
Produits des activités ordinaires	37 725	27 517
Coût des marchandises vendues	-19 877	-10 903
Marge commerciale (*)	17 848	16 614
Charges de personnel	-12 027	-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants	-4 748	-3 819
Impôts et taxes	-1 113	-1 225
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions (*)	-40	479 (*)
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-1 189	-955
Résultat opérationnel courant (*)	-1 229	-476 (*)
Autres charges et produits opérationnels non courants	277	-725
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks		-420
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	18	-37
Résultat opérationnel	-934	-1 658
Coût de l'endettement net	-718	-459
Résultat des activités avant impôts	-1 652	-2 117
Impôts sur les bénéfices	-11	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 663	-2 117
Dont part revenant aux minoritaires		-22
Dont Résultat Net Part du Groupe	-1 663	-2 095

(*) L'incidence de la variation des provisions sur stocks est négative de 2 004 k€ en 2014 et positive de 696 k€ en 2013. Hors effet de ces provisions, le résultat opérationnel courant progresse de 1 947 k€.

C. INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA

Informations financières pro forma au 31 décembre 2014

Les informations financières pro forma au 31 décembre 2014 présentées ci-après ont pour objectif de fournir une information sur une base comparable en intégrant l'impact qu'auraient eu les variations de périmètre intervenues sur l'exercice 2013 comme si ces opérations s'étaient produites à des dates antérieures à leur survenance réelle, soit au 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, les principaux agrégats de l'état de résultat global consolidé du Groupe HENRI MAIRE au 31 décembre 2013 comme si l'acquisition de la société DPF D et l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN avaient eu lieu au début de la période précédente, soit au 1^{er} janvier 2013.

L'activité commerciale de la société DPF D est intégrée à celle du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2013.

Dans le cadre de l'établissement de ces informations financières pro forma, les comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 ont été ajoutés au compte de résultat global consolidé du Groupe au 31 décembre 2013. Ainsi, l'état de résultat global consolidé du Groupe au 31 décembre 2013 est présenté comme si l'acquisition de la société DPF D avait eu lieu au début de la période soit au 1^{er} janvier 2013.

L'activité commerciale de la société DHM est comprise dans celle du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2013. Dans le cadre de l'établissement de ces informations financières pro forma, les flux générés par les activités opérationnelles reprises pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013 ont été intégrés au compte de résultat global consolidé du Groupe au 31 décembre 2013.

Ainsi, les activités opérationnelles du Groupe COTTIN sont retenues pour l'exercice 2013 comme si l'acquisition avait eu lieu en début de période.

Ces comptes présentés pour les besoins de l'information financière pro forma sont établis selon les mêmes méthodes comptables et de présentation que celles retenues pour l'établissement de l'état de résultat global consolidé annuel du Groupe HENRI MAIRE.

En outre des informations financières pro forma normatives pour les comptes annuels sont présentées selon les principes décrits dans la partie B du présent rapport intitulée **"ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE NORMATIF"**.

➤ Informations financières pro forma annuelles : exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Groupe Henri Maire publié 31.12.2014	Information financière pro forma sur 12 mois 31.12.2013	Groupe Henri Maire publié 31.12.2013 (retraité)*
Ventes de marchandises	37 065	48 960	26 729
Autres produits de l'activité	660	788	788
Produits des activités ordinaires	37 725	49 748	27 517
Coût des marchandises vendues	-19 877	-26 932	-10 903
Marge commerciale	17 848	22 816	16 614
Charges de personnel	-12 027	-14 554	-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants	-4 748	-6 148	-3 819
Impôts et taxes	-1 113	-1 691	-1 225
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions	-40	423	479
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-1 189	- 1 497	-955
Résultat opérationnel courant	-1 229	-1 074	-476
Autres charges et produits opérationnels non courants	277	-759	-725
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks	-2 562	925	925
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	18	-37	-37
Résultat opérationnel	-3 496	-945	-313
Coût de l'endettement net	-718	-707	-459
Résultat des activités avant impôts	-4 214	-1 652	-772
Impôts sur les bénéfices	-11	944	986
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 225	-708	214
Dont part revenant aux minoritaires		-18	-22
Dont Résultat Net Part du Groupe	-4 225	-726	236

* reclassement de la consommation des écarts de réévaluation de stocks qui étaient présentées en Coût des marchandises vendues pour 643 k€ en 2013 en Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks.

➤ Informations financières pro forma annuelles : exercice clos le 31 décembre 2013

	Information financière pro forma sur 12 mois 31.12.2013	Activité DHM sur 9 mois 30/09/2013	Activité DPFD sur 6 mois 30/06/2013	Groupe Henri Maire publié 31.12.2013 (retraité)*
(en milliers d'euros)				
Ventes de marchandises	48 960	19 607	2 624	26 729
Autres produits de l'activité	788			788
Produits des activités ordinaires	49 748	19 607	2 624	27 517
Coût des marchandises vendues	-26 932	-15 195	-834	-10 903
Marge commerciale	22 816	4 412	1 790	16 614
Charges de personnel	-14 554	-2 299	-1 164	-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants	-6 148	- 1 899	-430	-3 819
Impôts et taxes	-1 691	-367	-99	-1 225
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions	423	-153	97	479
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	- 1 497	-540	-2	-955
Résultat opérationnel courant	-1 074	-693	95	-476
Autres charges et produits opérationnels non courants	-759	40	-74	-725
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks	925			925
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-37			-37
Résultat opérationnel	-945	-653	21	-313
Coût de l'endettement net	-707	-247	-1	-459
Résultat des activités avant impôts	-1 652	-900	20	-772
Impôts sur les bénéfices	944	-42	0	986
Résultat net de l'ensemble consolidé	-708	-942	20	214
Dont part revenant aux minoritaires	-18		4	-22
Dont Résultat Net Part du Groupe	-726	-942	16	236

* reclassement de la consommation des écarts de réévaluation de stocks qui étaient présentées en Coût des marchandises vendues pour 643 k€ en 2013 en Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks.

➤ Informations financières normatives pro forma annuelles au 31 décembre 2014

	Groupe Henri Maire	
	Informations financières normatives pro forma 31.12.2014	Informations financières normatives pro forma 31/12/2013
(en milliers d'euros)		
Ventes de marchandises	37 065	48 960
Autres produits de l'activité	660	788
Produits des activités ordinaires	37 725	49 748
Coût des marchandises vendues	-19 877	-26 932
Marge commerciale	17 848	22 816
Charges de personnel	-12 027	-14 554
Autres charges et produits opérationnels courants	-4 748	-6 148
Impôts et taxes	-1 113	-1 691
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions	-40	423
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-1 189	- 1 497
Résultat opérationnel courant	-1 229	-1 074
Autres charges et produits opérationnels non courants	277	-759
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks		-420
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	18	-37
Résultat opérationnel	-934	-2 290
Coût de l'endettement net	-718	-707
Résultat des activités avant impôts	-1 652	-2 997
Impôts sur les bénéfices	-11	-42
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 663	-3 039
Dont part revenant aux minoritaires		-18
Dont Résultat Net Part du Groupe	-1 663	-3 021

➤ Informations financières normatives pro forma annuelles au 31 décembre 2013

	Groupe			Groupe Henri Maire Informations financières normatives 31/12/2013
	Henri Maire Informations financières Normatives pro forma sur 12 mois 31/12/2013	Activité DHM sur 9 mois 30/09/2013	Activité DPFD sur 6 mois 30/06/2013	
(en milliers d'euros)				
Ventes de marchandises	48 960	19 607	2 624	26 729
Autres produits de l'activité	788			788
Produits des activités ordinaires	49 748	19 607	2 624	27 517
Coût des marchandises vendues	-26 932	-15 195	-834	-10 903
Marge commerciale	22 816	4 412	1 790	16 614
Charges de personnel	-14 554	-2 299	-1 164	-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants	-6 148	-1 899	-430	-3 819
Impôts et taxes	-1 691	-367	-99	-1 225
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions	423	-153	97	479
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-1 497	-540	-2	-955
Résultat opérationnel courant	-1 074	-693	95	-476
Autres charges et produits opérationnels non courants	-759	40	-74	-725
Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks	-420			-420
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-37			-37
Résultat opérationnel	-2 290	-653	21	-1 658
Coût de l'endettement net	-707	-247	-1	-459
Résultat des activités avant impôts	-2 997	-900	20	-2 117
Impôts sur les bénéfices	-42	-42	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 039	-942	20	-2 117
Dont part revenant aux minoritaires	-18		4	-22
Dont Résultat Net Part du Groupe	-3 021	-942	16	-2 095

D. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent la Société HENRI MAIRE et ses filiales (l'ensemble désigné comme le Groupe).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichaïlles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2015.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014 ET COMMENTAIRES SUR L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA. Afin d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée lors de ce changement de contrôle.

Depuis cette date, un plan de développement a été lancé, qui a vu l'acquisition en 2013 de la société DPFDF et des actifs de la société Cottin Frères. Afin de financer ce plan de développement, le capital du Groupe a été fortement augmenté et réorganisé pour accueillir le groupe Boisset à hauteur de 32,97%.

1.1 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014.

1.1.1 Intégration des nouvelles activités opérationnelles reprises en 2013

Au cours de l'exercice 2013, dans le cadre du développement de ces activités, le groupe HENRI MAIRE a procédé à deux opérations de croissance externe.

➤ **Prise de contrôle de la société DPFDF**

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFDF) le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1 250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. L'acquisition des 20 % restants est intervenue en juillet 2014 (cf. infra).

La société DPFDF commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques Dufouleur et Domaine Barbier. Elle a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 5 511 k€ et contribue à hauteur de 4 745 k€ au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2014.

Cette prise de contrôle a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire avec de bons de souscription en actions (cf. infra).

SA HENRI MAIRE

Conformément aux accords conclus lors de la prise de contrôle de la société DPF D en juin 2013, le Groupe HENRI MAIRE a exercé le 4 juillet 2014 son option d'achat portant sur 2 223 actions représentant le capital non acquis de la société DPF D, soit 20 %, pour un montant de 326 k€. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détient 100 % du capital de la société DPF D.

Cette transaction a été financée par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec bons de souscription en actions. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET.

➤ Reprise des actifs du Groupe COTTIN

Le Groupe a repris, par l'intermédiaire de sa filiale à 100% DOMAINES HM (DHM), en date du 30 septembre 2013, l'intégralité des actifs opérationnels nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe COTTIN FRERES, en particulier les marques LABOURE ROI et NICOLAS PÔTEL ainsi que l'usine de production et d'emballage basée à Nuits Saint Georges.

Cette transaction a été réalisée pour un montant de 10 950 k€ (prix définitif arrêté au 17 octobre 2013).

Le Groupe COTTIN FRERES commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS PÔTEL, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni.

Le Chiffre d'affaires annuel des activités acquises au cours de l'année 2013 a été de 26 718 k€. La société DHM contribue à hauteur de 19 180 k€ au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2014.

Dans le cadre des accords avec le Groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par le Groupe HENRI MAIRE a été payé selon les modalités suivantes :

- A concurrence de 6 000 k€ à la date de réalisation de la reprise. Cette somme payée le 30 septembre a été financée via un prêt de 8 000 k€ consenti par le Groupe BOISSET. Ce prêt a été compensé en date du 29 novembre 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (cf. infra) ;
- Le solde du prix de cession a été payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement a été financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5 000 k€ sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 % (cf. infra).

Par ailleurs, conformément aux accords conclus dans le cadre de la reprise des actifs du Groupe COTTIN, le Groupe HENRI MAIRE a notifié auprès du Groupe BOISSET, le 15 juillet 2014, la levée de son option de vente portant sur les 20 % du capital de la SCI DU JURA. Cette transaction a été réalisée moyennant un prix de cession de 510 k€.

1.1.2 Opérations financières liées à l'intégration des nouvelles activités opérationnelles reprises en 2013

Dans le cadre du financement des opérations de croissance externe mentionnées ci-dessus, plusieurs opérations financières avaient affecté les fonds propres du Groupe sur l'exercice 2013 :

- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse), soit un accroissement des fonds propres du Groupe de 8 000 k€;
- Réalisation d'une augmentation de capital pour un montant global de 3 805 k€ (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions d'actionnaires réalisées sur le marché boursier pour le complément ;
- Emission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013.
La seconde tranche a été émise au profit du groupe BOISSET en juillet 2014 dans le cadre du rachat du solde des actions DPF (cf. infra).

A l'issue de ces opérations la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT détient 60.65 % du capital social de la société HENRI MAIRE et le Groupe BOISSET détient 32.97 % du capital social (avant prise en compte de la dilution liée aux BSA de l'emprunt obligataire).

Aucune opération affectant les fonds propres du Groupe n'a été réalisée sur l'exercice 2014 et la répartition du capital demeure inchangée.

Les autres opérations financières intervenues sur l'exercice 2014 reflètent les effets des accords et des actions mis en place pour financer la reprise et le développement des activités opérationnelles intégrées au cours de l'exercice 2013.

Les principales opérations de financement intervenues sur l'exercice 2014 sont les suivantes :

- Financement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.
En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEI et LABOURE ROI ;

- Apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 2 689 k€, et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 422 k€ portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 622 k€.

Le rachat des 20 % restants du capital de la société DPF D pour un montant de 326 k€ a été intégralement financé par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

➤ Restructuration du capital social de la société HENRI MAIRE et recapitalisation du Groupe.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

Suite à ces opérations, la société HENRI MAIRE a bénéficié d'un apport de 4 274 k€ par apport en compte courant de ses actionnaires (apport complémentaire en compte courant de la part de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 930 k€ et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 2 344 k€.

Le Groupe a ainsi pu renégocier les conditions de ses emprunts auprès de ces derniers et notamment les conditions de l'emprunt de 5 000 K€ qui avait été consenti par le Groupe BOISSET pour l'acquisition des actifs du groupe COTTIN FRERES.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le développement des activités opérationnelles du Groupe et d'autre part la restructuration du capital de la société HENRI MAIRE et le plan de recapitalisation du Groupe qui en découle.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 et les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

2.1.1 Evolution en 2014 du référentiel comptable applicable au Groupe.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2014

Les normes applicables à HENRI MAIRE à compter du 1er janvier 2014 sont principalement les normes IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités", sur la consolidation. Celles-ci redéfinissent la notion de contrôle exercé sur une entité, supprimant la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint, seule la méthode de consolidation par mise en équivalence étant admise, et complétant les informations requises dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'application de ces textes n'aura pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe, car aucune entité n'est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres normes dont l'application est obligatoire en 2014 sont les suivantes :

- Amendement à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités" ;
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».

Ces normes n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements dont l'application sera obligatoire après 2014

Les normes applicables à HENRI MAIRE à compter du 1er janvier 2015 sont les suivantes :

- L'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des droits et des taxes ;
- L'amendement d'IAS 19 relatif à la comptabilisation des contributions des employés aux régimes post-emploi.

L'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Autres évolutions normatives

Le Groupe est informé de la publication d'amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 41 « Agriculture » intitulés « Agriculture : actifs biologiques producteurs ».

Ces amendements modifient l'information financière pour les plantes productrices telles que la vigne. Ces plantes productrices sont actuellement incluses dans les actifs biologiques, placées dans le champ d'application de la norme IAS 41, et évaluées à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. Ces actifs biologiques producteurs devront être comptabilisés de la même façon que les immobilisations corporelles selon IAS 16, au lieu d'IAS 41. Les produits issus de ces actifs biologiques producteurs restent en revanche dans le champ d'application d'IAS 41.

Inclure ces actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 permet de les évaluer soit selon le modèle du coût (comptabilisation au prix de revient et amortissement sur la durée d'utilisation) soit selon le modèle de la réévaluation (réévaluation comptabilisée en capitaux propres et non plus en résultat).

2.2 BASES D'ÉVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

2.2.1 Principes généraux d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des actifs biologiques et de certaines dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur (*cf. note 2.2.2*).

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (*note 2.7.11*) ;
- La valorisation des terres à vignes et des actifs biologiques (*note 2.7.3 et note 2.7.5*) ;
- Les tests de dépréciation des Goodwill et des immobilisations incorporelles (*note 2.7.4*) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (*note 2.7.7*) et des créances clients (*note 2.7.8*) ;

- Les dettes financières renégociées et l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (note 2.7.13).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.2.2 Evaluation à la juste valeur

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.

Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur lors de chaque clôture sont les suivants :

	Modalités de détermination de la juste valeur (niveau dans la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13 Evaluation à la juste valeur)	Montants enregistrés à la date de clôture
Terres à vignes	Sur la base d'une valeur de marché résultant d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER (niveau 2). Voir Note 2.7.3.	Note 3.1
Actifs biologiques	Sur la base d'une valeur de marché résultant d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER (niveau 2). Voir Note 2.7.5.	Note 3.2
Production récoltée (raisins)	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents sur les secteurs considérés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance et des millésimes (niveau 2), ou sur la base du coût de production si les données ne sont pas observables ou disponibles pour estimer de manière fiable leur valeur de marché (niveau 3). Voir Note 2.7.7.	Note 3.3
Dettes financières renégociées	Sur la base de données de marché à partir d'un taux d'intérêt effectif estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation de la dette bancaire (niveau 3). Voir note 2.7.13.	Note 4.3
Emprunt obligataire (OBSA)	Sur la base d'un taux d'intérêt effectif estimé compte tenu du profil de risque du Groupe (niveau 3). Voir note 2.7.13.	Note 4.3

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

2.3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles HENRI MAIRE exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société HENRI MAIRE a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence au 31 décembre 2014 (*cf. note 2.6*).

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

2.4 HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Des règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du Groupe.

2.5 METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2014.

2.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

HENRI MAIRE	SA	Arbois	625580279	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois	778539430	Exploitation vignes	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois	382708279	Gestion de patrimoine viticole	100,00	100,00	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois	439455304	Exploitation vignes bio	100,00	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois	317962942	Commerce vins	100,00	100,00	IG
GEVIN	SARL	Paris	626580120	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DHERBEY	SARL	Arbois	762202202	Commerce vins	100,00	100,00	IG
TISSOT	SARL	Voiteur	312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DPFD	SAS	Nuits St Georges		Commerce vins	100,00	100,00	IG
DHM	SAS	Nuits St Georges		Commerce vins	100,00	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,

IG : méthode d'intégration globale

2.6.1 Variations du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur la période.

Les informations financières pro forma au 31 décembre 2014 concernant les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2013 (*cf. note 1.1 sur l'intégration des activités opérationnelles reprises en 2013*) sont présentées dans le présent rapport dans la partie C intitulée **"INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA"**.

Ces informations financières pro forma au 31 décembre 2014 ont pour objectif de fournir une information sur une base comparable en intégrant l'impact qu'auraient eu les variations de périmètre intervenues sur l'exercice 2013 comme si ces opérations s'étaient produites à des dates antérieures à leur survenance réelle, soit au 1^{er} janvier 2013.

2.6.2 Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

Le Groupe HENRI MAIRE a procédé à l'acquisition le 4 juillet 2014 de 2 223 actions de la société DPF, représentant le solde du capital non acquis en juin 2013 lors de la prise de contrôle de la société DPF, soit 20 %, pour un montant de 326 k€. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détient 100 % du capital de la société DPF.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle de la société DPF et le prix payé pour leur acquisition a été comptabilisée en déduction des capitaux propres part du groupe, soit une incidence de 52 k€.

Cette transaction a été financée par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec bons de souscription en actions. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET.

2.7 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2013.

2.7.1 Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise ou de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente le goodwill. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Goodwill ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

SA HENRI MAIRE

L'acquéreur dispose d'un délai maximal de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour déterminer de manière définitive la juste valeur des actifs et passifs éventuels acquis.

Pour le Groupe HENRI MAIRE, lors de la prise de contrôle d'une entreprise du secteur vitivinicole, les écarts d'évaluation calculés suite à la prise en compte à leur juste valeur des actifs et passifs sont affectés principalement aux stocks de vins et alcools et aux actifs incorporels représentatifs de la valeur des marques acquises conjointement avec d'autres actifs incorporels nécessaires à leur exploitation (en particulier les contrats d'approvisionnement en vins et les fichiers clientèle). L'écart résiduel correspondant aux perspectives de résultat des entités acquises est comptabilisé en Goodwill.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en « Incidences des variations de périmètre ». Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées, la différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en déduction des capitaux propres.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les goodwill ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Au 31 décembre 2014, ce poste est principalement constitué par :

- Le goodwill lié à la prise de contrôle de la société DPF D en juin 2013 pour un montant de 73 k€,
- Et les fonds de commerce historiques exploités par le Groupe pour un montant de 32 k€.

2.7.2 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Une immobilisation incorporelle acquise lors d'un regroupement d'entreprises peut être séparable, mais uniquement conjointement avec une immobilisation corporelle ou incorporelle liée. Dans de tels cas, l'acquéreur comptabilise le groupe d'actifs comme un seul actif séparément du goodwill si les justes valeurs individuelles des actifs du groupe ne peuvent être évaluées de façon fiable.

Ainsi, lors d'un regroupement d'entreprise, le Groupe comptabilise séparément du goodwill les actifs incorporels représentatifs de la valeur des noms commerciaux et marques acquis conjointement avec d'autres actifs incorporels nécessaires à leur exploitation commerciale (en particulier les contrats d'approvisionnement en vins et les fichiers clientèle). Seules les marques, les noms commerciaux et les enseignes acquis, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrits à l'actif, selon leur valeur de marché ou de transaction à la date de leur acquisition.

Ces noms commerciaux et marques sont étroitement associés aux différentes appellations, par zone géographique, produites ou acquises par le Groupe et distribuées par l'intermédiaire de ses différents réseaux de distribution (ventes à domicile, GMS) et à l'international. Ces actifs incorporels sont considérés, en raison de leur nature, comme des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminable sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et noms commerciaux, des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1er janvier 2010 sont immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont essentiellement constituées au 31 décembre 2014 :

- De logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans. Ces immobilisations incorporelles représentent un montant net de 499 k€,
- Et de noms commerciaux et marques acquis dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF (1 510 k€) et de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN par la société DHM (800 k€).

2.7.3 Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du Groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux terres à vignes, constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins acquis ou issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition. Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Les actifs financés par contrat de location financement sont immobilisés.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité Estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

Terres à vignes

Depuis le 1er janvier 2012, les terres à vignes, qui étaient classées auparavant dans le poste "Actifs biologiques" (se référer à la note 2.7.5), sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur conformément à la norme IAS 16.31- 42. Cette valeur résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER. Le passage à la norme IAS 16 modèle de la réévaluation a eu pour conséquence d'inscrire l'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si, à la suite de cette réévaluation, la valeur comptable de ces actifs diminue, cette diminution doit être comptabilisée en résultat. Toutefois, une réévaluation négative doit être directement imputée en capitaux propres sous la rubrique écart de réévaluation dans la mesure où l'écart de réévaluation présente un solde créditeur pour ces mêmes actifs.

La juste valeur des terres à vignes a été révisée au 31 décembre 2014 et une nouvelle expertise du domaine exploité par le Groupe a été réalisée selon les mêmes modalités que celles décrites ci-avant.

Ainsi au 31 décembre 2014, la valeur d'expertise des terres à vignes s'élève à 1 700 k€ et un écart de réévaluation d'un montant de 1 056 k€ est comptabilisé en capitaux propres.

2.7.4 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les noms commerciaux, marques, enseignes et goodwill.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs et qui sont déterminés au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée. Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe par référence à des transactions similaires récentes réalisées à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

SA HENRI MAIRE

Le Groupe est organisé par secteur d'activité opérationnel, un secteur d'activité correspondant aux marques et noms commerciaux exploités par le Groupe en fonction de ses différents circuits de distribution (se référer à la note 2.7.17 sur l'information sectorielle). Les actifs corporels et incorporels ont été affectés à ces différents secteurs d'activité.

La valeur d'utilité des actifs immobilisés corporels et incorporels a été déterminée en se fondant sur les indicateurs économiques caractéristiques des secteurs d'activité opérationnels concernés (réseau de distribution, chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et EBITDA notamment). Ces données proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction pour les secteurs d'activité considérés. Le taux d'actualisation utilisé reflète le taux de rendement attendu par un investisseur dans le secteur d'activité du Groupe HENRI MAIRE et la prime de risque propre à cette activité et au Groupe.

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les goodwill sont principalement issus des variations de périmètre de l'exercice 2013.

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ont fait l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre 2014, qui n'a pas révélé de risque de dépréciation significatif.

2.7.5 Actifs biologiques

Les vignes exploitées pour les vins produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture.

Cette norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Conformément à cette norme, les vignes exploitées par le Groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Afin de fournir une information plus fiable et plus pertinente, les hypothèses et les modalités retenues pour la détermination de la juste valeur des vignes ont été révisées sur l'exercice 2012.

Depuis le 1er janvier 2012, la valeur de marché des vignes résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER qui permet de distinguer spécifiquement la valeur des vignes de celle des terres à vignes. Ainsi, les vignes sont évaluées à la date de clôture à leur juste valeur en appliquant à la dite valeur un abattement de 15 % correspondant aux coûts estimés de commercialisation.

La juste valeur des vignes a été révisée au 31 décembre 2014 et une nouvelle expertise a été réalisée selon les mêmes modalités que celles décrites ci-avant.

Ainsi au 31 décembre 2014, la valeur d'expertise des terres à vignes s'élevait à 4 187 k€, soit une incidence positive de 18 k€ comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2014.

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le Groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.7.6 Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.7.7 Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe (cf. infra), les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré de l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs ; il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Pour les vins produits pour le Groupe, selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

Les vins produits par le Groupe sont issus du vignoble jurassien. Sur ce marché, les données permettant de déterminer une valeur de marché fiable pour la vendange et les raisins incorporée au coût de production des stocks ne sont pas toujours disponibles ou observables.

Dans ce contexte, les stocks de vins produits par le Groupe sont valorisés selon les principes suivants :

- Les raisins sont incorporés au coût de production des stocks soit à leur juste valeur en fonction d'un prix de marché si celui-ci peut être estimé de manière fiable notamment par référence à une valeur de transaction selon leur provenance et en fonction des millésimes et des catégories de produits qui découlent de la récolte (Niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13), soit à leur coût de production si la valeur de marché de la vendange ne peut pas être estimée de manière fiable.
- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins récoltés est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous

SA HENRI MAIRE

les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits "en grande quantité de manière répétitive" n'entrant pas dans son champ d'application.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur de réalisation est déterminée en appliquant pour chaque millésime et chaque nature de produit commercialisé en stocks un taux de décote en prenant en considération la qualité des produits concernés, les perspectives d'écoulement des stocks de vins et d'alcools selon leur nature et ainsi que les variations de cours constatés sur certains marchés.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, afin de prendre en considération la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

Par ailleurs, en raison de la forte variation des cours des vins de Bourgogne entre 2012, 2013 et 2014, des provisions ont également été constituées pour les stocks détenus par la société DHM.

L'ensemble des provisions, constituées, a eu une incidence négative de 2 004 k€ sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 696 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013 dans un contexte où la reprise du nombre de commandes constatées en 2013 (+10,8% par rapport à 2012) laissait entrevoir une activité en hausse pour 2014, et donc des perspective d'écoulements très supérieures.

2.7.8 Créances clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire fondée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients particuliers France de la société HENRI MAIRE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les autres créances clients France et Export, les provisions sont établies de façon individualisée dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

2.7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires et les placements monétaires immédiatement disponibles dont la durée est inférieure à 3 mois et dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

2.7.10 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le Groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres et sont exclues du nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

2.7.11 Provisions et autres passifs non courants

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

Engagements de retraite

En vertu des obligations légales, le Groupe participe à des régimes obligatoires à travers des régimes à cotisations définies. Dans ce cadre, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Celles-ci sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la norme IAS 19 impose la prise en compte au bilan consolidé de tous les avantages liés au personnel. Elle s'applique principalement aux pensions de retraite.

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux

SA HENRI MAIRE

indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction le cas échéant des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance. Elle s'élève au 31 décembre 2014 à 1 383 k€.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les écarts actuariels ne sont plus comptabilisés directement au compte de résultat. Le Groupe a enregistré l'incidence de la portion des engagements envers le personnel issue des écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres.

Les hypothèses d'évaluation sont détaillées en note 4.2.

Dettes d'exploitation à plus d'un an

Ce poste est constitué de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement pour un montant de 145 k€ au 31 décembre 2014.

2.7.12 Provisions courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

Les litiges sont provisionnés à hauteur des risques estimés par le groupe en se fondant sur une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles.

Au 31 décembre 2014, ce poste est principalement constitué par une provision d'un montant de 325 k€ suite à un contentieux avec l'URSSAF et par des provisions constituées pour un montant de 394 k€ en raison du risque lié à l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks.

2.7.13 Dettes financières

Les dettes financières sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants.

Ce poste intègre notamment :

- les avances en compte-courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, pour un montant nominal de à 2 689 k€ ;
 - les avances en compte-courant du Groupe BOISSET pour un montant nominal de 622 k€ ;
 - et le prêt d'un montant de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.
- Emprunts et dettes financières court terme qui intègrent la part à moins d'un an des emprunts et dettes financières à long terme et sont classés en passifs courants.

Dettes financières renégociées

Afin de financer le plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée en 2011 et 2012.

Cette restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

La dette bancaire du Groupe a été enregistrée, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 5 146 k€ au 31 décembre 2012, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation. Le montant de cette dette est inchangé au 31 décembre 2014.

Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du dernier avenant signé le 21 février 2012.

Cette analyse a conduit le Groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires en 2010 avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'évènements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé. Les abandons de créances avaient été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010. Un traitement comptable identique a été appliqué pour les nouveaux abandons de créances d'un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires avec clauses de retour à meilleure fortune dans le cadre de l'avenant signé le 21 février 2012. En effet, les conditions dans lesquelles ces clauses seraient applicables ne sont pas réunies à la date du présent rapport. Cette situation sera réexaminée périodiquement étant précisé que les éventuels effets de ces clauses de retour

SA HENRI MAIRE

à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE à un prix par action supérieur à 3.40 €, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont valorisées au coût amorti, c'est à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (OBSA)

Le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant total de 1 248 k€.

La seconde tranche de cet emprunt obligataire a été émise en juillet 2014 et a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

La composante dette financière de cet emprunt obligataire a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe. Ainsi, le Groupe a retenu, un taux d'intérêt effectif de 4.5 % correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié selon les modalités décrites ci-dessus (taux d'intérêt identique à celui de l'emprunt obligataire émis). Ainsi, la composante « dette financière » s'élève à 1 560 k€ au 31 décembre 2014 et correspond à la valeur d'émission de l'emprunt obligataire. La composante « capitaux propres » représentant le reliquat du produit de l'émission devant être affecté aux BSA présente donc un solde nul.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

SA HENRI MAIRE

En raison de la nature des conditions suspensives permettant au Groupe BOISSET d'exercer la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détient et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, la composante « dette financière » de la dette obligataire a été maintenue en totalité en passifs financiers non courants au 31 décembre 2014, selon les principes décrits ci-dessus, pour un montant total de 1 560 k€ et n'a pas été reclassée en fonds propres pour la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET, soit un montant de 1 312 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le montant total de la dette obligataire s'élève à 1 560 k€.

Dettes financières liées à la reprise des activités opérationnelles Du Groupe COTTIN

Le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTTIN FRERES a été financé sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.

En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

Suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions de ce prêt de 5 000 k€.

Cependant, en raison de la nature des conditions suspensives prévues dans ce protocole et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, ce financement a été maintenu en passifs financiers courants au 31 décembre 2014 pour son montant global et n'a pas été reclassé en passifs financiers non courants comme les autres avances d'actionnaires consenties par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET.

2.7.14 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporaires ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables des différentes entités fiscales du Groupe ont été ajustés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe.

2.7.15 Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe et facturées aux clients.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux de toutes formes consentis à la clientèle.

2.7.16 Soldes intermédiaires de l'Etat de résultat global consolidé

Coût des marchandises vendues et marge commerciale

Les variations de stocks et les frais de transports et autres frais accessoires sur achats et ventes sont pris en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues ainsi que les variations de provisions sur stocks et créances clients pour la détermination de la marge commerciale du Groupe.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, afin de prendre en considération la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

Par ailleurs, en raison de la forte variation des cours des vins de Bourgogne entre 2012, 2013 et 2014, des provisions ont également été constituées pour les stocks détenus par la société DHM.

L'ensemble des provisions constituées, a eu une incidence négative de 2 004 k€ sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 696 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013, dans un contexte où la reprise du nombre de commandes constatées en 2013 (+10,8% par rapport à 2012) laissait entrevoir une activité en hausse pour 2014, et donc des perspective d'écoulement très supérieures.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure appréciation de la performance opérationnelle courante du Groupe, l'incidence de la consommation sur la période des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPFD et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants » après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative

sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPF D et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Ainsi, la reprise de ces écarts de réévaluation au fur et à mesure de la consommation des stocks repris n'a pas d'incidence sur les principaux indicateurs opérationnels courants du Groupe que sont la marge commerciale et le résultat opérationnel courant avant impôt.

Au 31 décembre 2014, ces écarts de réévaluation ont été repris pour un montant total de 2 562 k€.

Résultat opérationnel courant

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins sous différentes marques et noms commerciaux. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Ce résultat opérationnel courant est retraité des produits ou charges significatifs intervenus pendant la période dont le caractère inhabituels est de nature à affecter l'appréciation de la performance opérationnelle courante du Groupe.

Ces éléments considérés sont alors présentés après le résultat opérationnel courant dans la rubrique "Autres charges et produits opérationnels non courants", ou le cas échéant sur une ligne distincte de l'Etat de résultat global consolidé.

Ainsi au 31 décembre 2014, l'incidence de la consommation sur l'exercice, pour un montant de 2 562 k€, des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPF D et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks" avec les "Autres charges et produits opérationnels non courants" après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPF D et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Autres charges et produits opérationnels non courants

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Il s'agit en particulier des résultats de cessions d'actifs immobilisés, des éventuelles pertes de valeur constatées sur les marques, noms commerciaux et goodwill relatifs à des participations consolidées. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des coûts de restructuration ou de réorganisation, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Ainsi au 31 décembre 2014, l'incidence de la consommation sur l'exercice, pour un montant de 2 562 k€, des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPFD et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distinct du compte de résultat dans la rubrique "Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks" avec les "Autres charges et produits opérationnels non courants" après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPFD et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte de l'Etat de résultat global consolidé.

Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

2.7.17 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels (pour le Groupe, les membres du Comité de Direction).

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins sous différents noms commerciaux et différentes marques. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à

cette activité. Le Groupe est organisé par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant aux marques et noms commerciaux exploités par le Groupe en fonction de ses différents circuits de distribution. Les actifs corporels et incorporels ont été affectés à ces différents secteurs d'activité opérationnels.

Ainsi, les informations présentées par le Groupe sur les différents secteurs d'activités sont ventilées entre les différentes structures opérationnelles qui exploitent les marques et noms commerciaux dont le Groupe est détenteur. Une information par zone géographique est également fournie.

2.7.18 Résultat par actions

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

3 NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF

3.1 GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
GOODWILL BRUTS	410			410
Pertes de valeurs	305			305
GOODWILL NETS (1)	105			105
NOMS COMMERCIAUX ET MARQUES (2)	2 310			2 310
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (3)	1 553	304		1 857
Amortissements et dépréciations	914	445		1 359
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	2 949	-141		2 808
<i>Terrains (4)</i>	1 909		32	1 877
<i>Constructions sur sol propre</i>	6 936	4		6 940
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel (5)</i>	11 632	434	217	11 849
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 899	131	193	3 837
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	24 376	569	442	24 503
Amortissements	18 433	735	393	18 775
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	5 943	-166	49	5 728

(1) Goodwill

L'acquisition de DPFD en juin 2013 a donné lieu à la constatation d'un Goodwill d'un montant de 73 k€ dans le bilan consolidé (*se référer à la note 2.6*). Ce poste est également constitué des fonds de commerce historiques exploités par le groupe (32 k€).

Ces Goodwill ont fait l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre 2014, qui n'a pas révélé de risque de dépréciation significatif.

(2) Noms commerciaux et marques

Ce poste est constitué des noms commerciaux et marques acquis dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF (1 510 k€) et de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN par la société DHM (800 k€).

Ces actifs incorporels sont considérés, en raison de leur nature, comme des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces actifs incorporels ont fait l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre 2014, qui n'a pas révélé de risque de dépréciation significatif.

(3) Autres immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition, soit un montant net de 498 k€ au 31 décembre 2014.

(4) Terrains

La diminution du poste terrains résulte notamment de la variation de l'écart de réévaluation des terres à vignes pour -32 k€ soit une valeur des terres de vignes réévaluées d'un montant de 1 700 k€ au 31 décembre 2014 (se référer à la note 2.7.3).

3.2 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué des vignes exploitées par le Groupe.

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Variation de la juste valeur	31.12.2014
Actifs biologiques	4 168	19	4 187

La variation de la juste valeur des actifs biologiques résulte des principes exposés dans la note "2.7.5 Actifs biologiques".

3.3 STOCKS

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	31.12.2014	31.12.2013
			Net	Net
Matières sèches et autres stocks	2 365	(155)	2 210	2 083
Stocks de vins et alcools	21 631	(2 218)	19 413	21 750
En cours de plantation	217		217	218
TOTAL	24 213	(2 373)	21 840	24 051

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	2014	2013
			Net	Net
Au 1 ^{er} janvier	24 735	(684)	24 051	12 521
Variation des stocks bruts	2 150		2 150	(2 701)
Variation de la provision pour dépréciation (1)		(1 689)	(1 689)	695
Effets des variations de périmètre (reprise des écarts de réévaluation sur les stocks DHM et DPF) (2)	(2 562)		(2 562)	13 567
Autres	(110)		(110)	(31)
A la fin de la période	24 213	(2 373)	21 840	24 051

(1) Provision pour dépréciation de stocks

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, afin de prendre en considération la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

Par ailleurs, en raison de la forte variation des cours des vins de Bourgogne entre 2012, 2013 et 2014, des provisions ont également été constituées pour les stocks détenus par la société DHM.

L'ensemble des provisions constituées s'élève à 2 004 k€ correspondant à des provisions pour dépréciations de stocks pour un montant de 1 689 k€ et à provisions pour risques et charges pour un montant de 315 k€. Ces provisions ont donc une incidence négative de 2 004 k€ sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 696 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013 (*se référer à la note 2.7.16*).

(2) Effets des variations de périmètre

Sur l'exercice 2014, les incidences des variations de périmètre représentent la consommation sur la période de l'écart de réévaluation sur les stocks constaté lors de la prise de contrôle de la société DPFD et de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN en 2013 (*se référer à la note 2.7.16*). Au 31 décembre 2014, les stocks liés aux nouveaux secteurs d'activité acquis en 2013 s'élèvent à 10 358 k€ (dont 852 k€ correspondant au solde des écarts de réévaluation constatés sur les stocks acquis en 2013).

Au 31 décembre 2013, les incidences des variations de périmètre de 2013 sont liées à l'intégration de la société DPFD pour un montant de 1 118 k€ et à la reprise des actifs opérationnels du Groupe COTTIN pour un montant de 12 449 k€. Au 31 décembre 2013, les stocks liés à ces nouveaux secteurs d'activité s'élevaient à 11 248 k€.

3.4 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

3.4.1 Clients

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients – brut	3 670	4 201
Créances clients – dépréciation	(173)	(171)
Créances clients – net	3 497	4 030

La variation des créances clients au cours des périodes présentées provient des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	2014 Net	2013 Net
Au 1 ^{er} janvier	4 201	(171)	4 030	1 857
Variation des créances brutes	(531)		(531)	1 139
Variation de la provision pour dépréciation		(2)	(2)	(24)
Effets des variations de périmètre				1 058
Autres				
A la fin de la période	3 670	(173)	3 497	4 030

Au 31 décembre 2014, les créances clients issues des nouvelles activités intégrées en 2013 représentent un montant net de 1 906 k€ (2 274 k€ au 31 décembre 2013).

3.4.2 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant net 31.12.2013	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	Montant net 31.12.2012
Personnel et comptes rattachés – brut	687	389	298	676
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	(298)		(298)	(237)
Personnel et comptes rattachés (1)	389	389	0	439
Avances et acomptes	183	183		465
Autres organismes sociaux	98	98		108
Autres impôts et taxes	815	815		224
Débiteurs divers	232	232		208
Charges constatées d'avance	119	119		152
Total autres actifs courants	1 836	1 836	0	1 596

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

3.5 ACTIFS FINANCIERS, TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Titres de participation non consolidés (1)	3	13
Autres titres immobilisés	39	39
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	162	159
Actifs financiers non courants	207	214
Fonds de garantie des sociétés de factoring	376	701
Actifs financiers courants	376	701
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 445	5 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2)	1 888	5 222

(1) Titres de participation non consolidés

Le poste titres de participation non consolidés était principalement constitué en 2013 par les titres de la SCI DU JURA pour un montant de 10 k€. Cette société a acquis les actifs immobiliers du Groupe COTTIN qui sont pris à bail par la société DHM. Le Groupe qui détient 20 % du capital de cette société a notifié auprès du Groupe BOISSET, le 15 juillet 2014, la levée de son option de vente portant sur les 20 % du capital social de la SCI DU JURA. Cette transaction a été réalisée moyennant un prix de cession de 510 k€.

(2) L'évolution de la trésorerie est commentée dans la note "**Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée**".

4 NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social, entièrement libéré, de la société HENRI MAIRE est constitué de 11.181.060 actions au nominal de 1,70 euro, soit un capital social de 19.007.802 €. Aucune modification n'est intervenue sur l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2014, 208 788 actions bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de deux ans.

La société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 6.780.879 actions de la société HENRI MAIRE représentant 60.65 % du capital social et 59.53% des droits de vote au 31 décembre 2014. Le Groupe BOISSET détient 3.686.636 actions de la société HENRI MAIRE représentant 32.97 % du capital social et 32.37% des droits de vote au 31 décembre 2014.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

4.2 ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Provision pour engagements de retraite (1)	1 213	170		1 383
Dettes viticulteurs à + de 1 ans	147		2	145
Dettes fiscales et sociales (2)	74		74	
Provisions et autres passifs non courants	1 434	170	76	1 528

(1) Les variations de la provision pour engagements de retraite sont détaillées ci-après ;

- (2) Ce poste est constitué au 31/12/2013 des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés cette dette sera soldée sur le 1^{er} semestre 2015 et figure au 31/12/2014 en passif courant.

Engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de retraite pour chaque catégorie de personnel sont les suivantes :

Hypothèses	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'actualisation	1.5 %	3.1 %
Départs à la retraite	Sur l'initiative des salariés	Sur l'initiative des salariés
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Taux de projection des salaires	VRP : 2% Autres catégories : 1.5 %	VRP : 2% Autres catégories : 1.5 %
Taux de charges sociales	Cadres : 47.20 % Non-cadres 45.20 % VRP : 30 %	Cadres : 47.20 % Non-cadres 45.20 % VRP : 30 %
Turn over	En fonction des tranches d'âge pour chaque catégorie de personnel	En fonction des tranches d'âge pour chaque catégorie de personnel

La charge enregistrée au cours de l'exercice 2014 au titre des engagements de retraite s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	84	69
Coût financier net	22	32
Coûts des services passés	(176)	(89)
Effet de réduction ou liquidation de régime		
Charge (produit) comptabilisée au compte de résultat	(70)	12

La variation du passif net comptabilisé au bilan au 31 décembre 2014 s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Engagement non couvert 31.12.2014	Engagement non couvert 31.12.2013
Passif net d'ouverture	1 213	962
Charge comptabilisée au compte de résultat	(70)	12
Cotisations versées	(40)	(62)
Effets des variations de périmètre <i>(1)</i>		340
Pertes (gains) actuariels comptabilisés sur l'exercice en capitaux propres <i>(2)</i>	280	(39)
Passif net à la clôture	1 383	1 213

(1) Les incidences des variations de périmètre de 2013 sont liées à l'intégration de la société DPF D au 30 juin 2013 pour 138 k€ et à la reprise des actifs opérationnels du Groupe COTTIN pour 202 k€ au 30 septembre 2013.
Au 31 décembre 2014, les engagements de retraite liés aux secteurs d'activité intégrés en 2013 s'élèvent à 425 k€ (330 k€ au 31 décembre 2013).

(2) A compter du 1er janvier 2013, les écarts actuariels ne sont plus comptabilisés directement au compte de résultat. Le Groupe a enregistré l'incidence de la portion des engagements envers le personnel issue des écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres soit une incidence négative de 280 k€ (*cf. note 2.7.11*).

4.3. *PASSIFS FINANCIERS*

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Emprunt obligataire (1)	1 560	1 249
Dettes financières à + 1 an et -5 ans	8 083	6 106
Dettes financières à + 5 ans	527	2 290
Dettes financières non courantes	10 170	9 645
Crédits de trésorerie	77	176
Emprunts et dettes financières diverses (2)	6 410	664
Autres passifs financiers courants	6 487	840
Dettes financières brutes	16 657	10 485
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 445	5 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 445	5 222
Dette financière nette	12 212	5 263

(1) Suite à la levée des conditions suspensive prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, ce dernier a exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait. En raison de la nature de ces conditions suspensives permettant au Groupe BOISSET d'exercer la totalité des bons de souscription d'actions et de la levée desdites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, la composante « dette financière » de la dette obligataire a été maintenue en totalité en passifs financiers non courants au 31 décembre 2014 pour son montant total de 1 560 k€ et n'a pas été reclassée en fonds propres pour la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET, soit un montant de 1 312 k€.

(2) Suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions du prêt d'un montant de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET pour financer le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTTIN FRERES. Ce prêt qui est à échéance au 30 septembre 2015 et qui porte intérêt au taux de 5.5 % a été mis en place le 6 janvier 2014. En

raison de la nature des conditions suspensives prévues dans ce protocole et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, ce financement a été maintenu en passifs financiers courants au 31 décembre 2014 pour son montant global, soit 5 000 k€, et n'a pas été reclassé en passifs financiers non courants comme les autres avances d'actionnaires consenties par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET.

Au 31 décembre 2013, cette dette était classée pour un montant de 5 000 k€, en tant que dette sur immobilisations, dans le poste "Autres passifs courants" (*se référer à la note 4.4 "Autres passifs courants"*)

Les opérations financières intervenues sur l'exercice 2014 reflètent les effets des accords et des actions mis en place pour financer la reprise et le développement des activités opérationnelles intégrées au cours de l'exercice 2013 et dont les modalités sont exposées dans la note "**Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée**" et dans la note relative aux Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée et dans la note sur l'activité et l'organisation du Groupe en 2014.

Les principales opérations de financement intervenues sur la période sont les suivantes :

- Financement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS PÔTEL et LABOURE ROI (*se référer aux commentaires ci-dessus relatifs au classement de cette dette à la clôture de l'exercice*) ;
- Apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 2 689 k€, et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 422 k€ portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 622 k€.

Le rachat des 20 % restants du capital de la société DPF D pour un montant de 326 k€ a été intégralement financé par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€ (*se référer aux commentaires ci-dessus relatifs au classement de cette dette à la clôture de l'exercice*).

Enfin, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice 2012 a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières. Cette dette financière, hors intérêts, s'élève à 5 146 k€ au 31 décembre 2014.

4.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Avances et acomptes sur commandes	275	353
Dettes fiscales et sociales	3 743	4 463
Dettes sur immobilisations (1)		5 002
Autres dettes	811	717
Produits constatés d'avance	14	6
Total autres passifs courants	4 843	10 541

(1) Cette variation correspond à la mise en place du financement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.

En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanté les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

Suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions de ce prêt d'un montant de 5 000 k€. En raison de la nature des conditions suspensives prévues dans ce protocole et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, ce financement a été maintenu en passifs financiers courants au 31 décembre 2014 pour son montant global, soit 5 000 k€, et n'a pas été reclassé en passifs financiers non courants comme les autres avances d'actionnaires consenties par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET (se référer à la note 4.3).

4.5. ETAT DES PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Provision pour risques (1)	199	578	5	772
Provisions pour charges	302	100		402
Provisions courantes	501	678	5	1 174

(1) Au 31 décembre 2014, la variation de ce poste est principalement constituée :

- par une dotation d'un montant de 250 k€ suite à un contentieux avec l'URSSAF ;
- et par des provisions constituées pour un montant de 314 k€ en raison du risque lié à l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, soit une provision globale sur les stocks de 394 k€ à la clôture de l'exercice.

5 NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

5.1 RESULTAT OPERATIONNEL

5.1.1 Charges de personnel

Ventilation des rémunérations

(en milliers d'euros)	Exercice 31.12.2014 publié	Information pro forma sur 12 mois 31.12.2013	Exercice 31.12.2013 publié
Commissions versées aux VRP	3 784	4 697	4 340
Autres rémunérations	5 127	6 382	4 022
Charges sociales	3 116	3 475	2 729
Charges de personnel	12 027	14 554	11 091

Sur l'exercice 2014, les nouvelles activités intégrées en 2013 représentent un montant de 4 308 k€ (1 907 k€ au 31 décembre 2013). Sur la base d'une information pro forma, les charges de personnel sont en diminution de 2 527 k€, traduisant ainsi la poursuite du plan d'adaptation des effectifs productifs et indirects du Groupe (*se référer à la note intitulée "C.INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA"*).

Rémunération des dirigeants

La rémunération, les avantages en nature et autres rémunérations versées aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 172 k€.

Effectif moyen

- Effectif moyen hors VRP

	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	24	24
Agents de maîtrise et techniciens	25	30
Employés / ouvriers	146	163
Total	195	217

L'effectif moyen repris dans le cadre des activités intégrées au Groupe sur la période est de 86 personnes.

- **Effectif VRP**

Le nombre moyens de VRP s'est élevé à 262 sur l'exercice 2014 contre 301 en 2013. Les structures intégrées au groupe au cours de l'exercice contribuent à hauteur de 63 VRP sur la période.

5.1.2 Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat sur cessions d'actifs (2)	503	138
Coûts de restructuration liés au personnel	(161)	(480)
Coûts de restructuration liés aux variations de périmètre		(434)
Provision pour contentieux (3)	(250)	
Autres produits et coûts opérationnels non courants (4)	185	51
Autres charges et produits opérationnels non courants	277	(725)
Effets des variations de périmètre (1)	(2 562)	925
Incidences des variations de périmètre	(2 562)	925

(1) Dans les états financiers consolidés annuels 2014, afin de permettre une meilleure appréciation de la performance opérationnelle courante du Groupe, l'incidence de la consommation sur la période des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPFID et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants » après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de

l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPFD et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Ainsi, la reprise de ces écarts de réévaluation au fur et à mesure de la consommation des stocks repris n'a pas d'incidence sur les principaux indicateurs opérationnels courants du Groupe que sont la marge commerciale et le résultat opérationnel courant avant impôt.

Au 31 décembre 2014, ces écarts de réévaluation ont été consommés pour un montant total de 2 562 k€.

Sur l'exercice 2013, le Groupe avait poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. Des coûts de restructuration significatifs avaient également été engagés par le Groupe dans le cadre de la reprise des nouvelles activités opérationnelles. L'incidence globale de ces différentes actions sur le résultat opérationnel du Groupe était négative de 914 k€ sur la période.

Les variations de périmètre de l'exercice 2013 ont eu une incidence positive globale de 925 k€ constituée des éléments suivants :

- un profit généré par la reprise des actifs COTTIN pour un montant de 1 988 k€ ;
 - la reprise des écarts de réévaluation sur les stocks des activités intégrées en 2013 pour 643 k€ ;
 - des frais liés aux acquisitions sur l'exercice des sociétés consolidées, soit un montant de 402 k€ sur la période ;
 - et l'incidence de la liquidation de la société HM Gmbh pour 18 k€.
- (2) Le résultat sur cession d'actifs est principalement constitué par la plus-value résultant de la levée de l'option de vente portant sur les titres de la SCI DU JURA moyennant un prix de cession de 510 k€.
- (3) Provision constituée au 31 décembre 2014 suite à un contentieux avec l'URSSAF
- (4) Dont un produit lié à un dégrèvement fiscal pour 262 k€

5.1.3 Coût de l'endettement net

Dans la rubrique « Coût de l'endettement net » sont principalement inscrits les intérêts de la dette pour 763 k€ ainsi que les produits financiers de trésorerie et de change pour 45 k€.

5.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT, la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire et la société DHM. La

société DPF D ne pourra être intégrée, compte tenu des obligations de détention, qu'à partir de l'exercice 2015 au plus tôt.

5.2.1 Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Impôt exigible	0	-4
Imposition différée	11	990
Charge ou produit d'impôt comptabilisé en résultat	11	986
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres (1)	(11)	(20)
Taux d'imposition effectif	n/a	n/a

(1) Cet effet d'impôt comptabilisé en capitaux propres résulte de la variation de l'écart de réévaluation des terres à vignes.

L'absence d'effet d'impôt significatif sur la période est liée à l'ajustement des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables des différentes entités fiscales du Groupe à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe.

Sur l'exercice 2013, le produit d'impôt résulte principalement des impôts différés actifs générés par les déficits fiscaux reportables du Groupe qui ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe.

5.2.2 Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	31.12.2014	%	31.12.2013	%
Résultat avant impôt.....	-4 214		-772	
Impôt théorique	-1 405	33,33%	-257	33,33%
Effet de la neutralisation des IDP et de la limitation des IDA	788		-932	
Différences permanentes (net)	1			
Effet des déficits fiscaux non activés	590		1 009	
Autres retraitements de consolidation (1)	15		-806	
Charge ou produit d'impôt effectif	11	n/a	-986	n/a

(1) En 2013, ces effets d'impôt sont principalement issus du badwill constaté sur la reprise des actifs COTTIN.

5.2.3 Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Variation impôt différé sur la période	31.12.2014
Marge sur stocks	-58	37	-21
Différences temporaires	121	-7	114
Indemnités de départ à la retraite	404	56	460
Déficits fiscaux activés	1 710	-788	922
Total impôts différés actifs	2 177	-702	1 475
Crédit-bail	100	25	125
Actifs biologiques	576	5	581
Réévaluation des terres à vignes (1)	362	-11	351
Réévaluation des stocks	1 139	-855	284
Provision pour hausse des prix		134	134
Total impôts différés passifs	2 177	702	1 475
Position nette	0		0

(1) Cet effet d'impôt qui résulte de la variation de l'écart de réévaluation des terres à vignes est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables du Groupe ont été ajustés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe soit un effet d'impôt quasi neutre sur la période.

SA HENRI MAIRE

Les déficits fiscaux du groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Déficit fiscal 31.12.2014	Part activée 31.12.2014	Part non activée 31.12.2014	Déficit fiscal 31.12.2013	Part activée 31.12.2013	Part non activée 31.12.2013
Groupe Fiscal HENRI MAIRE	14 150	2 572	11 578	11 765	4 785	6 980
Autres entités fiscales	195	195		342	342	
Total impôts différés actifs	14 345	2 767	11 578	12 107	5 127	6 980

5.3 RESULTAT PAR ACTION

Résultat net par action	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-4 225	236
Nombre moyen d'actions sur la période	11 181 060	7 901 698
<i>Incidence des actions propres</i>	-27 060	-26 311
Nombre moyen d'actions en circulation pendant la période	11 154 000	7 875 387
Résultat net par action (en euros)	-0.379	0.03

Résultat net par action – dilué	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-4 225	236
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période	11 154 000	7 875 387
<i>Incidence des bons de souscription en actions</i>	780 388	780 388
Nombre moyen d'actions en circulation pendant la période après effet de dilution	11 934 338	8 655 775
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	-0.354	0.027

6 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITES DU GROUPE

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins sous différents noms commerciaux et différentes marques. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette activité.

Le Groupe est organisé par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant aux marques et noms commerciaux exploités par le Groupe en fonction de ses différents circuits de distribution. Les actifs corporels et incorporels ont été affectés à ces différents secteurs d'activité opérationnels.

Ainsi, les informations présentées par le Groupe sur les différents secteurs d'activités sont ventilées entre les différentes structures opérationnelles qui exploitent les marques et noms commerciaux dont le Groupe est détenteur. Une information par zone géographique est également fournie pour les produits des activités ordinaires.

6.1 INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

6.1.1 Au 31 décembre 2014

L'activité de ventes aux particuliers regroupe les activités historiques de production, d'élevage et de distribution des vins sous la marque HENRI MAIRE. L'activité GMS réunit l'activité de ventes de vins du Jura auprès de la grande distribution.

La société DPF D commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques DUFOULEUR et DOMAINE BARBIER. L'activité commerciale de la société DPF D est intégrée à celle du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2013.

La structure DHM commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTE L, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni. L'activité commerciale de la société DHM a été intégrée à celle du Groupe à compter du 1^{er} octobre 2013

(en milliers d'euros)	SECTEURS D'ACTIVITE						
	Ventes aux particuliers HENRI MAIRE	Ventes à la GMS	DPFD	DHM	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	11 956	1 966	4 562	19 181	60		37 725
Ventes intra-groupe	2 818			426		-3 244	
Total des ventes	14 774	1 966	4 562	19 607	60	-3 244	37 725
Marge commerciale (1)	8 656	385	2 845	5 957	5		17 848
Résultat opérationnel courant (1)	-2 931	317	303	1 089	-7		-1 229
Résultat opérationnel (1)	-2 615	301	122	-1 297	-7		-3 496

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

(1) Dans les états financiers consolidés annuels 2014, afin de permettre une meilleure appréciation de la performance opérationnelle courante du Groupe, l'incidence de la consommation sur la période des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPFDF et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants » après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPFDF et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Ainsi, la reprise de ces écarts de réévaluation au fur et à mesure de la consommation des stocks repris n'a pas d'incidence sur les principaux indicateurs opérationnels courants du Groupe que sont la marge commerciale et le résultat opérationnel courant avant impôt.

Au 31 décembre 2014, ces écarts de réévaluation ont été consommés pour un montant total de 2 562 k€ (2 386 k€ pour DHM et 176 k€ pour DPFDF).

Commentaires sur l'évolution de la marge brute opérationnelle et du résultat opérationnel courant du Groupe au 31 décembre 2014

La marge brute du Groupe s'élève à 17 848 k€ au 31 décembre 2014. Les nouvelles activités reprises par le Groupe en 2013 contribuent pour un montant de 8 802 k€ et représentent près de 50 % de la marge brute opérationnelle du Groupe.

A périmètre constant sur les deux exercices (intégration des activités des sociétés DPF et DHM à compter du 1^{er} janvier 2013 pour l'exercice 2013), le taux de marge brute global du Groupe est en légère hausse, passant de 45.9 % à 47.3 %.

Ce taux de marge est en progression sensible passant de 29.4 % à 36.4 % pour les nouvelles activités intégrées au Groupe en 2013.

En revanche, le taux de marge opérationnelle sur les activités historiques de ventes aux particuliers des produits HENRI MAIRE est en très net repli passant de près de 77.9 % en 2013 à près de 60 % en 2014 80 % en raison notamment de l'incidence significative de la variation des provisions sur stocks qui sont prises en compte dans le coût d'achat des marchandises vendues.

En effet, afin de prendre en compte les conditions d'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué en fin d'année 2014 pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, pour tenir compte de la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée. Par ailleurs, en raison de la forte variation des cours des vins de Bourgogne entre 2012, 2013 et 2014, des provisions ont aussi été constituées sur les stocks de la société DHM.

L'ensemble des provisions, constituées, a eu une incidence négative de 2 004 k€ (dont 1 605 k€ pour les activités historiques de ventes aux particuliers des produits HENRI MAIRE, soit une incidence sur le taux de marge opérationnelle de ce secteur de près de 14 %) sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant du Groupe de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 696 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013 dans un contexte où la reprise du nombre de commandes constatées en 2013 (+10,8% par rapport à 2012) laissait entrevoir une activité en hausse pour 2014, et donc des perspective d'écoulement très supérieures.

SA HENRI MAIRE

Le résultat opérationnel courant du Groupe est en diminution significative par rapport à l'exercice 2013, passant de -476 k€ au 31 décembre 2013 à -1 229 k€ au 31 décembre 2014.

A périmètre constant sur les deux périodes, cette diminution est nettement moins significative car le résultat opérationnel courant passe de -1 074 k€ à -1 229 k€.

Cette détérioration du résultat opérationnel courant résulte principalement de l'incidence négative pour un montant de 2 004 k€ des provisions sur stocks constituées sur cet exercice (*se référer aux commentaires ci-dessus et à la note 2.7.16 "Soldes intermédiaires de l'Etat de résultat global consolidé"*) car les autres coûts opérationnels du Groupe sont en diminution sensible à périmètre constant, passant de 22 393 k€ à 17 888 k€ et traduisant ainsi la poursuite de la politique de réduction des et de réorganisation du réseau commercial engagée par le Groupe depuis plusieurs exercices sur les activités historiques de ventes aux particuliers des produits HENRI MAIRE.

6.1.2 Au 31 décembre 2013 (retraité *)

	SECTEURS D'ACTIVITE						Total
	Ventes aux particuliers HENRI MAIRE	Ventes à la GMS	DPFD (6 mois)	DHM (3 mois)	Autres	Elim. et non affectés	
(en milliers d'euros)							
Ventes hors groupe	14 109	2 169	2 787	8 359	93		27 517
Ventes intra-groupe	2 037					-2 037	
Total des ventes	16 146	2 169	2 787	8 359	93	-2 037	27 517
Marge commerciale	12 584	387	1 731	1 906	6		16 614
Résultat opérationnel courant	-1 588	304	328	480			-476
Résultat opérationnel	-403	311	-179	-48	6		-313

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

(*) Dans les états financiers consolidés annuels 2014, afin de permettre une meilleure appréciation de la performance opérationnelle courante du Groupe, l'incidence de la consommation sur la période des écarts de réévaluation sur les stocks constatés d'une part dans le cadre de la prise de contrôle par le Groupe de la société DPFDD et d'autre part lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe

SA HENRI MAIRE

COTTIN le 30 septembre 2013, est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants » après le résultat opérationnel courant du Groupe.

Afin de donner une information sur une base comparable, les comptes consolidés 2013 ont été retraités de manière identique. Ainsi, la consommation de ces écarts d'évaluation qui avait eu une incidence négative sur la marge commerciale et le résultat opérationnel courant de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant total de 643 k€ (529 k€ pour DPFD et 114 k€ pour DHM) a été reclassée dans la rubrique « Incidences des variations de périmètre et de la consommation des écarts de réévaluation sur stocks » avec les « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Ainsi, la reprise de ces écarts de réévaluation au fur et à mesure de la consommation des stocks repris n'a pas d'incidence sur les principaux indicateurs opérationnels courants du Groupe que sont la marge commerciale et le résultat opérationnel courant avant impôt.

Au 31 décembre 2014, ces écarts de réévaluation ont été consommés pour un montant total de 2 562 k€ (2 386 k€ pour DHM et 176 k€ pour DPFD).

Informations sectorielles pro forma sur 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (retraité *)

Les informations financières pro forma présentées ci-après reflètent les principaux agrégats des informations par secteur d'activité du Groupe HENRI MAIRE sur une période de douze mois comme si l'acquisition de la société DPFD et l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN avaient eu lieu au début de la période, soit au 1^{er} janvier 2013.

(en milliers d'euros)	SECTEURS D'ACTIVITE						
	Ventes aux particuliers HENRI MAIRE	Ventes à la GMS	DPFD (12 mois)	DHM (12 mois)	Autres	Elim. et non affectés	Total
Ventes hors groupe	14 109	2 169	5 411	27 966	93		49 748
Ventes intra-groupe	2 037					-2 037	
Total des ventes	16 146	2 169	5 411	27 966	93	-2 037	49 748
Marge commerciale	12 584	387	3 521	6 318	6		22 816
Résultat opérationnel courant	-1 588	304	423	-213			-1 074
Résultat opérationnel	-403	311	-158	-701	6		-945

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

(*) Se référer aux commentaires ci-dessus relatifs au reclassement de la reprise des écarts de réévaluation sur stocks pour les activités opérationnelles intégrées en 2013.

6.2 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
France	21 582	20 758
Autres zones	16 143	6 759
Total des ventes	37 725	27 517

La progression des ventes à l'export en 2014 et sur le second semestre 2013 résulte principalement de l'intégration des activités opérationnelles de la société DHM pour un montant de 15 741 k€ au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**7.1 RISQUES DE MARCHE****7.1.1 Risque de liquidité**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Afin de financer le plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée au cours des derniers exercices. Au terme de ces différents accords négociés avec les organismes bancaires, la restructuration de l'endettement du Groupe a été réalisée sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme, afin d'assurer la poursuite d'activité du Groupe et de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal.

Dans le cadre du financement des opérations de croissance externe mentionnées ci-dessus, plusieurs opérations financières avaient affecté les fonds propres du Groupe sur l'exercice 2013 :

- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse), soit un accroissement des fonds propres du Groupe de 8 000 k€;

SA HENRI MAIRE

- Réalisation d'une augmentation de capital pour un montant global de 3 805 k€ (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions d'actionnaires réalisées sur le marché boursier pour le complément ;
- Emission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013.
La seconde tranche a été émise au profit du Groupe BOISSET en juillet 2014 dans le cadre du rachat du solde des actions DPF, soit un montant de 312 k€ souscrit sur l'exercice 2014 portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€ (cf. infra).

Les opérations financières intervenues sur l'exercice 2014 reflètent les effets des accords et des actions mis en place pour financer la reprise et le développement des activités opérationnelles intégrées au cours de l'exercice 2013.

Les principales opérations de financement intervenues sur l'exercice sont les suivantes :

- Financement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.
En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTELE et LABOURE ROI ;
- Apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT à 2 689 k€, et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 422 k€ portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 622 k€.

Le rachat des 20 % restants du capital de la société DPF pour un montant de 326 k€ a été intégralement financé par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

SA HENRI MAIRE

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

En raison de la nature des conditions suspensives permettant au Groupe BOISSET d'exercer la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détient et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, la composante « dette financière » de la dette obligataire a été maintenue en totalité en passifs financiers non courants au 31 décembre 2014, selon les principes décrits ci-dessus, pour un montant total de 1 560 k€ et n'a pas été reclassée en fonds propres pour la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET, soit un montant de 1 312 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le montant total de la dette obligataire s'élève à 1 560 k€.

Par ailleurs, suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions du prêt d'un montant de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET pour financer le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTTIN FRERES. Ce prêt qui est à échéance au 30 septembre 2015 et qui porte intérêt au taux de 5.5 % a été mis en place le 6 janvier 2014.

Cependant, en raison de la nature des conditions suspensives prévues dans ce protocole et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, ce financement a été maintenu en passifs financiers courants au 31 décembre 2014 pour son montant global, soit 5 000 k€, et n'a pas été reclassé en passifs financiers non courants comme les autres avances d'actionnaires consenties par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET.

Ainsi, les passifs financiers du Groupe sont constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers, par un emprunt obligataire, par un prêt octroyé par le Groupe BOISSET et par les avances en compte-courant des actionnaires. Les crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2014, l'encours d'emprunt du Groupe auprès des établissements financiers s'établit à 6 630 k€ contre 6 976 k€ au 31 décembre 2013 et l'emprunt obligataire émis s'élève à 1 560 k€ (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

L'endettement non courant d'un montant de 10 170 k€ se situe dans la fourchette de maturité à plus d'un an et comprend le compte-courant souscrit auprès de l'actionnaire principal pour un montant de 2 389 k€ et auprès du Groupe BOISSET pour un montant de 622 k€.

SA HENRI MAIRE

Au 31 décembre 2014, les dettes auprès des établissements financiers liées à l'intégration des nouveaux secteurs d'activité représentent un montant de 888 k€ qui se situe dans une fourchette de maturité de 5 ans au plus.

Les dettes financières renégociées ainsi que le compte-courant de l'actionnaire sont bloqués jusqu'au 1er janvier 2015, les crédits bancaires non amortissables étant bloqués jusqu'au 31 décembre 2018.

L'endettement courant d'un montant de 6 487 k€ comprend le prêt d'un montant de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 dans le cadre du paiement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme à l'exception de la dette sur les apports des viticulteurs pour un montant de 145 k€.

7.1.2 Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers, par l'emprunt obligataire émis sur la période, par le prêt consenti par le Groupe BOISSET et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*) ou par d'autres actionnaires.

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, qui s'élève à 5 146 k€ au 31 décembre 2014, et l'emprunt obligataire ont été enregistrés aux conditions de marché, à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

Au cours de la période, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

7.1.3 Risque de crédit

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme (*se référer à la note 3.4 sur les clients*).

7.1.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, et l'emprunt obligataire ont été enregistrés aux conditions de marché, à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

7.1.5 Risque de change

Le risque de change du groupe concerne l'activité de DHM aux Etats Unis, qui est réalisée en USD. L'encours à risque est d'environ 1,5 M€ par an. Le groupe a pour l'instant choisi de ne pas couvrir ce risque. Les autres facturations sont libellées en euros, ainsi que tous les achats.

7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Les engagements hors bilan du Groupe, qui s'élevaient à 13 730 k€ au 31 décembre 2013, n'ont pas évolué de manière significative au cours de l'exercice 2014.

Ils sont principalement composés des éléments suivants :

- Les cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture et les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (*se référer à la note 2.7.13 sur les dettes financières*). Il s'agit notamment des clauses de retour à meilleure fortune prévues dans les accords bancaires renégociés en 2011 et 2012 dans le cadre des abandons de créances consentis par les établissements financiers (657 k€ en 2010 et 2 000 k€ en 2012) ;
- Les engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition des titres de la société DPFID et de la reprise des actifs opérationnels du groupe COTTIN. Ces engagements sont principalement constitués par les éléments suivants :
 - La prise de contrôle de la société DPFID au cours du 1^{er} semestre 2013 est assortie d'une clause de garantie d'actif et de passif consentie par les cédants au profit de la société HENRI MAIRE
Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, la société HENRI MAIRE a exercé le 4 juillet 2014 son option d'achat portant sur 2 223 actions représentant les 20 % restants

du capital de la société DPF. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détiendra 100 % du capital de la société DPF.

Cette transaction a été intégralement financée par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET.

- Le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du Groupe COTIN FRERES a été financé sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanté les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTELE et LABOURE ROI, soit une valeur de titres de 8 000 k€.

7.2.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Warrants sur stock (1)	4 883	4 885
Garanties hypothécaires sur les vignes (1)	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce (1)	1 821	1 821
Engagement de nantissement de titres (2)	8 000	8 000
Cautionnement par HM des droits et accises douaniers au profit d'ATRADIUS	1 500	1 500
Dettes garanties par des sûretés réelles	13 146	13 146
Cautions données	38	38
Clauses de retour à meilleure fortune (1)	460	460

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).

Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

(2) Ces engagements concernent la reprise ces activités opérationnelles du Groupe COTTIN.

Dans le cadre son activité, le Groupe souscrit des contrats de location de locaux industriels et commerciaux.

SA HENRI MAIRE

En particulier, lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN FRERES, le Groupe a pris à bail à compter du 1^{er} janvier 2014, auprès de la SCI du JURA, l'usine de production et d'emballage localisée à Nuits Saint Georges. Au 31 décembre 2014, les loyers minimaux à payer annuellement résultant de ce contrat de location s'élève à 86 k€.

7.2.2 Autres engagements

Engagements en matière de droit individuel de formation

(en heures)	31.12.2014	31.12.2013
Catégorie VRP	12 386	12 669
Catégorie cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers	9 480	7 372
Total des heures HENRI MAIRE	21 866	20 041
Total des heures DHM	5 075	5 495
Total des heures DPFD	3 943	4 140
Total des heures GROUPE	30 884	29 676

7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

7.3.1 Parties liées avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 60.65 % de son capital au 31 décembre 2014.

Relations avec les parties liées (en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Prestations d'assistance opérationnelle et technique	200	194
Avances en compte courant d'actionnaire	2 689	1 660

Avance en compte-courant

Des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, ont été réalisés sur l'exercice 2014, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 2 689 k€. Cette avance financière est présentée dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

7.3.2 Parties liées avec d'autres mandataires sociaux ou actionnaires

Les parties liées avec d'autres mandataires sociaux ou actionnaires concernent le Groupe BOISSET qui détient 32.97 % du capital social de la société HENRI MAIRE.

Relations avec les parties liées (en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Emprunt obligataire avec BSA	1 312	999
Prêt	5 000	
Intérêts financiers	303	
Avances en compte courant d'actionnaire	622	200
Bail commercial	86	

Emprunt obligataire avec BSA

Dans le cadre du financement de la prise de contrôle de la société DPF, le Groupe HENRIMAIRE a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire à échéance au 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013. Cette première tranche a été souscrite par le Groupe BOISSET à hauteur de 80%.

Conformément aux accords conclus lors de la prise de contrôle de la société DPF en juin 2013, le Groupe HENRI MAIRE a exercé le 4 juillet 2014 son option d'achat portant sur 2 223 actions représentant les 20 % restants du capital de la société DPF. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détient 100 % du capital de la société DPF.

Cette transaction a été intégralement financée par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant

SA HENRI MAIRE

ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

En raison de la nature des conditions suspensives permettant au Groupe BOISSET d'exercer la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détient et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, la composante « dette financière » de la dette obligataire a été maintenue en totalité en passifs financiers non courants au 31 décembre 2014, selon les principes décrits ci-dessus, pour un montant total de 1 560 k€ et n'a pas été reclassée en fonds propres pour la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET, soit un montant de 1 312 k€.

Prêt

Conformément aux accords conclus en septembre 2013, le financement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du Groupe COTIN FRERES a été réalisé sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.

En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

Suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions de ce prêt de 5 000 k€.

Cependant, en raison de la nature des conditions suspensives prévues dans ce protocole et de la levée des dites conditions suspensives qui est intervenue après la clôture de l'exercice, ce financement a été maintenu en passifs financiers courants au 31 décembre 2014 pour son montant global et n'a pas été reclassé en passifs financiers non courants comme les autres avances d'actionnaires consenties par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET.

Avance en compte-courant

Des apports complémentaires en compte courant de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 422 k€ € ont été réalisés sur l'exercice 2014, portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 622 k€. Cette avance financière est présentée dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

7.3.3 Rémunérations des membres des organes de Gouvernance du Groupe

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2014, membres des organes de direction et d'administration du Groupe :

(en milliers d'euros)	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<u>Mandataires sociaux :</u>					
Patrick COUPIER (<i>PDG</i>)	30			13	
Alain FRIBOURG					11
Olivier MARCHAND					12
Didier MUSIELAK					
Gilles SEGUIN					
<u>Directeurs généraux délégués</u>					
François Xavier HENRY	142			27	
TOTAL	172			40	23

7.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance Cogefor Montant net		Autres CAC du Groupe Montant net	Autres CAC du Groupe Montant net
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	65	35	43	35	33	40
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes		22				
Total des honoraires	65	57	43	35	33	40

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Société HENRI MAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **HENRI MAIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe aux comptes sociaux relative à la restructuration du capital social et la recapitalisation de la société.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs biologiques

Les notes 2.2.2, 2.7.5 et 2.7.16 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe. Ceux-ci sont évalués selon la méthode de la juste valeur.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée sur la méthode appliquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon et Dole, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Révision et Finance - Cogefor

Membre français de Grant Thornton
International

Thierry Rizza
Associé

Jean-Pascal Fichère
Associé

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

1. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014
1.1 BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.2014			31.12.2013
	Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	
ACTIF IMMOBILISE				
. Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	150	122	28	10
Fonds commercial	664	632	32	32
Autres immobilisations incorporelles	1 586	1 194	392	560
TOTAL (1)	2 400	1 948	452	602
. Immobilisations corporelles				
Terrains	166	-	166	166
Constructions	6 283	5 859	424	469
Installations. Techniques, mat. out. Industriels	8 207	7 639	568	594
Autres immobilisations corporelles	2 592	2 497	95	101
Immobilisations en cours et avances	1		1	
TOTAL (2)	17 249	15 995	1 254	1 330
. Immobilisations financières				
Participations	13 038	-	13 038	12 721
Prêts et autres immobilisations financières	113	-	113	120
TOTAL (3)	13 151	-	13 151	12 841
TOTAL (1+2+3)	32 800	17 943	14 857	14 773
ACTIF CIRCULANT				
. Stocks				
Matières premières	662	142	520	532
En cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	10 356	1 832	8 524	11 665
Marchandises	271		271	197
TOTAL (4)	11 289	1 974	9 315	12 393
. Avances et acomptes versées sur commandes	42		42	29
. Créances				
. Clients et comptes rattachés	1 577	138	1 439	1 644
. Autres créances	9 834	425	9 409	2 409
TOTAL (6)	11 411	563	10 848	4 082
. Disponibilités				
VMP	-		-	-
Disponibilités	436		436	626
TOTAL (7)	436		436	626
. Comptes de régularisation	47		47	93
TOTAL (4+5+6+7+8)	23 225	2 537	20 688	17 194
TOTAL ACTIF	56 025	20 480	35 545	31 967

1.2 BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	19 008	19 008
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 557	2 557
Réserve légale	290	290
Réserves statutaires ou contractuelles	258	258
Report à nouveau	-6 327	-3 609
Bénéfice de l'exercice	-2 871	-2 718
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (1)	12 915	15 786
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées		
TOTAL (2)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour charges	1 496	1 086
Provisions pour risques	519	205
TOTAL (3)	2 015	1 292
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	1 560	1 249
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 492	4 495
Emprunts et dettes financières divers (associés)	9 531	3 768
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	272	335
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 948	2 079
Dettes fiscales et sociales	2 397	2 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	138	103
TOTAL (4)	20 338	14 570
Produits constatés d'avance	TOTAL (5)	320
TOTAL (4+5)	20 615	14 890
TOTAL PASSIF	35 545	31 967

1.3 COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31.12.2014	% CA	31.12.2013	% CA
PRODUITS				
Vente de marchandises	2 668	18.59	1 679	10,33
Production vendue	11 679	81.40	14 579	89,67
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 347	100,00	16 258	100,00
CONSOMMATIONS MARCHANDISES ET MATIERES				
Achat de marchandises	768		432	
Variation sur stock (marchandises)	-74		-36	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	1 541		3887	
Variation de stock (matières premières)	1 862		431	
Autres achats et charges externes	4 171		4 475	
TOTAL	8 268	57.64	9 188	56.51
MARGES SUR MARCHANDISES ET MATIERES	6 079	42.36	7 070	43,49
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Reprise sur provisions	563		1 538	
Autres produits	230		177	
TOTAL	793	5.53	1 715	10,55
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Impôts taxes et versements assimilés	635		950	
Salaires et traitements	5 022		6 277	
Charges sociales.	1 415		1 727	
Amortissements et provisions	2 838		1 407	
Autres charges	82		73	
TOTAL	9 992	69.65	10 434	64,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 3 120	-21.75	- 1 649	- 10,14
Produits financiers	349		123	
Charges financières	684		454	
RESULTAT FINANCIER	-335	- 2.32	331	- 2,04
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 3 455	- 24.07	- 1 979	- 12,17
Produits exceptionnels	942		790	
Charges exceptionnelles	664		1 591	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	278	1.94	791	-4,87
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	306	2.13	53	0,33
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 871	-20.01	-2 718	-16,72
Résultat par action en euros	-0,24		-0,24	

2. ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014 ET COMMENTAIRES SUR L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA. Afin d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée lors de ce changement de contrôle.

Depuis cette date, un plan de développement a été lancé, qui a vu l'acquisition en 2013 de la société DPFDF et des actifs de la société Cottin Frères. Afin de financer ce plan de développement, le capital du Groupe a été fortement augmenté et réorganisé pour accueillir le groupe Boisset à hauteur de 32,97%.

2.1.1. ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014.

Intégration des nouvelles activités opérationnelles reprises en 2013

Au cours de l'exercice 2013, dans le cadre du développement de ces activités, le groupe HENRI MAIRE a procédé à deux opérations de croissance externe.

➤ **Prise de contrôle de la société DPFDF**

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFDF) le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1 250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. L'acquisition des 20 % restants est intervenue en juillet 2014 (cf. infra).

La société DPFDF commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques Dufouleur et Domaine Barbier. Elle a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 5 511 k€ et contribue à hauteur de 4 745k€ au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2014.

Cette prise de contrôle a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire avec bons de souscription en actions (cf. infra).

Conformément aux accords conclus lors de la prise de contrôle de la société DPFDF en juin 2013, le Groupe HENRI MAIRE a exercé le 4 juillet 2014 son option d'achat portant sur 2 223 actions représentant le capital non acquis de la société DPFDF, soit 20 %, pour un montant de 326 k€. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détient 100 % du capital de la société DPFDF.

Cette transaction a été financée par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec bons de souscription en actions. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET.

➤ **Reprise des actifs du Groupe COTTIN**

Le Groupe a repris, par l'intermédiaire de sa filiale à 100% DOMAINES HM (DHM), en date du 30 septembre 2013, l'intégralité des actifs opérationnels nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe COTTIN FRERES, en particulier les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL ainsi que l'usine de production et d'emballage basée à Nuits Saint Georges.

Cette transaction a été réalisée pour un montant de 10 950 k€ (prix définitif arrêté au 17 octobre 2013).

Le Groupe COTTIN FRERES commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni.

Le Chiffre d'affaires annuel des activités acquises au cours de l'année 2013 a été de 26 718 k€. La société DHM contribue à hauteur de 19 180 k€ au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2014.

Dans le cadre des accords avec le Groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par le Groupe HENRI MAIRE a été payé selon les modalités suivantes :

- A concurrence de 6 000 k€ à la date de réalisation de la reprise. Cette somme payée le 30 septembre a été financée via un prêt de 8 000 k€ consenti par le Groupe BOISSET. Ce prêt a été compensé en date du 29 novembre 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (cf. infra) ;
- Le solde du prix de cession a été payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement a été financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5 000 k€ sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 % (cf. infra).

Par ailleurs, conformément aux accords conclus dans le cadre de la reprise des actifs du Groupe COTTIN, le Groupe HENRI MAIRE a notifié auprès du Groupe BOISSET, le 15 juillet 2014, la levée de son option de vente portant sur les 20 % du capital de la SCI DU JURA. Cette transaction a été réalisée moyennant un prix de cession de 510 k€.

Opérations financières liées à l'intégration des nouvelles activités opérationnelles reprises en 2013

Dans le cadre du financement des opérations de croissance externe mentionnées ci-dessus, plusieurs opérations financières avaient affecté les fonds propres du Groupe sur l'exercice 2013 :

SA HENRI MAIRE

- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse), soit un accroissement des fonds propres du Groupe de 8 000 k€;
- Réalisation d'une augmentation de capital pour un montant global de 3 805 k€ (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions d'actionnaires réalisées sur le marché boursier pour le complément ;
- Emission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013.
La seconde tranche a été émise au profit du Groupe BOISSET en juillet 2014 dans le cadre du rachat du solde des actions DPF (cf. infra).

A l'issue de ces opérations la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT détient 60.65 % du capital social de la société HENRI MAIRE et le Groupe BOISSET détient 32.97 % du capital social (avant prise en compte de la dilution liée aux BSA de l'emprunt obligataire).

Aucune opération affectant les fonds propres de la société n'a été réalisée sur l'exercice 2014 et la répartition du capital demeure inchangée.

Les autres opérations financières intervenues sur l'exercice 2014 reflètent les effets des accords et des actions mis en place pour financer la reprise et le développement des activités opérationnelles intégrées au cours de l'exercice 2013.

Les principales opérations de financement intervenues sur l'exercice 2014 sont les suivantes :

- Financement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.
En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI ;
- Apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT à 2 689 k€, et de la part du Groupe

SA HENRI MAIRE

BOISSET pour un montant de 423 k€ portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 423 k€.

Le rachat des 20 % restants du capital de la société DPFDP pour un montant de 326 k€ a été intégralement financé par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

2.1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

➤ **Restructuration du capital social de la société HENRI MAIRE et recapitalisation du Groupe.**

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

Suite à ces opérations, la société HENRI MAIRE a bénéficié d'un apport de 4 274 k€ par apport en compte courant de ses actionnaires : apport complémentaire en compte courant de la part de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 930 k€ et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 2 344 k€.

Le Groupe a ainsi pu renégocier les conditions de ses emprunts auprès de ces derniers et notamment les conditions de l'emprunt de 5 000 K€ qui avait été consenti par le Groupe BOISSET pour l'acquisition des actifs du groupe COTTIN FRERES.

Ainsi, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le développement des activités opérationnelles du Groupe et d'autre part la restructuration du capital de la société HENRI MAIRE et le plan de recapitalisation du Groupe qui en découle.

2.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014).

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (Cf. Supra)
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets et droits similaires :

Il s'agit essentiellement des logiciels achetés à des prestataires de services informatiques. Ils sont amortis sur une durée d'un an.

Fonds commercial :

La valeur du fonds de commerce figurant à l'actif ressort essentiellement de la réévaluation légale de 1976.

Un amortissement a été pratiqué sur l'écart de réévaluation. Celui-ci est complètement amorti.

Autres immobilisations incorporelles :

Les coûts d'acquisitions ou de développements des fichiers clients engagés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

2.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond de leur coût d'acquisition compte tenu des frais accessoires.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. La société n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

SA HENRI MAIRE

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

- Constructions :
 - Structure : 30 ans
 - Second œuvre : 10 à 15 ans
 - Etanchéité : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Agencements et installations : 20 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel et Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire

Les immobilisations, amortissables fiscalement sur une durée d'usage inférieure ou selon le mode dégressif, font l'objet le cas échéant d'un amortissement dérogatoire. La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

2.2.3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières, dont les titres de participation, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à cette valeur, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'usage ou d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. En particulier l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

L'évaluation des titres des sociétés de négoce intègre la valeur de leur clientèle. La valeur d'utilité de ces titres est notamment déterminée en se fondant sur les indicateurs économiques caractéristiques des secteurs d'activité opérationnels concernés (réseau de distribution, chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et EBITDA notamment).

2.2.4. STOCKS

Les stocks de vins sont valorisés au coût moyen pondéré. Ce coût comprend tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient et les frais financiers sont exclus de la valorisation.

SA HENRI MAIRE

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits et commercialisés, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur de réalisation est déterminée en appliquant pour chaque millésime et chaque nature de produit commercialisé en stocks un taux de décote en prenant en considération la qualité des produits concernés, les perspectives d'écoulement des stocks de vins et d'alcools selon leur nature et ainsi que les variations de cours constatés sur certains marchés.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, afin de prendre en considération la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

L'ensemble des provisions, constituées, a eu une incidence négative de 1 605 k€ sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2014, alors que cette incidence était positive de 643 k€ pour les mêmes indicateurs en 2013 dans un contexte où la reprise du nombre de commandes constatées en 2013 (+10,8% par rapport à 2012) laissait entrevoir une activité en hausse pour 2014, et donc des perspectives d'écoulement très supérieures.

2.2.5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste est principalement constitué au 31 décembre 2014 des créances sur les autres sociétés du Groupe pour un montant de 8 131 k€. La valeur d'inventaire de ces créances Groupe est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale. Notamment, l'évaluation des titres et des créances de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

La valeur d'inventaire des créances détenues sur les filiales de négoce est notamment déterminée en se fondant sur les indicateurs économiques caractéristiques des secteurs d'activité opérationnels concernés (réseau de distribution, chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et EBITDA).

Ainsi, ces créances sont dépréciées à hauteur de 126 k€ au 31 décembre 2014 après une dotation d'un montant net de 74 k€ sur l'exercice.

2.2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour la société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Au 31 décembre 2014, ce poste est principalement constitué :

- par une provision d'un montant de 325 k€ suite à un contentieux avec l'URSSAF ;
- par des provisions constituées pour un montant de 394 k€ en raison du risque lié à l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks ;
- et par la provision pour indemnité de départ en retraite.

Engagements de retraite

Les engagements de la société concernant les indemnités de départ en retraite non couverts par un contrat d'assurance sont portés en provisions pour risques et charges. L'évaluation des engagements est calculée conformément à la norme IAS 19, et à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, et diminués de l'évaluation des fonds de garantie souscrits. La provision s'élève à 842 k€ au 31 décembre 2014.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collègue;
- Age de départ à la retraite à 67 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2013);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP (taux identiques à ceux retenus en 2013) ;
- Un taux d'actualisation de 1.5 % a été retenu en 2014 (taux de 3.1 % en 2013).

2.3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.3.1. SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeurs brutes (en milliers d'euros)			
	31.12.2013	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL (1)	2 170	230		2 400
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	166			166
Constructions sur sol propre	6 283			6 283
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 156	59	8	8 207
Autres immobilisations corporelles	2 668	22	98	2 592
Immobilisations en cours	-	1		1
TOTAL (2)	17 273	82	106	17 249
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations(1)	12 721	327	10	13 038
Prêts et autres immobilisations financières	120		7	113
TOTAL (3)	12 841	327	17	13 151
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1+2+3)	32 284	639	123	32 800

(1) Les principaux mouvements sur les immobilisations financières concernent :

- La cession des titres de la SCI du Jura pour un montant de 510 k€
- Et l'acquisition de 2 223 actions de la société DPF D représentant le capital non acquis de la société DPF D, soit 20 %, pour un montant de 327 k€.

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31.12.2013	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL (1)	1 570	378		1 948
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	5 814	45		5 859
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 561	89	11	7 639
Autres immobilisations corporelles	2 566	21	90	2 497
TOTAL (2)	15 941	155	101	15 995
TOTAL GENERAL (1 + 2)	17 511	533	101	17 943

2.3.2. ETAT DES STOCKS

NATURE DU STOCK (en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Stock d'emballages commerciaux	488	26	462	446
Autres stocks de matières premières	174	116	58	86
TOTAL (1)	662	142	520	532
Vins et alcools	10 356	1 832	8 524	11 665
TOTAL (2)	10 356	1 832	8 524	11 665
Marchandises en l'état	271		271	197
TOTAL (3)	271		271	197
TOTAL GENERAL (1 + 2 +3)	11 289	1 974	9 315	12 393

Provisions pour dépréciation de stocks

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude concernant l'écoulement et la valorisation de certaines catégories de stocks, les méthodes d'appréciation des provisions sur stocks ont évolué pour faire en sorte que les actifs ou les produits concernés ne soient pas surévalués

Ainsi, afin de prendre en considération la baisse des ventes en ventes à domicile en France en 2014 et des perspectives stables à négatives pour 2015 et 2016, une revue très prudente de la capacité à vendre certains vins rouges et alcools qui ne sont distribués que par le réseau de distribution de ventes à domicile a été réalisée.

L'ensemble des provisions constituées sur l'exercice s'élève à 1 605 k€ correspondant à des provisions pour dépréciations de stocks pour un montant net de 1 291 k€ et à des provisions pour risques et charges pour un montant de 315 k€.

Par ailleurs, dans le cadre d'une réorganisation juridique en cours de mise en place, la SA Henri Maire n'a pas acheté auprès de sa fille à 100% la SCV des domaines Henri Maire la récolte 2014, pour un montant de 1 883 k€. Cette politique sera aussi appliquée lors des prochaines vendanges, de manière à ce que la SCV revende les produits du domaine en produits finis aux différentes filiales de négoce et aux clients externes. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des moyens de production affectés aux vins du domaine ont ainsi été mis à disposition de la SCV par un bail rural concédé par la SA Henri Maire.

2.3.3. ETAT DES CREANCES

(en milliers d'euros)	Montant	A 1 an	A plus	Montant
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	3		3	3
Autres immobilisations financières	81		81	87
TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	84		84	90
DE L'ACTIF CIRCULANT				
CREANCES CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés- brut	1 577	1 577		1 767
Créances clients et comptes rattachés- dépréciation	-138	-138		-123
TOTAL CREANCES CLIENTS - NET	1 439	1 439		1 644
AUTRES CREANCES				
Personnel et comptes rattachés - brut	681	681		667
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	-298	-298		-237
Personnel et comptes rattachés - net	383	383		430
Autres organismes sociaux	79	79		104
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	28	28		48
Autres impôts et taxes	527	527		23
Groupe et associés - brut	8 131	8 131		1 448
Groupe et associés - dépréciation	-126	-126		-52
Groupe et associés - net	8 005	8 005		1 396
Débiteurs divers	361	361		360
Fournisseurs débiteurs	26	26		48
TOTAL AUTRES CREANCES	9 409	9 409		2 409
Charges constatées d'avance	47	47		93
TOTAL GENERAL	10 979	10 895	84	4 236

1.3.4. PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	Montant 31.12.2014	Montant 31.12.2013
Clients Factures à établir	8	
Avoirs à obtenir	1	22
Personnels et comptes rattachés (commissions aux VRP)	264	357
Organismes sociaux	77	104
Autres impôts et taxes		2
Débiteurs divers (ce poste est notamment constitué par les prestations administratives, et produits financiers et dives à facturer aux sociétés du groupe)	248	308
TOTAL GENERAL	598	793

2.4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF**2.4.1. VARIATION DE LA SITUATION NETTE**

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Affectation du résultat 2013	Variations de l'exercice	Variation de capital	31.12.2014
SITUATION NETTE					
Capital social	19 008				19 008
Primes d'émission, de fusion...	2 557				2 557
Réserve légale	290				290
Réserve statutaires ou contractuelles	258				258
Report à nouveau	-3 609	-2 718			- 6 327
Résultat de l'exercice	-2 718	2 718	- 2 871		- 2 871
TOTAL DE LA SITUATION NETTE	15 786	0	- 2 871		12 915

SA HENRI MAIRE

Au 31 décembre 2014, le capital social, entièrement libéré, de la société HENRI MAIRE est constitué de 11.181.060 actions au nominal de 1,70 euro, soit un capital social de 19.007.802 €. Aucune modification n'est intervenue sur l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2014, 208 788 actions bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de deux ans.

La société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 6.780.879 actions de la société HENRI MAIRE représentant 60.65 % du capital social et 59.53% des droits de vote au 31 décembre 2014. Le Groupe BOISSET détient 3.686.636 actions de la société HENRI MAIRE représentant 32.97 % du capital social et 32.37% des droits de vote au 31 décembre 2014.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

2.4.2. VARIATIONS DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Augmentation	Diminution	31.12.2014
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL (1)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision retraites	783	59		842
Provisions pour amendes et pénalités	75			75
Provisions pour charges fiscales et sociales (1)	304	369	19	654
Autres provisions(2)	130	321	7	444
TOTAL (2)	1 292	749	26	2 015
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur participations				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks(2)	684	1 847	556	1 974
Sur compte clients	123	15		138
Sur comptes représentants et autres créances	238	60		298
Sur créances groupe	52	75		127
TOTAL (3)	1 096	1 997	556	2 537
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 388	2 746	582	4 552
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		2 303	563	
Financières				
Exceptionnelles		443	16	

(1) dotation d'un montant de 250 k€ sur l'exercice suite à un contentieux avec l'URSSAF ;

(2) provisions constituées sur l'exercice pour un montant net de 1 605 k€ correspondant à des provisions pour dépréciations de stocks pour un montant net de 1 291 k€ et à des provisions pour risques et charges pour un montant net de 315 k€ (se référer aux notes 2.2.4. et 2.3.2.).

2.4.3. ETAT DES DETTES PAR ECHEANCE AU 31 DECEMBRE

2014

(en milliers d'euros)	Montant brut 31.12.2014	à 1 an au plus	A plus d'1an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut 31.12.2013
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 492	530	3 477	485	4 495
Emprunts obligataires convertibles(1)	1 560		1 560		1 249
Emprunts et dettes diverses (2)	5 000	5 000			
Avances et acomptes	272	272			335
Fournisseurs et comptes rattachés	1 948	1 948			2079
Personnels et comptes rattachés	721	721			946
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	869	869			1 111
Impôts sur les bénéfices					-
Taxe sur la valeur ajoutée	350	350			61
Autres impôts, taxes et assimilées	456	456			424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	136	136			103
Groupe associés (3)	4 531	1 419	3 112		3 768
TOTAL	20 335	11 701	6 589	2 045	14 570
Produits constatés d'avance (4)	277	277			320
Emprunts souscrits en cours d'exercice	311				1 249
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

(1) Emission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche a été émise au profit du Groupe BOISSET en juillet 2014 dans le cadre du rachat du solde des actions DPF et a porté sur 156 134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. La part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET s'élève à 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

(2) Financement du solde du prix d'acquisition des actifs du Groupe COTIN FRERES sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au

SA HENRI MAIRE

taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI ;

- (3) Apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 2 689 k€, et de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 423 k€ portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 423 k€.
- (4) Ce poste est constitué du produit constaté d'avance comptabilisé lors de l'opération de lease back qui a eu lieu sur 2012. Il est repris dans les résultats ultérieurs de la société pendant la durée du contrat au prorata des loyers (conformément aux règles comptables en vigueur).

2.4.4. CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	Montant 31.12.2014	Montant 31.12.2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45	48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102	266
Avoirs à accorder	51	41
Frais de personnel à payer	356	534
Dettes fiscales et sociales	146	230
Groupe associés	71	251
Autres charges à payer	84	54
TOTAL	855	1 181

2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

2.5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES HT

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
France	14 067	16 023
Export	280	235
TOTAL	14 347	16 258

2.5.2. FRAIS DE PERSONNEL

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence versée aux dirigeants au cours de l'exercice, s'élève à 172 k€.

2.5.3. EFFECTIF MOYEN*- Effectif moyen hors VRP*

	2014	2013
Cadres	11	13
Agents de maîtrise et techniciens	15	15
Employés/ouvriers	42	54
TOTAL	68	82

- Effectif moyen VRP

Le nombre moyen de VRP s'est élevé à 199 sur l'exercice 2014 contre 245 en 2013.

2.5.4. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Revenus des participations		
Intérêts emprunts et bancaires	-270	-229
Intérêts de comptes courant	6	164
Autres charges	-71	-128
Autres produits		5
TOTAL	-335	-331

2.5.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Cession d'immobilisations (1)	541	43
Indemnités licenciements et transactionnelles	-61	- 368
Dégrèvements fiscaux(2)	262	
Frais d'acquisition des titres de participation		-221
Provisions risques social et fiscal (3)	-350	-279
Provisions créances groupe (4)	-75	6
Provisions sur stocks (débouchage...)		- 132
Liquidation HM GMBH		8
Autres provisions		8
Divers	-39	144
TOTAL	278	-791

(1) Le résultat sur cession d'actifs est principalement constitué par la plus-value résultant de la levée de l'option de vente portant sur les titres de la SCI DU JURA moyennant un prix de cession de 510 k€.

(2) Dégrèvement sur CFE et Taxe Foncière 2013 obtenu en 2014 ;

(3) Dont dotation d'un montant de 250 k€ sur l'exercice suite à un contentieux avec l'URSSAF ;

(4) Les provisions pour dépréciation des créances Groupe concernent les sociétés SARL GEVIN (dotation de 47 k€) et SARL DHERBEY (dotation de 28 k€).

2.5.6. INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat de l'exercice	-2 871	-2 718
Variation des provisions réglementées	-	-
- Amortissements dérogatoires	-	-
- Hausse des prix	-	-
Impact fiscal	-	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	-2 871	-2 718

2.5.7. VENTILATION DE L'IMPÔT

	31.12.2014 (en milliers d'euros)			31.12.2013 (en milliers d'euros)		
	Courant	Exceptionnel	TOTAL	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôts	-3 455	278	-3 177	- 1 979	-791	-2 770
Participation						
Impôts	426	-120	306	370	-317	53
Résultat net	-3 029	158	-2 871	- 1 610	-1 108	-2 718

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT, la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire et la société DHM. La société DPFD ne pourra être intégrée, compte tenu des obligations de détention, qu'à partir de l'exercice 2015 au plus tôt.

La convention d'intégration fiscale prévoit la réallocation immédiate des charges et produits d'impôts aux sociétés du Groupe. L'économie d'impôts constatée par le Groupe est limitée aux impôts dus par les filiales.

2.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.6.1. ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Warrants sur stock (1)	4 883	4 885
Garanties hypothécaires sur les vignes (1)	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce (1)	1 821	1 821
Nantissement des titres DHM (2)	8 000	8 000
Dettes garanties par des sûretés réelles	13 146	13 146
Cautions données (3)	1 538	1 538
Clauses de retour à meilleure fortune (1)	460	460

- (1) Ces engagements concernent les garanties données par le Groupe aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées. Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.
- (2) Ces engagements concernent la reprise ces activités opérationnelles du Groupe COTTIN.
- (3) Cautionnement par HM des droits et accises douaniers de DHM au profit d'ATRADIUS pour 1 500 K€

2.6.2. ENGAGEMENTS RECUS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Clause retour à meilleure fortune (avec les filiales)	450	450
TOTAL	450	450

2.6.3. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements en matière de contrats de crédit-bail :

Capital restant dû	29 k€
Redevances à payer.....	30 k€

Engagement relatif au contrat de cession bail :

Capital restant dû.....	270 k€
Redevances à payer.....	364 k€

Engagements en matière de droit individuel de formation :

<i>(en heures)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Cadres / Agents de maîtrise/ Employés/ouvriers	6 257	7 372
VRP	12 386	12 669
TOTAL	18 643	20 041

**2.6.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA
DETTE FUTURE DE L'IMPÔT AU TAUX DE
33.1/3 %**

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Accroissement de la dette future d'impôt	-	-
Allègements de la dette future d'impôt		
- Provision pour engagements de retraite	842	783
- Organic	18	26
Allègement de la dette future d'impôt	287	270

**2.7. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET PARTIES
LIEES**

2.7.1. ENTREPRISES LIEES

Le tableau suivant présente la contribution des entreprises liées dans les principaux comptes du bilan et du compte de résultat :

POSTES	Montant concernant les entreprises (en milliers d'euros)	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<i>Bilan :</i>		
Participation	13 038	
Créances clients et comptes rattachés	16	
Autres créances (net)	8 004	
Emprunts et dettes financières divers	1 477	
Fournisseurs et comptes rattachés	16	
Autres dettes	25	
<i>Compte de résultat :</i>		
Achats de matières premières et marchandises	572	
Autres charges	338	
Production vendue	1 765	
Autres produits	16	
Prestations de services	840	
Revenus des participations	-	
Autres produits financiers	349	
Charges financières	55	

2.7.2. PARTIES LIEES

Parties liées avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 60.65 % de son capital au 31 décembre 2014.

Relations avec les parties liées (en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Prestations d'assistance opérationnelle et technique	206	162
Avances en compte courant d'actionnaire	2 689	1 660

- Avance en compte-courant

Des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 1 029 k€, ont été réalisés sur l'exercice 2014, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 2 689 k€. Cette avance financière est présentée dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 2.4.3 sur l'état des dettes par échéance*).

Parties liées avec d'autres mandataires sociaux ou actionnaires

Les parties liées avec d'autres mandataires sociaux ou actionnaires concernent le Groupe BOISSET qui détient 32.97 % du capital social de la société HENRI MAIRE.

Relations avec les parties liées (en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Emprunt obligataire avec BSA	1 312	999
Prêt	5 000	
Intérêts financiers	303	
Avances en compte courant d'actionnaire	422	

- ***Emprunt obligataire avec BSA***

Dans le cadre du financement de la prise de contrôle de la société DPF, le Groupe HENRI MAIRE a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire à échéance au 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780.388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624.254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013. Cette première tranche a été souscrite par le Groupe BOISSET à hauteur de 80%.

Conformément aux accords conclus lors de la prise de contrôle de la société DPF en juin 2013, le Groupe HENRI MAIRE a exercé le 4 juillet 2014 son option d'achat portant sur 2 223 actions représentant les 20 % restants du capital de la société DPF. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détient 100 % du capital de la société DPF.

Cette transaction a été intégralement financée par l'émission de la seconde tranche de l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (BSA) qui a porté sur 156.134 obligations de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 312 k€. Cette émission a été réservée en totalité au Groupe BOISSET, portant ainsi la part de la dette obligataire souscrite par le Groupe BOISSET à un montant de 1 312 k€ sur une dette obligataire totale de 1 560 k€.

Le 23 décembre 2014, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le Groupe BOISSET ont signé un protocole par lequel la majorité du capital de la société HENRI MAIRE sera transférée au Groupe BOISSET après la levée de conditions suspensives.

L'assemblée générale des actionnaires et l'assemblée spéciale des titulaires de droit de vote double de la société HENRI MAIRE réunies le 25 février 2015 ont notamment décidé à l'unanimité de supprimer le droit de vote double figurant dans les statuts, permettant ainsi de lever ces conditions suspensives. Le Groupe BOISSET, après avoir acquis un bloc de titres auprès de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et exercé la totalité des bons de souscription d'actions qu'il détenait a ainsi pris le contrôle de 51% du capital (sur une base diluée) de la société HENRI MAIRE. La participation de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a été ramenée à 42%.

- ***Prêt***

Conformément aux accords conclus en septembre 2013, le financement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du Groupe COTIN FRERES a été réalisé sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Ce prêt a été mis en place le 6 janvier 2014.

En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE a nanti les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTELE et LABOURE ROI.

Suite à la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole signé le 23 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT avec le

Groupe BOISSET, la société HENRI MAIRE a notamment pu renégocier les conditions de ce prêt de 5 000 k€.

- *Avance en compte-courant*

Des apports complémentaires en compte courant de la part du Groupe BOISSET pour un montant de 423 k€ € ont été réalisés sur l'exercice 2014, portant ainsi le compte-courant du Groupe BOISSET à 423 k€.

2.7.3 Rémunérations des membres des organes de Gouvernance de la société HENRI MAIRE

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2014, membres des organes de direction et d'administration du Groupe :

(en milliers d'euros)	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<u>Mandataires sociaux :</u>					
Patrick COUPIER (<i>PDG</i>)	30			13	
Alain FRIBOURG					11
Olivier MARCHAND					12
Didier MUSIELAK					
Gilles SEGUIN					
<u>Directeurs généraux délégués</u>					
François Xavier HENRY	142			27	
TOTAL	172			40	23

2.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance Cogefor Montant net	
	2014	2013	2014	2013
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	50	35	43	35
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes		22		
Total des honoraires	50	57	43	35

2.9. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2014	31.12.2013 retraité *
Résultat net de la période	-2 871	-2 718
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	2 547	1 503
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	-541	-1
Capacité d'autofinancement *	-865	-1 216
Variation du besoin en fonds de roulement *	-5 828	-1 867
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-6 693	-3 083
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-312	-655
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	557	1
Variation des titres de participation	-327	-9 259
Autres immobilisations financières	6	-29
Dettes sur immobilisations	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-76	-9 941
Dividendes versés	-	-
Augmentation de capital	-	11 805
Variation des dettes financières *	6 580	278
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	6 580	12 083
Variation de la trésorerie nette	-189	-940
Trésorerie à l'ouverture	626	1 566
Trésorerie à la clôture	437	626

Détail de la trésorerie nette	31.12.2014	31.12.2013
VMP	-	-
Trésorerie	437	626
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-	-
Total	437	626

* reclassement des dotations nettes aux provisions de dépréciation de stocks qui étaient présentées en Variation du besoin en fonds de roulement pour 696 k€ en 2013 et 1 291 k€ en 2014 en Capacité d'autofinancement.

L'évolution du BFR et la variation des flux de trésorerie liés aux opérations de financement sur l'exercice 2014 traduisent les éléments suivants :

- La mise en place d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. Les fonds reçus ont fait l'objet d'une avance en compte-courant à la filiale DHM pour le règlement à l'échéance du billet à ordre émis par la dite filiale DOMAINES HM pour le paiement du solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du Groupe COTTIN ;
- Suite à une réorganisation juridique en cours de mise en place, la SA Henri Maire n'a pas acheté auprès de sa fille à 100% la SCV des domaines Henri Maire la récolte 2014, pour un montant de 1 883 k€, ce qui a comme conséquence une augmentation significative du compte-courant de la SCV des domaines Henri Maire au 31 décembre 2014 (se référer aux commentaires en note 2.3.2).

2.10. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Primes d'émission, réserves et report à nouveau avant	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
A – FILIALES								
(50 % au moins détenu par la société)								
SCV des Domaines Henri Maire								
Arbois	848	375	100	2 743	2 743	3 616	389	-13
EURL PIROU	134	537	100	588	588	51	1 235	105
SARL TISSOT	10	159	100	40	40	0	737	-29
SCV des vignobles du Domaine du château Montfort	63	85	100	88	88	3	36	6
SAS DHM	8 000	16	100	8 000	8 000	4 326	20 480	384
SAS DPF	200	1 015	100	1 575	1 575	0	4 562	219
TOTAL	9 255	2 187		13 034	13 034	7 996	27 439	672
B – PARTICIPATIONS								
(10 à 50 % du capital détenu par la société)								
SARL GEVIN	10	-7	16	3	3	46	216	-40
TOTAL	10	-7	16	3	3	46	216	-40

**2.11. RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	9 760	9 760	9 760	19 008	19 008
b) Nombre d'actions émises	5 741 066	5 741 066	5 741 066	11 181 060	11 181 060
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 147	17 184	16 538	16 258	14 347
b) Bénéfice avant impôts, participation,	- 2 725	- 2 687	- 395	- 3 151	- 480
c) Impôts sur les bénéfices (- profit)	-28	-120	- 35	-53	-306
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	- 6 261	- 2 967	906	-2 718	- 2 871
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	- 0,47	- 0,43	- 0,06	-0,28	- 0.04
b) Bénéfice après impôts, participation,	-1,09	-0,52	0,16	-0,24	- 0.26
c) Dividendes versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (hors VRP)	108	96	84	82	68
b) Nombre de VRP	223	217	215	245	199
c) Montant de la masse salariale	7 343	7 118	6 445	6 277	5 022
d) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 227	2 201	1 953	1 727	1 415

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Note méthodologique

Périmètre de reporting

Pour permettre une comparaison avec les rapports précédents, les chiffres sociaux, environnementaux et informations qualitatives ci-dessous ne concernent que la SA HENRI MAIRE.

Période de reporting

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Outils de reporting utilisés

Les indicateurs RH sont tirés du bilan social annuel de la société.

Les indicateurs environnementaux sont évalués à partir des documents émanant des tiers (factures, relevés de consommation ...)

Informations sur les données publiées

Social :

- Effectifs et leur répartition : prise en compte des CDI et des CDD, hors apprentis et stagiaires, il n'y a pas de contrat suspendu.
- Embauches et sorties : la population prise en compte est identique à celle des effectifs définie ci-dessus, les passages de CDD en CDI ne sont pas pris en compte dans les embauches et départs
- Absentéisme : les jours d'absences sont comptabilisés en jours calendaires. Les absences pour maladies, accident du travail, maternité, paternité et congés familiaux sont pris en compte dans le calcul. Le taux d'absentéisme correspond au rapport entre le nombre de journées d'absences et le nombre de journées théoriquement travaillées.
- Accidents du travail (trajet, lieu de travail et maladies professionnelles), fréquence, gravité et maladies professionnelles : l'ensemble des salariés Henri Maire sont pris en compte. Le calcul est le suivant : le rapport entre le nombre d'accident du travail * 1 000 000 et le nombre d'heures travaillées. Les rechutes sont considérées comme des accidents
- Formation : la population prise en compte est identique à celle des effectifs définie ci-dessus. Toutes les formations réalisées sont budgétées. Une journée de formation équivaut à 7 heures.

Environnement :

- Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées grâce aux facteurs d'émission du bilan carbone de l'Ademe v7.1.

1) INFORMATIONS SOCIALES*a. Emploi*

- Effectifs

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Ouvriers, Employés, ADM* et Cadres : Domaine Boichailles Arbois
- VRP *: toute la France

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
Effectif total au 31.12	18	19	13	11	160	221
Répartition par sexe de l'effectif total au 31.12						
Hommes	15	3	7	10	136	171
Femmes	3	16	6	1	23	49
Répartition par âge de l'effectif total au 31.12						
moins de 25 ans	-	1	-	-		1
de 25 à 34 ans	-	3	1	-		4
de 35 à 44 ans	3	4	7	3		17
de 45 à 54 ans	14	3	3	6		26

* ADM : Agent de maîtrise

*VRP : Voyageur Représentant et Placier

- Embauches sur 2014

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	TOTAL
Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée	-	-	-	-	234	234
Dont professionnalisation					-	-
Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée	1	3	-	-	-	4
Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans	-	2	-	-	37	39

- Départs en 2014

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
Total des départs	5	4	2	-	291	302
Nombre de démissions	-	-	2	-	54	56
Nombre de licenciements pour cause économique	1	-	-	-	-	1
Nombre de licenciements pour d'autres causes	1	-	-	-	26	27
Nombre de fin de contrats à durée déterminée	1	3	-	-	4	8
Nombre de départ au cours période d'essai	-	-	-	-	189	189
Nombre de rupture conventionnelle	1	-	-	-	5	6
Nombre de mutations	1	-	-	-	4	5
Nombre de départs volontaires en retraite et préretraite	-	1	-	-	9	10

b. Rémunération et évolution

- Hors VRP

	Ouvriers			Employés			ADM			Cadres		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Masse salariale annuelle (en K€)	518	500	450	459	453	427	500	462	456	1028	845	681
Effectif mensuel moyen	27,42	24,18	20,25	24,08	22,00	20,07	16,08	14,64	13,75	17,00	12,82	11,00
Rémunération mensuelle brut moyenne	1 575	1 723	1 854	1 588	1 716	1 773	2 594	2 632	2 763	5 040	5 491	5 155

- VRP

	VRP		
	2012	2013	2014
Masse salariale annuelle totale	4 166 633	4 248 218	3 365 766
Effectif mensuel moyen	215	245	199
Rémunération mensuelle brut moyenne	1615	1447	1405

- Total

	Total HM		
	2012	2013	2014
Masse salariale annuelle totale	6 672 437	6 508 455	5 379 662
Effectif mensuel moyen	299.58	318.34	264.74
Rémunération mensuelle brut moyenne	1856	1704	1693

c. Organisation du travail

- Durée du travail

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP
Durée du travail hebdomadaire	35h	35h	35h	Forfait jour	Non identifiable*

** La durée de travail des VRP est non identifiable car il n'y a pas d'indication dans leur contrat de travail d'horaire ou d'emploi du temps à respecter. Ils gèrent leur emploi du temps par eux-mêmes.*

L'entreprise a signé un accord de modulation du temps de travail.

Les conditions d'application de cet accord sont rediscutées tous les ans dans le cadre des Négociations annuelles Obligatoires.

Des dispositions spécifiques régissent les conditions de travail des personnels des vignes, employés par notre filiale la SCV Henri Maire, pour les adapter à la saisonnalité des travaux viticoles, et en particulier aux vendanges (modulations des horaires, absence de travail en cas de fortes intempéries ...).

SA HENRI MAIRE

- Absentéisme

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
<u>Nombre de journées d'absence</u>	542	160	93	32	6 321	7 148
Nombre de journées théoriques travaillées	5103	5 058	3 465	2 772	50 317	66 715
Taux d'absentéisme	10,62%	3,16%	2,68%	1,15%	12,56%	10,71%
Nombre de journées d'absence pour Maladie	292	135	93	30	5 274	5 824
Répartition de la maladie selon la durée :						
- de 10 jours...	7	19	11	6	162	205
de 10 à 20 jours...	10	24	-	-	207	241
+de 20 jours...	275	92	82	24	4 905	5 378
Nombre d'arrêts de plus de 6 mois	1	-	-	-	12	13
Nombre de journées d'absence pour Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle	241	5	-	-	427	673
Nombre de journées d'absence pour maternité/paternité	-	11	-	-	2	13
Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, ...)	9	9	-	2	618	638

En 2014, aucun n'arrêt de travail pour maladie professionnelle n'a été constaté.

d. Relations sociales

- Tenue et périodicité des réunions

Un comité d'entreprise unique, représentant le personnel de la SA Henri Maire et de sa filiale viticole, se réunit mensuellement. Une réunion des délégués du personnel est tenue en même temps.

- Composition des institutions représentatives du personnel

<u>Comité d'entreprise</u>	
<i>Titulaires</i>	6
<i>Suppléant</i>	5
<u>Représentants syndicaux</u>	3
<u>Délégués du personnel</u>	
<i>Titulaire</i>	6
<i>Suppléant</i>	7
<u>Délégué syndicaux</u>	4

Bilan des accords collectifs signés avec les représentants du personnel :

- Un vendredi travaillé sur deux en demi-équipe pour éviter qu'ils soient totalement chaumés
- Au 1^{er} juillet, augmentation de 1% des salaires.

e. Santé et sécurité

- CHSCT et programme réalisé en 2014

Le CHSCT se réunit conformément à ses obligations : une réunion trimestrielle.

En 2014, l'attention a continué à être portée sur la sécurisation des sites de travail notamment :

- Réduire les risques de chute en hauteur par l'investissement d'une nacelle élévatrice, la mise en place d'échelle antidérapante, ...
- Sensibilisation des salariés sur les risques liés au travail : mise en place d'une signalétique de sécurité.

Aucun accord n'a été signé en 2014 avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

- Accidents du travail, fréquence et gravité en 2014

	(Hors VRP)	VRP
Nombre d'accident de travail, de trajet et maladie professionnelle	7	6
Nombre d'heures travaillées (*)	107 516	353 161
Taux de fréquence des accidents du travail (Nombre d'AT avec arrêt de travail x 1 000 000 / Nombre d'H travaillées)	65,11	16,99
Nombre des journées perdues	246	427
Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'établissement au cours de l'année considérée	2	2
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	-	2
Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de service dans l'établissement	-	-
Taux de la cotisation Sécurité Sociale d'accidents de travail	2,46%	1,70%

(*) Les VRP n'ayant pas de suivi d'heures travaillées, le calcul est réalisé en prenant le brut versé divisé par le SMIC horaire en vigueur sur 2014 (9.53€)

En 2014, aucun n'arrêt de travail pour maladie professionnelle n'a été constaté.

f. Formation

- Les principaux axes de formation définis et les actions réalisées sont les suivants :
 - Adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles pratiques agricoles :
 - Perfectionnement logiciel Sage (paie)
 - Formation informatique (Excel)
 - Formation réglementaire aux conduites d'engins et formation liée à la sécurité
 - Maintien et actualisation des compétences SST

- CACES
- Habilitation électrique
 - Maintien de générations actives de vendeurs :
- Formation permanente aux nouvelles méthodes de prospection
- Formation d'intégration
 - Maîtrise du métier dans un cadre adapté à une législation toujours en mouvement
- La gestion des contributions indirectes sur les alcools

- Le personnel formé et le nombre d'heures de formation

	Hors VRP	VRP
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue	1,6	1,6
Nombre de stagiaires :		
Hommes	15	30
Femmes	4	12
Nombre d'heures de stage	238	707

g. Diversité et égalité des chances

La politique de lutte contre les discriminations est menée activement, l'entreprise s'efforce de mettre en avant la mixité, les offres d'emploi sont non sexués, les critères d'embauche sont objectifs, ils sont basés sur l'expérience, la formation, les compétences professionnelles et techniques.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'égalité homme/femme, un rapport de situation comparée a été présenté et approuvé par les représentants du personnel.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'emploi de travailleurs handicapés, l'entreprise respecte ses obligations légales et emploie plus de 6% de son effectif salarié.

SA HENRI MAIRE

Henri Maire S.A. (localisée en France) veille à ce que les conventions de l'OIT soient respectées :

- *Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective*
- *Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession*
- *Elimination du travail forcé ou obligatoire*
- *L'abolition effective du travail des enfants*

2) Informations environnementales :

a) Politique générale en matière environnementale :

- La société pratique une viticulture raisonnée et n'utilise des produits de traitements phytosanitaires que lorsque la vigne en a besoin et non systématiquement. Ceci implique :
 1. une visite régulière des vignes
 2. une veille régulière sur les pressions de maladie (bulletins d'informations du secteur viticole et agricole ...)
 3. Des analyses régulières des sols pour identifier les besoins de la vigne en différents éléments
- Henri Maire possède un vignoble certifié bio, d'une surface de 4 hectares. Ce domaine devrait être complété en 2015 par 5 nouveaux hectares qui feront l'objet d'une conversion biologique.
- Dans les chais, un investissement de traitement des eaux usées a été mis en place en 2013 (raccordement à la station d'épuration de la ville d'Arbois).
- Enfin, la société a créé, il y a plusieurs années, son propre modèle de bouteille légère, ce qui permet de générer des économies significatives de CO2, tant à la production du verre, qu'au moment des différents transports.
- Des actions d'information des salariés employés à la vigne ont été menées et se sont traduites par l'introduction du « certificat phytosanitaire ».
- L'entreprise n'a enregistré aucune provision ni souscrit aucune garantie pour risques en matière d'environnement.

b) Pollution et gestion des déchets :

- Les processus de l'entreprise ne produisent pas spécifiquement de pollution aérienne, mis à part les engins agricoles, dont la flotte a été largement renouvelée ces dernières années. Les émissions dans les sols sont limitées par nos pratiques de viticulture raisonnée (voir ci-dessus).

- Henri Maire dispose d'un plan de rétention des eaux de rinçage des matériels agricoles végétalisés.
- Comme précisé ci-dessus, un investissement de traitement des eaux usées a été mis en place en 2013
- Les principaux déchets issus de notre processus industriel concernent le verre, recyclé par une société spécialisée, et les bois, cartons et plastiques utilisés pour les emballages, qui sont confiés à un autre prestataire.
- L'activité de Henri Maire ne génère pas de nuisances sonores particulières : à titre de prévention, nos employés disposent de casques anti-bruits ou de bouchons d'oreilles pour les activités réalisées avec ou à proximité de machines ou outils sonores.

c) Utilisation durable des ressources :

- la consommation d'eau dépend fortement des récoltes, car elle intervient essentiellement durant le processus de vinification pour le refroidissement de nos cuves. La consommation du site de production a varié de 14 033 m3 en 2013 à 12 367m3 en 2014. Cette consommation d'eau ne prend pas en compte les locaux de stockage et le magasin à Arbois.
- L'entreprise réduit ses consommations de matière première et de CO2 en utilisant le plus largement possible un modèle de bouteille 9% plus léger que les bouteilles standards, déjà allégées de notre fournisseur, et dont le dessin lui est propre. En 2014, ce modèle de bouteille a représenté environ 72% des volumes totaux de bouteilles utilisés.
- la consommation d'énergie du site de production de Boichailles seul, hors engins roulants, a été la suivante (les consommations des locaux de stockage et le magasin à Arbois ne sont pas publiées ici):

En kWh	2012	2013	2014
Fuel	900 000	770 000	250 000
Gaz	2 925 023	3 372 795	1 929 685
Electricité	881 000	929 000	672 000

La variation de consommation importante en fuel entre 2013 et 2014 s'explique en partie par un hiver 2013/2014 clément et surtout par l'abandon, en 2014, de l'abonnement EJP auprès d'EDF : lors des jours EJP, la production électrique était réalisée par les groupes électrogènes alimentés en fuel.

Les baisses en gaz et en électricité s'expliquent par une politique de réduction des dépenses énergétiques :

- limitation des zones chauffées aux zones utilisées (poses de rideau à lamelles, fermeture des portes ...)
 - Diminution de la température attendue dans certaines zones difficiles à chauffer et fournitures de vêtements isolants à notre personnel
- En ce qui concerne l'utilisation des sols la société a mis en place depuis 2012 un logiciel qui lui permet de suivre l'évolution de la consommation de produits phytosanitaires et d'engrais.

d) Changement climatique :

Emissions de GES associées aux consommations d'énergie :

<i>En Tonnes éq. CO2</i>	2012	2013	2014
Fuel	292	250	81
Gaz	705	813	465
Electricité	42	45	32
Total	1 039	1 107	578

Le cahier des charges de la production viticole de vins du Jura ne nous permet pas d'adapter les cépages cultivés aux changements climatiques, il n'est pas possible non plus d'irriguer les parcelles en cas de sécheresse.

Cependant, certaines pratiques culturales sont adaptées aux conditions climatiques changeantes, ainsi selon l'ensoleillement, certaines opérations en vert sont évitées, comme par exemple l'effeuillage, opération qui consiste à enlever les feuilles de vignes pour exposer d'une façon plus importante les grains au soleil pour aider à la maturation et éviter la pourriture due à une trop grande humidité. Cette opération peut également causer la perte des grains en cas de trop fort ensoleillement en les grillant.

e) Protection de la biodiversité :

Nos cultures contribuent à la bio-diversité.

La règle générale est le travail des sols et l'enherbement maîtrisé des vignes et des contours de vignes.

SA HENRI MAIRE

40 hectares de vignes sont laissés en jachère pour permettre une régénération des sols avant replantation.

La société pratique une viticulture raisonnée et n'utilise des produits de traitements phytosanitaires que lorsque la vigne en a besoin et non systématiquement. Ceci implique :

1. une visite régulière des vignes
2. une veille régulière sur les pressions de maladie (bulletins d'informations du secteur viticole et agricole ...)
3. Des analyses régulières des sols pour identifier les besoins de la vigne en différents éléments

Le logiciel de gestion des vignes mis en place en 2012 référence toutes les pratiques réalisées sur chaque parcelle par date de réalisation et permet la traçabilité complète des molécules utilisées de la vigne à la bouteille.

Le Groupe participe à une étude nationale sur la vie des lombrics et des micro-organismes pour connaître l'état de vie de nos sols à travers des prélèvements et des analyses. Les résultats communiqués ont conduit à réaliser des travaux de sol pour aérer et favoriser la réintroduction des lombrics et ainsi la production d'humus naturel :

- Sous-solage : retournement en profondeur des terres
- Bêchage

2. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

Grâce à son organisation intégrée, la société est le plus gros employeur de son secteur dans sa région.

L'activité principale de la société étant la Vente à Domicile, sa clientèle est essentiellement composée de particuliers répartis sur tout le territoire français. Pour les servir, la société dispose d'un effectif conséquent de vendeurs ce qui favorise ainsi le développement d'emplois stables et durablement basés en France.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

Henri Maire utilise régulièrement des entreprises d'insertion pour le blanchissage de linge ainsi que pour la fabrication de palettes spécifiques pour nos conditionnements de box.

Actions de partenariat ou de mécénat

Henri Maire est partenaire de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de Communes Vignes et Villages Arbois pour un projet d'aménagement des abords du ruisseau (Le Glanon) qui coure sur ses terres. Ce projet consiste en la réfection et le réaménagement des berges, et le développement de zones humides pour favoriser le retour de certaines espèces disparues de cet écosystème.

Il n'y a pas d'action de mécénat sur 2014.

c) Sous-traitance et fournisseurs :

La société Henri Maire fait appel à la sous-traitance pour certaines de ces activités, mais la majorité de ses opérations de production est réalisée en interne.

Tous les fournisseurs sont français ou exceptionnellement européens et peuvent avoir des politiques RSE mises en place (respect des normes ISO, PEFC FSC, IFS BRC).

La sélection des fournisseurs se fait sur la qualité des produits ou des prestations qu'ils peuvent fournir mais l'existence de certification ou de label est un atout supplémentaire et important pour le choix final.

d) Loyauté des pratiques :

- Eu égard à nos marchés et à notre clientèle, essentiellement composée de particuliers, nous ne sommes pas concernés par les problématiques de lutte contre la corruption.
- En matière de respect des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, notre activité étant exercée à 97% en France, nous avons mis en place les contrôles nécessaires pour respecter toutes nos obligations légales :
 1. Le produit étant alcoolisé, le risque pathogène est absent
 2. Des contrôles analytiques et microbiologiques sont régulièrement effectués pour s'assurer de la qualité et de l'absence de micro-organismes dans les bouteilles
 3. A cet effet, nous avons un laboratoire intégré au sein de la société pour effectuer les analyses courantes

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Aucune autre action en faveur des droits de l'homme n'a été engagée en 2014.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société HENRI MAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société **HENRI MAIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SA HENRI MAIRE

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe aux comptes sociaux relative à la restructuration du capital social et la recapitalisation de la société.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2.3 de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et notamment l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des Domaines Henri Maire qui tient compte des plus-values latentes déterminées par des experts indépendants sur les vignobles détenus par celle-ci.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

SA HENRI MAIRE

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon et Dole, le 23 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Révision et Finance - Cogefor

Thierry Rizza
Associé

Jean-Pascal Fichère
Associé

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

12. Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 du Code de Commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

121. Contractant : HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

Cette convention, antérieurement autorisée, a été complétée dans le cadre d'un avenant signé le 28 février 2015. Lors de sa réunion du 19 mars 2015, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori l'avenant à la convention initialement autorisée.

Personne concernée : Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Convention d'assistance comprenant :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,
- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- conseils en matière de stratégie,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

Modalités : 150 000 € hors taxes annuels.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Un avenant signé le 28 février 2015 prévoit à titre rétroactif l'ajustement de la prestation annuelle à 200 000 € dès le 1^{er} janvier 2014.

Il s'agit de la contrepartie de l'assistance à l'intégration des filiales acquises en 2013.

Charge de l'exercice : 200 000 €

122. Contractants : DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION (D.P.F.D.)

Cette convention, antérieurement autorisée, a été complétée dans le cadre d'un avenant signé le 1^{er} mai 2014. Le Conseil d'Administration n'a pas pris de délibération explicite dans la mesure où cette convention n'était pas foncièrement modifiée mais plutôt complétée.

Personne concernée : Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Convention d'assistance par laquelle HENRI MAIRE assure au profit de la société D.P.F.D. les prestations suivantes :

- assistance de la direction de l'entreprise
- prestations administratives et financières
- prestations d'assistance commerciale et stratégique

Modalités : 36 000 € hors taxes annuels. Pour 2013, application du prorata temporis sur le 4^o trimestre.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

L'avenant signé le 1^{er} mai 2014 convie une prestation supplémentaire : effectuer les missions de gestion du stock et d'achats de matières premières et des matières sèches.

La rémunération passe à 5 229 € par mois à partir du 1^{er} mai 2014.

Produit de l'exercice : 47 596 €

123. Contractants : SCV DOMAINES HM et SCV BREGAND

Historiquement, les SCV DOMAINES HM et BREGAND livraient directement les récoltes à la SA HENRI MAIRE qui vinifiait et élevait les vins des domaines.

Au cours de l'exercice, la société a décidé de confier la vinification de son vin à la SCV DOMAINES HM, laquelle est devenue récoltante et productrice. Cette décision a permis au groupe une économie fiscale substantielle.

Bien que cette nouvelle orientation ait été exposée au conseil d'administration, elle n'a pas fait l'objet d'une délibération formelle. Cette convention a été conclue le 8 septembre 2014.

SA HENRI MAIRE

- Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER
- Nature et objet* : La SA HENRI MAIRE s'engage à effectuer les prestations suivantes :
- location de local
 - location de matériel
 - location de cuverie et produits œnologiques
 - mise à disposition de personnel
- durant toute la période de vinification..
- Modalités* : Le prestataire percevra une redevance pour la période courant du début des vendanges jusqu'à la déclaration de récolte déterminée sur la base des coûts réels supportés.
- Produits de l'exercice* : SCV DOMAINES HM : 95 457 €
- SCV BREGAND : 1 015 €

124. Contractants : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

Cette convention, antérieurement autorisée, a été complétée dans le cadre d'un avenant signé le 11 mars 2014. Le Conseil d'Administration n'a pas pris de délibération explicite dans la mesure où cette convention n'était pas foncièrement modifiée mais plutôt complétée.

- Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER
- Nature et objet* : Convention de prestation par laquelle la SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE met à disposition de HENRI MAIRE les éléments suivants :
- les matériels pris en Crédit-Bail suivants : Filtre tangentiel, 14 Cuves Inox de 100 hl, et un convoyeur à vendange
 - les prestations de Monsieur Emmanuel LAURENT, œnologue et directeur technique.
- Un avenant a été signé le 11 mars 2014 pour inclure un nouveau contrat de crédit-bail et mettre à jour les montants refacturés.
- Modalités* : Le prestataire perçoit une redevance assise sur :
- la base du coût de location tels que facturés par l'organisme de financement, soit 65 637,08 pour 2014.
 - La moitié du salaire chargé de Monsieur LAURENT
- Charge de l'exercice* : 192 694 €

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

21. Contractant : SARL OLIVIER MARCHAND CONSEIL

<i>Personne concernée</i>	: Monsieur Olivier MARCHAND
<i>Nature et objet</i>	: Prestations d'assistance dans le domaine de l'organisation commerciale.
<i>Modalités</i>	: 1 000 € hors taxes mensuels avec facturation complémentaire possible. Frais et débours pris en charge sur justificatifs. Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion tacitement renouvelable par périodes de 3 mois.
<i>Charge de l'exercice</i>	: 12 000 €

22. Contractant : SARL ARTHA

<i>Personne concernée</i>	: Monsieur Alain FRIBOURG
<i>Nature et objet</i>	: Prestations d'assistance.
<i>Modalités</i>	: 1 000 € hors taxes par mois. Frais et débours pris en charge sur justificatifs. Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.
<i>Charge de l'exercice</i>	: 12 155 €

23. Contractants : DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION (D.P.F.D.)

SA HENRI MAIRE

- Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER
- Nature et objet* : La société D.P.F.D. met à disposition de la SA HENRI MAIRE des télévendeurs et un encadrement, salariés par elle-même, afin de démarcher téléphoniquement une clientèle identifiée par HENRI MAIRE.
- Modalités* : La convention signée en juin 2013 précise que D.P.F.D. facturera mensuellement à la société HENRI MAIRE les coûts supportés par elle au titre des rémunérations chargées des télévendeurs dédiés au prorata du CA réalisé au profit d'HENRI MAIRE.
- Charge de l'exercice* : 100 259 €

24. Contractants : DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION (D.P.F.D.)

- Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER
- Nature et objet* : Convention de prestation par laquelle HENRI MAIRE assure au profit de la société D.P.F.D. les prestations suivantes :
- assurer le stockage et la gestion des marchandises appartenant à la société D.F.P.D.
 - réaliser la saisie informatique des commandes clients
 - réaliser la préparation et l'expédition des commandes clients
- Modalités* : 91 000 € hors taxes annuels. Pour 2013, le montant sur le 4^o trimestre est limité à 3 750 € pour la période.
- Frais et débours pris en charge sur justificatifs.
- Produit de l'exercice* : 90 996 €

25. Contractants : DOMAINES HM

Personne concernée : Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Convention d'assistance par laquelle HENRI MAIRE assure au profit de la société DOMAINES HM les prestations suivantes :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,
- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

Modalités : 44 000 € pour la période courant du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013 puis une rémunération annuelle HT de 201 000 € à compter du 1^{er} janvier 2014.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Produit de l'exercice : 200 935 €

Fait à Dijon et Dole,

Le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de GRANT THORNTON
INTERNATIONAL

REVISION & FINANCE - COGEFOR

- François PONS -

- Thierry RIZZA -

- Jean-Pascal FICHÈRE -

**RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37
DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

1- INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par les administrateurs, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

2 - GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

2.1 – COMPOSITION DU CONSEIL – FONCTIONNEMENT

La société a été pourvue d'un conseil de Surveillance jusqu'au 30 novembre 2010, puis d'un conseil d'administration à partir de l'assemblée générale ayant décidé la modification de son mode de gouvernance.

Le conseil d'administration nommé à cette occasion comprend 4 membres, (tous des hommes), ayant une formation supérieure.

SA HENRI MAIRE

Jusqu'au mois de septembre 2013, deux administrateurs représentaient l'actionnariat de l'entreprise, les deux autres administrateurs étant indépendants. En octobre 2013, un administrateur représentant le groupe Boisset a été nommé en remplacement d'un administrateur indépendant qui est devenu censeur de notre conseil.

En juin 2014, après l'assemblée générale, le nombre de membres du conseil a été porté à 6 personnes. Le conseil comporte à nouveau deux administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2014 :

- le 21 mars 2014, ordre du jour pour arrêter les comptes, affecter le résultat et fixer la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2013.
- Le 15 avril 2014, pour analyser les documents prévisionnels de gestion et préparer l'assemblée générale.
- Le 17 septembre 2014, pour arrêter les comptes semestriels.
- Le 24 décembre pour faire un point sur l'actionnariat, convoquer une assemblée générale et analyser le changement d'organisation touchant la société civile viticole et la politique de cession de la vendange.

Le conseil d'administration a pu disposer des éléments nécessaires en vue de statuer en connaissance de cause par la communication régulière et préalable des documents ou informations.

Le taux de participation a été excellent.

En 2014, et en l'absence d'opérations exceptionnelles, le Président n'a pas réuni le comité stratégique.

Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été institués en décembre 2010 en application des recommandations MEDEF / AFEP. Ils sont constitués des administrateurs indépendants de la société et des représentants du groupe Boisset.

La gouvernance interne de l'entreprise est composée d'un comité de direction de la vente à domicile, qui s'est réuni toutes les deux semaines en 2014 et comprend les responsables des fonctions suivantes : commerce, production, direction technique (vignes et chai), finances et ressources humaines, ainsi que le directeur de DPF. Par ailleurs, au sein de DHM, une réunion bi hebdomadaire a lieu avec les principaux responsables pour étudier la marche des affaires.

La direction de l'entreprise élabore un reporting comptable mensuel, discuté en comité de direction et dont des extraits sont envoyés au conseil d'administration.

2.2 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Aux termes de ses délibérations en date du 24 novembre 2010, le conseil de surveillance de la société a procédé à la revue des principes de gouvernement d'entreprise formulés par l'AFEP et le MEDEF résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 (le « **Code de Gouvernement d'Entreprise** »).

A la suite de quoi, le conseil de surveillance du 24 novembre 2010 a pris acte des recommandations formulées par l'AFEP et le MEDEF dans son code de gouvernement d'entreprise et de ce qu'elles participent au renforcement des objectifs de gouvernement d'entreprise que la Société s'efforce de poursuivre.

A cette occasion, le conseil de surveillance a également fixé, ainsi qu'il suit, les critères requis pour pouvoir être qualifié d'administrateur indépendant :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - o significatif de la société ou de son groupe ;
 - o ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur (ou membre du conseil de surveillance) de l'entreprise depuis plus de 12 ans ;

SA HENRI MAIRE

- ne pas détenir plus de 10 % du capital social de la Société (critère spécifique retenu par le conseil indépendamment des recommandations de l'AFEP et du MEDEF).

Par la suite, le groupe HENRI MAIRE a étudié l'opportunité d'appliquer les recommandations et règles de gouvernance prévues par le code MIDDLENEXT, plus adapté au fonctionnement et à la taille du groupe HENRI MAIRE, sans toutefois avoir à ce jour formellement délibéré sur les recommandations prévues dans ce code. Toutefois, il est précisé que le groupe HENRI MAIRE s'efforce de suivre les recommandations issues de ce code, dans la mesure où celles-ci lui sont applicables.

3 – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRESIDENT.

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

4 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

4.1 - OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez HENRI MAIRE ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne de la société est renforcé par le comité d'audit qui analyse les comptes de la société.

4.2- DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

4.2.1 Les acteurs du contrôle interne

De manière succincte, sont impliquées les principales fonctions suivantes :

- La production qui englobe aussi bien les achats de produits que la production et l'organisation des expéditions ;
- Le service comptable et financier, qui supervise l'informatique
- Le réseau de vente et le Marketing, qui constituent l'ensemble de l'activité commerciale de l'entreprise avec le réseau d'environ 200 VRP en moyenne.
- Les ressources humaines

Les contrôles internes sont exercés sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

Pour ce faire, ils disposent :

- D'une comptabilité permettant de suivre régulièrement les postes de dépenses et leur conformité avec le budget.
- D'un suivi juridique en liaison avec différents cabinets spécialisés ;
- D'un laboratoire d'analyse qui réalise régulièrement des audits de qualité sur les productions des chais.
- D'équipements de traçabilité aval, permettant ainsi des contrôles de correspondance entre le produit qui figure dans le carton expédié et le produit commandé par le client.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées régulièrement, par exemple sur la qualité de la satisfaction client.

SA HENRI MAIRE

Des audits indépendants sont régulièrement missionnés par des clients distributeurs, pour vérifier les processus d'élaboration des produits et la traçabilité de ceux-ci.

L'APAVE remplit une mission annuelle de vérification de la protection humaine dans l'entreprise (appareils à pression, électricité, appareils de levage, etc ...)

Enfin, les commissaires aux comptes exercent un contrôle approfondi dans le cadre de leur mission sur la sécurité des comptes et sur la qualité des informations fournies.

4.2.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Les investissements sont présentés au conseil dans le cadre du budget, puis réalisés dans le cadre de l'exécution de celui-ci sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

En cas de modification substantielle de ce programme, les nouveaux investissements sont présentés au Conseil.

La procédure d'achat a été également rédigée :

Il existe un certain nombre de personnes accréditées qui peuvent passer des commandes qui sont enregistrées en informatique avec toutes leurs conditions.

A réception de la facture, si celle-ci est conforme à la commande elle est mise en paiement sans nouvelle autorisation.

En revanche, en cas d'écart, la comptabilité fournisseurs demande une nouvelle autorisation au responsable des commandes.

La procédure prévoit également que les chèques ou virements ne peuvent être signés que par trois membres du comité de direction.

La trésorerie est suivie au jour le jour et fait l'objet d'une transmission d'information quotidienne.

4.2.3 Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :

La philosophie générale est une centralisation de la gestion des filiales, aussi bien en matière comptable qu'en matière de direction, la quasi-totalité des postes de gérant des filiales étant tenue par des membres du comité de direction.

Le « reporting » de celles-ci est donc assuré en même temps que le « reporting » de la maison mère, par la direction financière du groupe.

De manière générale, les décisions stratégiques dans les filiales sont prises par les gérants, en concertation avec la société mère. D'ailleurs, le rapport de gestion de la société mère évoque également la gestion de chacune des filiales.

4.2.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère :

Comme cela est prévu par les textes, nos commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire sur ce contrôle interne dans notre entreprise.

5- PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels est confrontée la société sont de 2 ordres :

- Un risque lié à l'existence de créances impayées, en France et à l'encontre de clients étrangers
- Un risque de nature informatique correspondant aux données confidentielles et commerciales nécessaires à nos activités.

S'agissant des créances impayées, nous disposons d'une procédure interne de recouvrement de nos créances clients et d'une politique de non-approvisionnement futur en cas d'existence d'un quelconque impayé. Ainsi, s'il existe un risque d'insolvabilité de l'un de nos clients, les montants en question ne sauraient déraiper et sont de faible montant.

S'agissant des créances à l'étranger, nous avons souscrit une assurance type COFACE destinée à couvrir le risque d'impayé et/ou de non recouvrement de nos créances.

Enfin, s'agissant des risques de nature informatique, notre système de gestion utilise un jeu de disques durs sauvegardé sur une baie de stockage située physiquement sur un autre lieu. Un investissement de sécurisation de ces disques de stockage a été réalisé en fin 2010.

Une présentation plus détaillée des risques auxquels la Société peut être confrontée figure dans le rapport de gestion 2014.

6- REGLES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Hormis le Président directeur général, deux des membres du conseil perçoivent une rémunération au titre de missions spécifiques définies dans des conventions dûment autorisées par le conseil dans le cadre des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil au titre de l'exercice 2014.

La rémunération du Président directeur général est fixe.

A toutes fins utiles, les avantages en nature des membres du comité de direction sont déterminés de manière forfaitaire en application des règles sociales et fiscales applicables en la matière.

Dans tous les cas et depuis qu'il a été mis en place, la rémunération des mandataires sociaux et des membres du comité de direction est étudiée préalablement par le comité des rémunérations.

7 – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont les suivantes :

a) Conditions de convocation

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que les modalités de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires sont identiques.

b) Conditions d'admission

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée.

SA HENRI MAIRE

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance ;
- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard trois jours ouvrés avant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus par SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03), pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, annexée (i) au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, (ii) à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Pour faciliter l'accès des actionnaires à l'assemblée, il leur est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03) ;
- l'actionnaire au porteur devra, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, demander à son intermédiaire bancaire ou financier une attestation de participation.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est rappelé, conformément à la réglementation en vigueur, que :

- les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée à la société – Château de Boichailles – 39600 ARBOIS (à l'attention de Mr Vincent GOULOIS) ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03). Toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE ou à Mr Vincent GOULOIS six jours au moins avant la date de l'assemblée ;

SA HENRI MAIRE

- les formulaires de vote par correspondance dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir au siège social de la Société ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – Service Assemblées Générales, à l'adresse ci-dessus, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée ;
- tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

c) Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Enfin, nous vous rappelons que chaque actionnaire dispose d'un droit d'information dont les modalités d'exercice sont déterminées par la loi et les règlements en vigueur.

8 – INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL

Nous vous rappelons que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du Conseil
d'Administration de la société HENRI MAIRE

Société HENRI MAIRE
Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HENRI MAIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dijon et Dole, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Révision et Finance - Cogefor

Membre français de Grant Thornton International

Thierry Rizza
Associé

Jean-Pascal Fichère
Associé



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

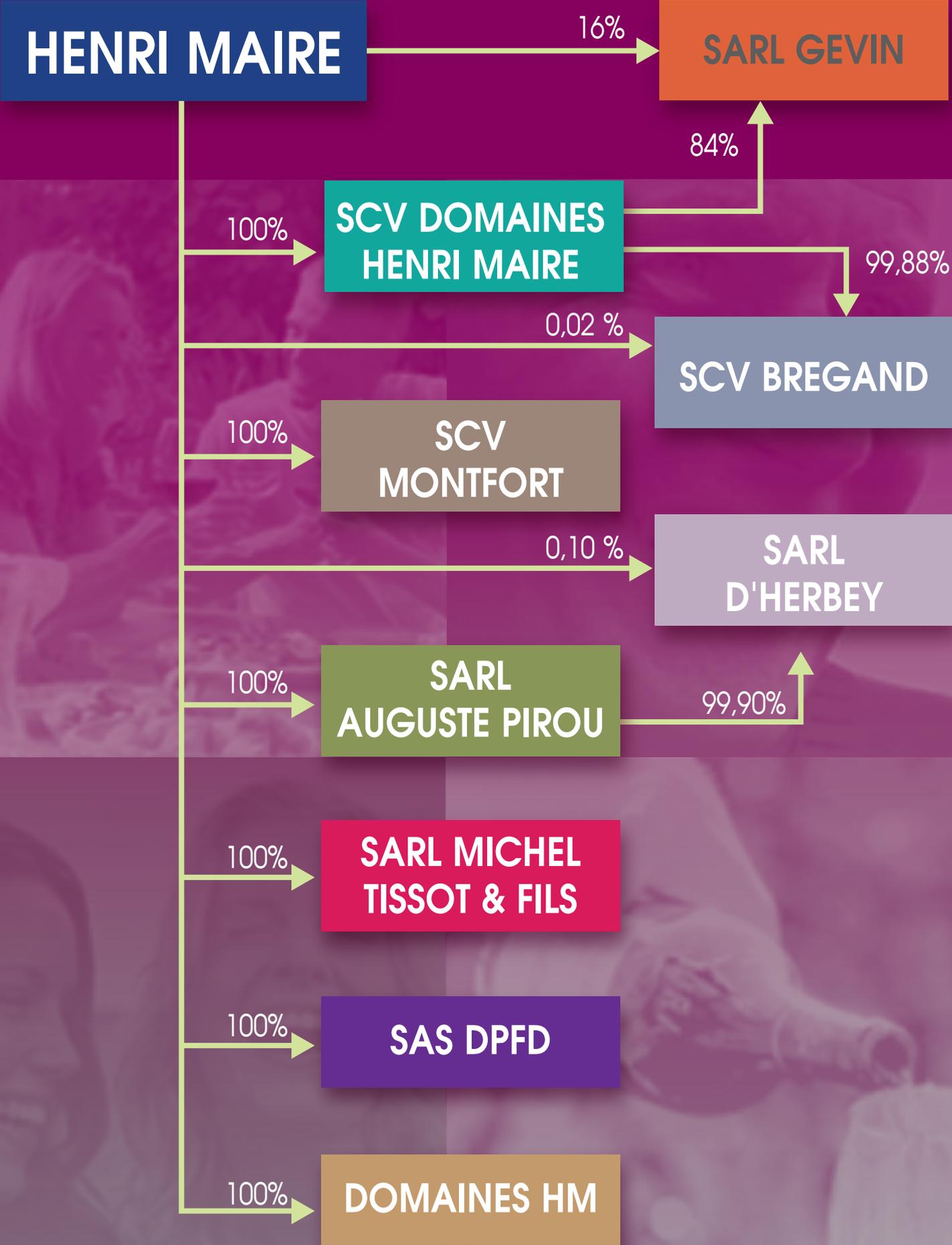
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Arbois, le 30 mars 2015

Le Directeur Général

Patrick Coupier

ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE





HENRI MAIRE

Découvrir & Partager

www.henri-maire.fr